

**RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

\*\*\*\*\*

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE**

\*\*\*\*\*

SCHÉMA DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

*Volume II*

**STRATEGIES  
SOUS-SECTORIELLES**

MAI 2000

## SDDR

# STRATEGIES SOUS-SECTORIELLES

*Stratégies Sous-Sectorielles Prioritaires de Développement du Secteur  
Agricole et Rural*

## Sommaire

Pages

CHAPITRE I :	Introduction	
CHAPITRE II :	Cadre Macro-économique d'élaboration du secteur du Développement Agricole et Rural	
2.1	<b>Situation Socio-économique</b>	
2.1.1	Aspects démographiques	
2.1.2	Emploi	
2.1.3	Alimentation et Nutrition	
2.1.4	Santé	
2.1.5	Réforme de la fonction Publique	
2.1.6	Décentralisation	
2.1.7	Justice	
2.2	Evaluation des différents agrégats économiques	
2.2.1	Place du secteur rural dans l'économie Nationale	
2.2.2	Evaluation des politiques macro-économiques	
2.2.3	Evaluation des politiques spécifiques du secteur rural	
2.3	Options stratégiques fondamentales	
2.3.1	Les objectifs généraux de développement	
2.3.2	Objectifs de développement spécifiques du secteur rural	
2.3.3	Les options stratégiques spécifiques du secteur rural	
CHAPITRE III :	Répartition des fonctions et des responsabilités entre les intervenants	
3.1	Responsabilisation du monde rural	
3.1.1	Problématique	
3.1.2	Décentralisation et auto-administration	
3.1.3	Organisations des producteurs	
3.1.4	Promotion féminine en milieu rural	
3.2	Promotion du Secteur Privé	
3.2.1	Politique volontariste pour l'émergence et le développement du secteur privé	
3.2.2	Privatisation	
3.2.3	Promotion des opérateurs économiques	
3.3	Rôle de l'Etat	
3.3.1	Organisation du cadre des activités économiques du secteur	
3.3.2	En matière de contrôle	
3.3.3	En matière de promotion rurale	
3.3.4	En matière de suivi et évaluation	
3.3.5	En matière de concertation entre partenaires	
CHAPITRE IV :	<b>GESTION DES RESSOURCES NATURELLES</b>	
4.1	Etat des Ressources naturelles	
4.1.1	Sols	
4.1.2	Eaux	
4.1.3	Flore	
4.1.4	Faune	
4.2	Situation actuelle de la gestion des ressources naturelles	
4.3	Maîtrise de l'extension des superficies	
4.4	restauration de la fertilité des terres	
4.5	Résolution du problème foncier	

4.6	Nouvelle approche dans la gestion des ressources naturelles
4.7	Nécessité de décentralisation de la gestion des ressources naturelles
CHAPITRE V :	STRATEGIES PRIORITAIRES DE PRODUCTION
5.1	Contraintes qui freinent la production
5.1.1	Contraintes relatives aux fonctions d'appui à la production
5.1.2	Contraintes spécifiques au son secteurs
5.1.2.1	Productions végétales
5.1.2.2	Elevage
5.1.2.3	Pêche et aquaculture
5.1.2.4	Foresterie
5.2	Stratégies prioritaires de production à travers la levée des contraintes
5.2.1	Stratégie pour lever les contraintes communes aux productions végétales
5.2.2	Elevage
5.2.3	Pêche et aquaculture
5.2.4	Foresterie
CHAPITRE VI :	FONCTION D'APPUI : STRATEGIES PRIORITAIRES
6.1	Commercialisation des produits agricoles
6.2	Conservation et transformation
6.3	Financement
6.4	Approvisionnement en intrants
6.5	Recherche et vulgarisation
6.6	Formation et information
6.7	Développement des infrastructures de base
6.8	Communication pour le développement
6.9	Lutte contre l'analphabétisme
ANNEXES	
Annexe 1 :	Présentation des zones agroécologiques SYNTHESE DES TRAVAUX DES ATELIERS : CONTRAITES- SOLUTIONS ET ACTIONS PAR DONNAINES
Annexe 2 :	Institutions rurales
Annexe 3 :	Genre et Développement
Annexe 4 :	Cultures vivrières
Annexe 5 :	Cultures maraîchères
Annexe 6 :	Cultures d'exportation et la diversification agricole
Annexe 7 :	Elevage
Annexe 8 :	La Pêche et Aquaculture
Annexe 9 :	La forêt et gestion des ressources naturelles
Annexe 10 :	La législation foncière
Annexe 11	Financement rural
Annexe 12:	Infrastructures de base
Annexe 13 :	La communication pour le développement
Annexe 14 :	L'alimentation et la nutrition

## SIGLES ET ACRONYMES

<b>ACP</b>	:	Afrique, Caraïbes et Pacifique
<b>AFD</b>	:	Agence Française pour le Développement
<b>AGDSD</b>	:	Agence de Gestion de la Dimension Sociale du Développement
<b>AGeFIB</b>	:	Agence de Gestion de Financement des Initiatives de Base
<b>AMRT</b>	:	Atelier Mensuel de Revue Technique
<b>APEIF</b>	:	Association Paysanne d'Entraide, d'Information et de Formation
<b>APFP</b>	:	Association pour la Promotion des Fruits et Légumes du Bénin
<b>APMB</b>	:	Association des Producteurs de Mangues au Borgou
<b>APV</b>	:	Agent Polyvalent de Vulgarisation
<b>ASEG</b>	:	Analyse Socio-Economique selon le Genre
<b>ASF</b>	:	Association de Services Financiers
<b>ATBD</b>	:	Aide Technique Bénévole au Développement
<b>C/PANA</b>	:	Chef poste Alimentation Nutrition Appliquée
<b>CA</b>	:	Chambre d'Agriculture du Bénin
<b>CAR</b>	:	Coopération d'Aménagement Rural
<b>CARDER</b>	:	Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural
<b>CAT</b>	:	Cellule d'Appui Technique du Comité National de Suivi de la Relance du Secteur Privé
<b>CAVECA</b>	:	Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées
<b>CBCE</b>	:	Centre Béninois de Commerce Extérieur
<b>CBDD</b>	:	Centre Béninois pour le Développement Durable
<b>CBDIBA</b>	:	Centre Béninois de Développement des Initiatives à la Base
<b>CCIB</b>	:	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
<b>CEDEAO</b>	:	Communauté Economique pour le Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CePEPE</b>	:	Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
<b>CFD</b>	:	Caisse Française de Développement
<b>CFDAR</b>	:	Cellule « Femme dans le Développement Agricole et Rural »
<b>CHN</b>	:	Centre Horticole et Nutritionnel
<b>CLCAM</b>	:	Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel
<b>CNCA</b>	:	Caisse Nationale de Crédit Agricole
<b>CNCB</b>	:	Conseil National de Chargeurs du Bénin
<b>CNE</b>	:	Caisse Nationale d'Epargne
<b>COMAKO</b>	:	Coopérative des Maraîchers de Kouhounou (Cotonou)
<b>CORVO</b>	:	Comité de Réception et de Vente d'Oignon (Malanville)
<b>CPR</b>	:	Centre de Promotion Rural
<b>CREP</b>	:	Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt
<b>DAGRI</b>	:	Direction de l'Agriculture
<b>DANA</b>	:	Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée
<b>DAPS</b>	:	Direction de l'Analyse, de la Prévision et de la Synthèse
<b>DCE</b>	:	Direction du Commerce Extérieur
<b>DGBM</b>	:	Direction Générale du Budget et du Matériel
<b>DGR</b>	:	Direction du Génie Rural
<b>DH</b>	:	Direction de l'Hydraulique
<b>DIFOV</b>	:	Direction de la Formation Opérationnelle et de la Vulgarisation
<b>DPDR</b>	:	Déclaration de Politique de Développement Rural
<b>DPLR</b>	:	Direction de la Promotion et de la Législation Rurale
<b>DPP</b>	:	Direction de la Programmation et de la Prospective

<b>DPQC</b>	:	Direction de la Promotion de la Qualité et du Conditionnement des produits agricoles
<b>DPSE</b>	:	Direction de la Prévision, du Suivi et de l'Evaluation
<b>ESA</b>	:	Enquête Statistique Agricole
<b>FAO</b>	:	Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FECECAM</b>	:	Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel
<b>FIJ</b>	:	Fonds d'Insertion des Jeunes
<b>FSA/UNB</b>	:	Faculté des Sciences Agronomiques/Université Nationale du Bénin
<b>FSNE</b>	:	Fonds de Solidarité Nationale pour l'emploi
<b>FUPRO</b>	:	Fédérations des Unions des Producteurs
<b>GAJES</b>	:	Groupe d'Action pour la justice et l'Egalité sociale
<b>GEA</b>	:	Groupement des Exploitants Agricoles du Bénin
<b>GIE</b>	:	Groupement d'Intérêt Economique
<b>GTZ</b>	:	Office Allemand de Coopération Technique
<b>GV</b>	:	Groupement Villageois
<b>GV/GF</b>	:	Groupement Villageois/ Groupement de Femmes
<b>IEC</b>	:	Information, Education, Communication
<b>IFD</b>	:	Intégration de la Femme au Développement
<b>INRAB</b>	:	Institut National des Recherches Agricoles
<b>INSAE</b>	:	Institut National de Statistique et d'Analyse Economique
<b>KFW</b>	:	Kreditanstalt Für Wiederaufbau (Banque allemande pour le Développement)
<b>LPDR</b>	:	Lettre de Politique de Développement Rural
<b>MCAT</b>	:	Ministère du commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
<b>MDR</b>	:	Ministère du Développement Rural
<b>MECCAG-PDPE</b>	:	Ministère d'Etat Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi
<b>MEHU</b>	:	Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
<b>MFE</b>	:	Ministère des Finances et de l'Economie
<b>MISAT</b>	:	Ministère de l'Intérieur de la Sécurité et de l'Administration Territoriale
<b>MJLDH</b>	:	Ministère de la Justice de la Légalisation et des Droits de l'Homme
<b>MPREPE</b>	:	Ministère du Plan et de la Restructuration Economique et de l'Emploi
<b>MPSF</b>	:	Ministère de la Protection Sociale et de la Famille
<b>MTPT</b>	:	Ministère des Travaux Publics et des Transports
<b>OCSD</b>	:	Organisation Canadienne pour la Solidarité et le Développement
<b>OHADA</b>	:	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
<b>OMC</b>	:	Organisation Mondiale du Commerce
<b>ONASA</b>	:	Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
<b>ONG</b>	:	Organisation Non-Gouvernementale
<b>ONS</b>	:	Office National de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricole
<b>OP</b>	:	Organisation Paysanne
<b>OPA</b>	:	Organisation Professionnelle Agricole
<b>PADEL</b>	:	Projet d'Appui au Développement Locale
<b>PADME</b>	:	Projet d'Appui au Développement des Micro-Entreprises
<b>PADSA</b>	:	Projet d'Appui au Développement du Secteur Agricole
<b>PAGER</b>	:	Projet d'Appui aux Activités Génératrices de Revenus
<b>PAMR</b>	:	Projet d'Appui au Monde Rural
<b>PAPME</b>	:	Programme d'Appui au Petite et Moyenne Entreprise
<b>PAS</b>	:	Programme d'Ajustement Structurel
<b>PASEC-BENIN</b>	:	Produits Alimentaires séchés
<b>PDV</b>	:	Programme de Départ Volontaire de la Fonction Publique

<b>PEALFA</b>	:	Projet d'Elaboration et d' Application d'une Législation Foncière Appropriée
<b>PEB</b>	:	Programme d'Entrepreneuriat-Bénin
<b>PFR</b>	:	Plan foncier Rural
<b>PIB</b>	:	Produit Intérieur Brut
<b>PILSA</b>	:	Projet d'Inventions Locales pour la Sécurité Alimentaire
<b>PIP</b>	:	Programme d'Investissements Publics
<b>PISEA</b>	:	Programme d'Insertion des Sans Emploi dans l'Agriculture
<b>PME</b>	:	Petite et Moyenne Entreprise
<b>PMI</b>	:	Petite et Moyenne Industrie
<b>PNUD</b>	:	Programme des Nations-Unies pour le Développement
<b>PPAB</b>	:	Programme de Professionnalisation en Agriculture du Bénin
<b>PROMIC</b>	:	Projet de Micro finance et de Commercialisation
<b>PRSA</b>	:	Projet de Restructuration des Services Agricoles
<b>REGECA</b>	:	Réseau Genre et Créativité en Afrique
<b>SAD</b>	:	Service Allemand de Développement
<b>SAOP</b>	:	Service d'Appui aux Organisations Paysannes
<b>SCO</b>	:	Société des Ciments d'Onigbolo
<b>SNV</b>	:	Organisation Néerlandaise de Développement
<b>SONAPRA</b>	:	Société Nationale pour la Promotion Agricole
<b>SSS</b>	:	Société Sucrière de Savè
<b>TEC</b>	:	Tarif Extérieur Commun
<b>TOFE</b>	:	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
<b>TPU</b>	:	Taxe Professionnelle Unique
<b>TVA</b>	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UDGF</b>	:	Union Départementale des Groupements Féminins
<b>UDP</b>	:	Union départementale des Producteurs
<b>UE</b>	:	Union Européenne
<b>UEMOA</b>	:	Union Economique et Monétaire Ouest –Africaine
<b>UICN</b>	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>UNICEF</b>	:	Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance
<b>UPAZ</b>	:	Union des Producteurs d'Anacarde du Zou
<b>UPROFEL</b>	:	Union des Producteurs de Fruits et Légumes de Covè
<b>USGF</b>	:	Union sous- Préfectorale des Groupements Féminins
<b>USPP</b>	:	Union Sous-Préfectorale des Producteurs
<b>UTRAFEL</b>	:	Union des Transformateurs Artisanaux de Fruits et Légumes du Bénin
<b>UVS</b>	:	Unité Villageoise de Santé
<b>ZFI</b>	:	Zone Franche Industrielle

## CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

1. Le document n° 1 du SHEMA DIRECTEUR a traité des options fondamentales et les grandes orientations stratégiques pour une nouvelle politique de développement agricole et rural à travers neuf (9) thèmes fédérateurs caractéristiques de l'ensemble des domaines du secteur agricole et rural du Bénin.

Le présent volume relatif aux stratégies sous sectorielles analyse la situation de chacun de ces sous secteurs à travers leurs forces et faiblesses pour en dégager les contraintes essentielles qui freinent leur développement. Des stratégies proposées pour lever ces contraintes sont les synthèses des études des consultants et des travaux des ateliers départementaux organisés dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur

2. Les détails de ces différentes stratégies sous sectorielles se retrouvent dans les rapports des consultants qui sont au nombre de quatorze (14) couvrant les domaines essentiels identifiés. Ils feront l'objet d'un troisième document du Schéma Directeur auquel il faut ajouter les synthèses des travaux des ateliers départementaux.

Ainsi, le volume II sur les stratégies sous sectorielles est conçu à travers cinq volets se présentant comme suit :

3. I.) CADRAGE MACRO ECONOMIQUE d'élaboration du Schéma Directeur du secteur agricole et rural a traité à l'insertion du secteur agricole dans l'économie nationale. Ce volet fait référence au rapport sous sectoriel sur l'environnement Macro-économique et Institutionnel du secteur rural.
4. II.) REPARTITION DES FONCTIONS ET DES RESPONSABILITES entre les intervenants permet de clarifier les conséquences institutionnelles des changements intervenus dans le secteur rural suite aux réformes institutionnelles. Il s'avère nécessaire de revoir la redistribution des rôles entre les différentes catégories d'acteurs comme définies à travers les rapports sous sectoriels sur les institutions rurales et genre et développement.
5. III.) GESTION DES RESSOURCES NATURELLES Après les ressources humaines, les ressources naturelles interviennent comme facteurs essentiels, mais limitant de production. A ce titre elles doivent faire l'objet de stratégies conséquentes en ce qui concerne leur utilisation et gestion rationnelles et ce pour garantir un développement durable. L'essentiel de ces éléments stratégiques se retrouve dans le rapport sous sectoriel relatif aux forêts et gestion des ressources naturelles.
6. IV.) STRATEGIES PRIORITAIRES DE PRODUCTION  
Ce volet traite des problèmes de productions qu'on retrouve dans tous les sous-secteurs du secteur rural et ce à travers :

- Les contraintes générales qui sont communes à tous ou à plusieurs sous secteurs ;
- Les contraintes spécifiques aux sous secteurs
- Les stratégies prioritaires pour lever ces contraintes et permettre le développement des productions des différents domaines du secteur agricole

V.) Fonctions d'appui à la production : Stratégies prioritaires

7. Après les stratégies relatives aux techniques et éléments physiques de production, ce volet traite celles relatives aux facteurs d'appui à la production, facteurs en amont et en aval.  
Les autres sous secteurs autres que ceux relatifs aux domaines de productions (traités dans la 3<sup>ième</sup> partie du volet précédent) sont concernés

## CHAPITRE II

# CADRE MACRO-ECONOMIQUE D'ELABORATION DU SECTEUR DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

## 2.1 LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

### 2.1.1 Aspects démographiques

8. Dans " Enquête démographique et de Santé 1996", on note que le Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH.II) de février 1992 a dénombré 4.915.555 habitants dont 51% de sexe féminin (les femmes de 15 à 49 ans, c'est-à-dire en âge de procréer constituent 44% de la population féminine totale), 4% d'enfants de moins d'un an et 18% d'enfants de moins de 5 ans. Avec 48% de moins de 15 ans, la population du Bénin est très jeune. Son taux d'accroissement annuel, 3,2% est très élevé par rapport à la moyenne du groupe des pays les moins avancés dont le Bénin fait partie.

Le Bénin comme tous les pays en voie de développement, se caractérise par des taux de mortalité élevé à tous les âges. En 1992, le RGPH-II a estimé le quotient de mortalité infantile à 99% et le taux de mortalité maternelle à 473 pour 100.000 naissances vivantes.

### 2.1.2 Emploi

9. Selon le rapport sur le développement humain (PNUD, 1999) l'économie béninoise repose encore essentiellement sur les activités rurales. L'agriculture emploie les 2/3 de la population active. Elle participe pour plus de 38% à la formation du PIB en 1999, 38,1% en 1995, 38,7 en 1996, 38,6 en 1997 et 39,5 en 1998. Elle contribue pour plus de 70% à la constitution des recettes d'exploitation. L'essentiel des recettes issues de l'exportation des produits agricoles provient surtout du coton (41% et 36% des recettes totales d'exportation respectivement en 1996 et en 1997).

### 2.1.3 Alimentation et nutrition

#### 2.1.3.1 Situation générale

10. La production nationale assure en général l'autosuffisance pour les céréales, les tubercules et les légumineuses tandis que le pays est relativement déficitaire en protéine animales surtout celles d'origine halieutique et en riz. La production des éléments de base augmente en moyenne à des taux comparables ou supérieurs à la croissance de la population : maïs 4%, mil/sorgho 5% et igname 4%. Par contre la viande, le poisson et le riz sont en grande partie importés, de même que le blé qui en partie réexporté vers des pays limitrophes tel que le Nigéria.

11. Malgré une augmentation importante des disponibilités énergétiques de 2480 Kcal par personne et par jour en 1995 à 2761 Kcal en 1998, la FAO estime qu'environ 20% des adultes manifestent un état de déficience énergétique chronique. Cette prévalence de la malnutrition ne rend pas compte des disparités régionales et des différences entre les groupes de population. Le Bénin est donc un pays qui jouit globalement d'une autosuffisance alimentaire avec cependant des poches d'insécurité alimentaire qui se traduit par une incidence de la pauvreté alimentaire assez élevée dans certains départements et un taux de malnutrition inquiétant au niveau des enfants de moins de 5 ans et des femmes, de même que les déficiences en micro-nutriments.
12. Cette alternance entre sécurité et insécurité alimentaire au Bénin est liée au fait que l'agriculture béninoise est encore essentiellement pluviale et la quasi-totalité des productions agricoles dépend de la pluviométrie dont on observe des perturbations fréquentes rendant ainsi non maîtrisables les évolutions des productions dans le temps et dans l'espace ; car d'une année à une autre la pluviométrie est favorable ou capricieuse. Les calendriers agricoles sont souvent perturbés et des années de sécheresse à faibles productions alternent avec des années de bonne pluviométrie entraînant de fortes productions. Toutefois, interviennent des années de fortes pluies occasionnant des inondations. Les conséquences sur les prévisions de production en ce qui concerne la sécurité alimentaire sont importantes. Par ailleurs, la productivité de l'agriculture Béninoise est faible si bien qu'en dépit de l'autosuffisance globalement constatée en production vivrière, il existe des zones à faible production donc des zones à risque d'insécurité alimentaire. La situation se trouve exacerbée avec des pertes post-récolte importantes.
13. De façon presque cyclique, un pourcentage non négligeable de ménages n'arrive donc pas à satisfaire leurs besoins alimentaires conformément à leurs habitudes alimentaires et les normes nutritionnelles pour un régime équilibré. Ce sont ceux qui souffrent de la pauvreté alimentaire. Selon une étude effectuée entre 1994 et 1995, c'est 17 % des ménages ruraux qui sont concernés et 30 % des ménages urbains. Cette situation d'insécurité alimentaire est aggravée par les bas salaires, les effets aléas climatiques, le fort taux d'accroissement démographique, la mauvaise gestion du disponible vivrier, l'analphabétisme, l'enclavement, le faible taux de couverture sanitaire, l'inaccessibilité à l'eau potable, les pertes alimentaires et la surexploitation des lacs et lagunes par des pêcheurs de plus en plus nombreux.
14. La sécurité alimentaire doit donc permettre d'éradiquer cette forme de pauvreté considérée comme la pauvreté extrême et de réduire par conséquent la pauvreté globale. Elle doit en outre permettre d'atteindre un certain nombre d'objectifs nutritionnels à savoir : (i) couvrir des besoins caloriques (2400 Kcal/jour/personne) ;(ii) fournir à chacun une alimentation saine et équilibrée en rapport avec ses habitudes alimentaires, (iii) réduire les formes sévères de la malnutrition protéino- énergétique dans toutes les classes d'âge de 0 à 10 ans ; (iv) réduire de façon significative la malnutrition chronique, ou le retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans ; (v) faire baisser le pourcentage d'enfants nés en sous poids (poids de naissance inférieur à 2500 g) ; diminuer le taux d'anémie

nutritionnelle ; (vi) faire disparaître les troubles dus à la créance en iode : (vii) éliminer les manifestations visibles de l'avitaminose A.

### 2.1.3.2. Evolution des besoins

15. La demande alimentaire augmente avec la population. L'estimation des besoins alimentaires effectuée sur une période de dix ans (1996-2005) à partir d'un panier type de biens alimentaires défini à partir des normes nutritionnelles (1) donne les prévisions d'évolution des besoins alimentaires contenues dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Prévisions d'évolution des besoins alimentaires (en tonnes)

Produits Années	Maïs	Mil/ Sorgho	Riz	Igname	Manioc*	Niébé	Arachi de**	Viande	Poisson
1996	216271	77967	30411	72550	19695	42597	30863	23073	60665
1997	222493	80508	31399	75665	20190	44118	31901	23924	62591
1998	230090	83175	32466	79091	20827	45857	33055	24860	64854
1999	237337	85930	33545	82575	21418	47583	34215	25809	67056
2000	244866	88803	34664	86191	22033	49375	35428	26802	69340
2001	252723	91818	35825	89977	22676	51249	36703	27845	71720
2002	260337	94844	37033	94152	23274	53185	38054	28998	74115
2003	269732	98155	38307	98537	24023	55350	39503	30191	76848
2004	278266	101563	39603	103094	24731	57540	40985	31427	79556
2005	287435	105122	40946	107870	25463	59827	42234	32721	82370

\* Non compris la qualité de manioc pour satisfaire la consommation de gari

\*\* Non compris celle transformée en huile d'arachide

Source : Calculé à partir d'un panier type de biens alimentaires qui a permis de calculer le seuil de pauvreté Alimentaire en 1994/95.

16. Au regard de ces besoins alimentaires, on constate que par rapport aux habitudes de consommation de la population, le bilan vivrier du Bénin est positif pour les produits de grande consommation sur la période 1996- 1999. En effet en dehors du riz, les besoins alimentaires de la population en produits vivriers au regard de leurs habitudes de consommation alimentaire devraient être couverts par la production nationale. Ainsi, pour l'année 1998, par exemple, la production nationale de maïs est de 628.419 tonnes contre un besoin de 230.090 tonnes pour le mil et le sorgho, la production est de 161.698 tonnes contre un besoin de 83.175 tonnes.
17. Au niveau des produits halieutiques, par contre, le déficit est assez important. En effet, pour l'année 1998, il y a un besoin de 64.854 tonnes de poissons contre une production nationale d'environ 42.000 tonnes.

<sup>1</sup> Panier de biens alimentaires défini à partir d'un besoin quantitatif de 2400 Kcal/jour/homme adulte de référence ; qualitativement le régime alimentaire proposé respecte l'équilibre entre différents nutriments pour une bonne absorption intestinale (12 à 14% des besoins énergétiques seront couverts par les protéines ; 34 à 35 % par les lipides et 51 à 54 % par les glucides : d'après J TREMOLIERIS et al.) et tient compte de la digestibilité des aliments et des habitudes de consommation alimentaires de la population de chaque localité

## **Approvisionnement et sécurisation des zones déficitaires**

18. Il est malheureusement constaté que l'autosuffisance alimentaire globale observée au Bénin cache des disparités importantes liées à des zones de production excédentaires et des zones à risque caractérisées par une situation de pénurie saisonnières prononcées. Il faut donc entreprendre un réel effort de considération de l'autosuffisance alimentaire. Ceci ne peut se réaliser que si des mesures adéquates sont prises et des actions conséquentes entreprises pour non seulement accroître la production mais aussi et surtout sauvegarder et bien répartir ce qui est produit. L'approvisionnement de ces zones déficitaires en produits alimentaires se fait soit par l'intermédiaire de l'aide alimentaire internationale soit par la mise sur le marché par l'Etat à travers l'Office Nationale d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) des stocks de sécurité de produits vivriers.
19. En réalité c'est à l'ONASA qu'est dévolu ce rôle de régulation du marché à travers un Système d'Information et d'Alerte Rapide (SIAR). Grâce au SIAR qui permet le suivi régulier des prix des principaux aliments de base sur divers marchés, l'ONASA tire la sonnette d'alarme sur des zones déficitaires vu le niveau des prix et par la même occasion informe sur les zones excédentaires. La stratégie gouvernementale dans le cadre de l'approvisionnement et la sécurisation des zones déficitaires doit prendre en compte le renforcement de la capacité de l'ONASA afin qu'elle puisse assurer réellement son rôle. En dehors de cela, il est à noter que certains axes stratégiques prévus dans le cadre de la commercialisation des produits vivriers en l'occurrence l'amélioration des routes et des pistes rurales et la réalisation des investissements prioritaires à caractère public, en matière d'infrastructures peut permettre aussi l'approvisionnement et la sécurisation des zones déficitaires.

L'Etat devra assurer une dynamisation de l'observatoire nationale et susciter la création d'un observatoire sous- régional ;

L'Etat devra renforcer la capacité de constitution de stock tampon et encourager celle des stocks décentralisés au niveau des villages.

### **Système d'information sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité**

20. La politique libérale actuelle de l'économie béninoise et le climat de privatisation qui prévaut ont amené l'Etat à impliquer les institutions tant publiques que privées dans les interventions pour lutter contre l'insécurité alimentaire au Bénin. Plusieurs de ces interventions génèrent des informations à partir des systèmes de collecte de données mis en place pour suivre et garantir la sécurité alimentaire des groupes vulnérables.

#### **2.1.3.3 Les interventions de la FAO**

21. L'application du concept élargi de sécurité alimentaire s'est concrétisée par l'exécution des projets suivants, qui génèrent l'information :
- i. Le projet GCPS/BEN/049/NOR – Développement d'un système d'information et d'alerte rapide auprès de l'ONC devenu ONASA a connu

deux phases (1989- 1991 et 1991- 1993). Une banque de données est disponible pour les 15 marchés de l'observatoire national répandus sur l'ensemble du territoire et couvrant des zones cibles jouant un rôle important dans la production et dans la circulation de l'offre. Ce suivi des marchés porte sur les prix des sept ou huit principaux produits vivriers qui caractérisent les modèles de consommation (à savoir : maïs, mil/sorgho, riz, igname, gari (manioc), haricot/ niébé).

- ii. Le projet de suivi agro-météorologique des cultures génère des informations sur la pluviométrie et a un impact sur le développement phénologique des plantes.
- iii. Le projet BEN/87/017 – Système de stockage décentralisé fournit des informations sur la réduction des pertes au stockage au niveau des paysans et petits commerçants ainsi que le sur différents types de stockage existant.
- iv. Le programme national complet de sécurité alimentaire (PNCSA) est un cadre de référence du Gouvernement dans le cadre de sa politique économique libérale assortie de la lutte contre l'insécurité alimentaire dans les zones géographiques les plus vulnérables.
- v. Le projet de développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest dispose d'une importante base de données sur la pêche maritime artisanale.
- vi. Le système national intégré de statistiques agricoles (SNISA) placé sous la tutelle de la Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère de Développement Rural vise à assurer une fiabilité et une cohérence des données statistiques agricoles

#### **2.1.3.4 Les interventions des autres partenaires**

22. Les interventions sont résumées comme suit :

- i. Le programme sous assistance de la Banque Mondiale (PILSA) détient une base de données importante sur le coût des interventions dans les zones à risque et le suivi nutritionnel des groupes vulnérables.
- ii. Le programme sous assistance de la GTZ (Assistance –Conseil à l'ONASA en matière de stratégies commerciales) avec son approche macro-économique des questions de sécurité alimentaire a permis dans sa phase d'orientation (1989- 1992) la formulation d'une politique de sécurité alimentaire cohérente à partir d'une vingtaine d'études thématiques réalisées et la réalisation de première version du mini atlas sur la sécurité alimentaire. Dans sa phase projet (1993- 1999), il continue à générer des informations pertinentes sur les acteurs de la commercialisation des produits vivriers et le fonctionnement des marchés.

- iii. Le programme sous assistance du FIDA exécuté à travers le projet d'activités génératrices de revenu (PAGER), génère des informations pertinentes sur la micro-finance
  - iv. Le système national d'information et de gestion sanitaire (SNIG) du Ministère de la Santé financé par la Coopération Française fournit des informations sur l'état sanitaire de la population et de la gestion sanitaire
23. Globalement toutes les informations antérieures ou en cours permettent de plus en plus de mieux connaître la structuration du marché à travers des programmes biens ciblés sur l'offre tant du point de vue de leur bonne circulation que de leur qualité à l'intérieur du pays. Cependant, il existe quelques déficiences des systèmes d'information existants. C'est pourquoi la FAO s'est engagée à appuyer le Bénin par la formulation d'un projet de Système national d'information et de cartographie sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité. Ce projet devra définir les axes de stratégie permettant :
- i. D'obtenir une plus grande efficacité des systèmes d'information par la coordination et la collaboration inter-institutionnelle ;
  - ii. Une utilisation de la technologie Internet comme vecteur de communication et de partage de l'information ;
  - iii. Une utilisation de la cartographie comme outil d'aide à la décision ;
  - iv. Un renforcement des acquis des projets précédents ;
  - v. D'apporter le soutien technique de la FAO et ses partenaires du Groupe Inter-Agences de Travail sur le SICIAV qui disposent d'une expérience reconnue en matière de système d'information sur l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité.

#### **2.1.4. Santé**

24. Selon le rapport sur le développement humain et d'après les données disponibles au Ministère de la Santé, les principales maladies qui affectent les enfants sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës et les maladies diarrhéiques ; la santé des enfants constitue une crainte majeure au développement des activités économiques.

Les options fondamentales de la politique sanitaire du gouvernement sont, entre autres, le développement du système de zones de santé et l'amélioration de la couverture sanitaire, le renforcement des activités préventives, la prévention et la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (MST) et le sida, la collaboration avec le secteur privé, le renforcement de la mobilisation des communautés, la revitalisation des organes chargés de suivi et de l'exécution des programmes.

### **2.1.5 Réforme de la fonction publique**

25. Les principales actions qui seront engagées au cours de la période sont :
- i. l'installation d'une nouvelle grille salariale compatible avec l'objectif de la mise en place d'une administration performante ;
  - ii. la mise en place de mécanismes organisationnels pour améliorer le fonctionnement de l'administration ;
  - iii. l'élaboration et l'application d'un nouveau système de retraite de la fonction publique capable d'assurer la viabilité à long terme du Fonds National des retraites.

### **2.1.6. Décentralisation**

26. La décentralisation des décisions et les actions de développements avec une participation accrue des populations à travers leurs élus locaux est un élément déterminant de la responsabilisation à la base. Elle n'est pas encore effective. Cependant, elle a fait l'objet de lois votées par l'Assemblée Nationale en 1998. Pour la rendre effective, les élections locales seront organisées en vue de la mise en place des soixante dix sept (77) communes. Le Gouvernement accompagnera ce processus avec des mécanismes appropriés de transfert de compétence aussi bien en matière de ressources que sur le plan des charges.

### **2.1.7 Justice**

27. Les efforts d'amélioration de l'environnement institutionnel et judiciaire seront poursuivis avec :
- i. le renforcement de la moralisation de la vie publique ;
  - ii. le recrutement et le perfectionnement des magistrats ;
  - iii. la réforme des greffes et des auxiliaires de justice ;
  - iv. la mise en application des dispositions du code des affaires de l'OHADA.

## **2.2 EVALUATION DE DIFFERENTS AGREGATS ECONOMIQUES**

### **2.2.1 : Place du secteur rural dans l'économie nationale**

28. L'économie béninoise a enregistré respectivement au cours des périodes 1990-1994 et 1995 – 1998 un taux de croissance moyen annuel de 3,96% et 4,98%. Pendant les mêmes périodes, le secteur primaire a connu des taux de croissance de 4,84% et 5,28%, le secondaire de 5,42% et 3,15% et enfin, le tertiaire de 2,82% et 5,38%. De 70% en 1990, le taux de couverture des importations par exportations a atteint 80% en 1997 et 1998 en raison des exportations de produits agricoles et

du coton-fibre dont les exportations ont dépassé le seuil des 75% de l'ensemble des exportations.

29. L'assainissement des finances publiques renforcé dans le cadre des mesures d'ajustement engagées depuis 1989 se poursuit. Les actions sur les recettes et sur les charges ont permis de redresser le solde primaire qui a momentanément enregistré un déficit en 1997. Sur les 578,05 milliards de Franc C.F.A. que l'Etat a consacré aux investissements publics de 1990 à 1998, 76,70% sont affectés aux secteurs productifs et 21,62% au secteur rural.
30. Selon le RGPH-II de février 1992, le secteur primaire occupe 56% de la population active 66,70% d'hommes et 41,6% de femmes. Il contribue pour 36,3% à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) et pour un peu plus de 50% aux recettes d'exportations sur la période 1992-1998. Son importance dans la vie économique et sociale nationale explique toute l'attention dont le secteur fait l'objet du point de vue des stratégies de développement qui sont mises en œuvre depuis les indépendances.
31. Depuis 1990, les politiques dans les secteurs sont marquées par :
  - i. La Lettre de Politique de développement Rural (LPDR) adoptée en 1991. Cette politique a pour objectif d'élever le niveau de vie des populations à travers la conquête des marchés et d'améliorer la compétitivité du paysan plutôt que d'atteindre une autosuffisance alimentaire nationale et régionale ;
  - ii. Le rapport de la table ronde sur le développement rural, tenue au mois de septembre 1995, qui définissait les actions prioritaires nécessaires pour réaliser les objectifs de la LPDR et établissait un programme quinquennal d'investissement ;
32. La production du secteur agricole s'accroît timidement. L'organisation des filières se fait attendre. Les actions sont pour le moment limitées au développement de la filière du coton. Le prix au producteur, qui avait atteint 225F C.F.A./Kg a été ramené à 185F/ Kg au mois de janvier 2000 à la suite de la chute des cours sur le marché mondial. L'installation d'unités d'égrenage privées et la libéralisation progressive des activités comptent parmi les actions entreprises pour cette filière. En dehors du coton, le palmier à huile voit sa production reprendre peu à peu et l'ananas est en proie aux problèmes de compétitivité liés au coût élevé du fret aérien.
33. Les techniques culturales qui restent encore essentiellement traditionnelles, rendent l'agriculture dépendante des conditions climatiques, notamment de la pluviométrie marquée par deux saisons de pluies et deux saisons sèches au Sud, contre une seule saison pluvieuse et une saison sèche dans la partie septentrionale du pays. L'acuité et la durée de la saison sèche au Nord du Bénin obligent les éleveurs nationaux et ceux des pays voisins à recourir à la transhumance pour assurer le pâturage et pour abreuver leur cheptel de bovin et ovin. Cela a pour conséquence de nombreux conflits qui éclatent entre les paysans et les éleveurs des régions frontalières. Des ouvrages d'hydraulique agro-

pastorale ont été construits notamment dans le Nord, zone de prédilection de l'élevage ; cependant ces ouvrages sont largement en deçà des besoins.

34. L'examen des performances économiques sectorielles indique que le secteur primaire a contribué à la formation du PIB à concurrence de 35,12% entre 1990 et 1993 et de 37,71% pendant les cinq dernières années. Ce secteur a enregistré un taux de croissance moyen annuel de 4,84% entre 1990- 1994 et de 5,28% entre 1995- 1998 du fait de la bonne pluviométrie qui a favorisé la production vivrière et la réhabilitation de la filière coton.
35. Le commerce extérieur du Bénin est caractérisé par une balance commerciale structurelle déficitaire. A l'inverse, la Balance commerciale strictement agricole enregistre un solde excédentaire. Le coton concourt substantiellement à ce résultat avec 82,2% de l'ensemble des exportations agricoles entre 1995- 1998.
36. Les dépenses publiques (fonctionnement + investissement) au profil du secteur rural sont caractérisées depuis 1990 par une baisse tendancielle des montants effectivement décaissés. En effet, de 14,63% de l'ensemble des dépenses publiques entre 1992 et 1995, elles sont passées à 11,07% de 1996 à 1998. Ainsi, le ratio des dépenses publiques du secteur/PIB a diminué de 2,29% au cours de la première période à 1,57% pendant la seconde. Cette situation est imputable à la restructuration des services agricoles, qui a provoqué le départ de 2439 agents, soit 40% de l'effectif des structures du ministère. Le déficit qui s'en était dégagé est de 260 agents dont 223 pour les CARDER.
37. De 1992 à 1998, la répartition sous-sectorielle des actions d'investissement public indique que la part affectée aux programmes « appuis aux services agricole », « vulgarisation, recherche et développement intégrés », et « gestion des ressources naturelles » est passée de 78,4% en moyenne entre 1992- 1995 à 69,57% du PIP sectoriel entre 1996 et 1998. On note également la hausse au niveau du sous-programme « appui à la sécurité alimentaire ».
38. L'examen de l'incidence du PIP sur le secteur à travers des régressions montre également que la répartition actuelle des dépenses d'investissement à chacun des sous-programmes examinés ci-dessous n'est pas optimale, soit parce que les ressources allouées à chacun des sous-programmes sont insuffisantes, soit que celles-ci ne sont pas utilisées pour des actions capables d'affecter favorablement l'évolution de la production dans le secteur.
39. En 1995- 1996, aucun crédit à long terme n'a été accordé au secteur et moins de 0,50% de l'ensemble des crédits à moyen terme lui ont été destinés. Cette situation est le résultat des coûts prohibitifs du crédit (taux d'intérêt débiteur 15 à 17%) en vigueur aussi bien au niveau des banques que de la FECECAM.
40. En ce qui concerne les incitations au secteur, les données disponibles indiquent que les produits du secteur sont protégés tant du point de vue fiscal (taux de Protection Nominale) que du point de vue de la protection globale sur les produits et sur les consommations intermédiaires utilisées par chacune des branches (Taux de Protection Effectif).

41. Dans le cadre du désengagement de l'Etat, les succès enregistrés concernent la restructuration complète du système de crédit agricole mutuel et des Coopératives d'Aménagement Rural (CAR) créées pour développer la culture du palmier à huile au Bénin, l'installation de plusieurs unités privées d'égrenage de coton, la libéralisation du système d'approvisionnement des intrants agricoles et de la commercialisation du coton-graine et la privatisation de la SONICOG.
42. Les progrès notables observables au niveau de la formulation des stratégies contrastent avec ceux qui prévalent au niveau de la fonction de suivi /évaluation dont les services en charge sont dans un total dénuement avec comme conséquence l'absence quasi-généralisée des indicateurs de suivi des progrès enregistrés au niveau des différents maillons du secteur.
43. Par ailleurs, il convient de signaler que l'absence d'outils d'orientation des différents acteurs a pour conséquence l'anarchie dans les interventions et la persistance des insuffisances connues depuis longtemps. Les interventions « qualifiées d'anarchiques » des Organisations non gouvernementales (ONG) dans les différentes localités en sont l'illustration.
44. Le dynamisme dans l'accomplissement de cette fonction tient aux acquis du SINISA en matière de compétences humaines formées et de méthodologie de conduite mises en place et aux moyens que les différents projets consacrent à l'information.

### **2.2.2 Évaluation des Politiques macro-économiques**

45. L'examen de l'évolution des finances publiques depuis 1990 passe nécessairement par le programme d'Ajustement Structurel (PAS). En effet, le PAS est intervenu depuis 1989 lorsque les déséquilibres macro-économiques ont conduit à la récession économique sans précédent que le BENIN a connu à la fin des années 80.

### **Le programme d'Ajustement Structurel (PAS)**

46. Les principaux objectifs des PAS qui ont été mis en œuvre depuis 1989 sont :
  - retrouver et accéder la croissance économique pour la porter à plus de 5% par an ;
  - rétablir la position viable des Finances publiques et de la Balance des Paiements par la réduction des déséquilibres internes et externes ;
  - maîtriser l'évolution des prix en contenant l'inflation dans les limites de 3% ;
  - assurer le désengagement de l'Etat des secteurs de production ;
  - créer un environnement favorable aux investissements et à la promotion du secteur privé pour créer des emplois ;
  - renforcer les structures administratives tout en poursuivant la décentralisation
  - promouvoir l'intégration de la femme, lutter contre la pauvreté et protéger l'environnement

L'essentiel des mesures d'appui à l'atteinte de ces objectifs s'inscrit dans la réorientation radicale de la stratégie de développement en faveur d'un rôle de plus en plus grand à faire jouer au secteur privé et la réduction du rôle et de la taille de l'Etat qui devra se consacrer à la définition des orientations et des politiques, au contrôle et au suivi.

### **L'évolution des finances publiques**

47. La situation qui a caractérisé la décennie 90 tire ses racines des mesures d'assainissement entreprises en 1986 au plan interne et qui ont été renforcées dans le cadre des mesures d'ajustement engagées depuis 1989. Les actions sur les recettes de l'Etat ont porté sur l'élargissement de l'assiette, la simplification de la fiscalité, l'allègement de la Taxe Professionnelle Unique (TPU), l'entrée en vigueur de la TVA, l'informatisation et la dynamisation des structures de recouvrement, le contrôle du prix à l'importation.

48. En ce qui concerne les charges, elles ont été maîtrisées. Les mesures prises portent sur :

- la maîtrise des charges salariales et de fonctionnement avec la mise en œuvre du Programme de Départ Volontaire de la Fonction Publique, le licenciement de agents occasionnels, la suspension des effets financiers des avancements et des promotions ;
- l'apurement des arriérés de paiement intérieurs et extérieur ;
- l'accroissement des dépenses non salariales afin d'assurer un bon fonctionnement des services publics, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation ;
- l'amélioration des procédures des dépenses publiques.

49. Ces mesures ont permis ;

- d'améliorer notablement le taux de pression fiscale qui est passé de 12,28% du PIB en 1995 à 14,1% en 1998 après avoir été de 10,1% en 1990 ;
- de ramener la masse salariale de 90,3% des recettes en 1990 à 40,5% en 1998 ;
- d'augmenter notablement les dépenses non salariales dans les secteurs de la santé et de l'éducation ;
- d'éponger significativement le stock des arriérés de paiements intérieurs et d'éliminer totalement les arriérés de paiement extérieurs ;
- de redresser le solde primaire.

### **Le Programme d'Investissements Publics (PIP)**

50. De 1990 à 1998, l'Etat a dépensé 578,05 milliards de FCFA au titre de ses dépenses d'investissements publics. L'examen de la répartition (tableau n°2) de l'effort d'investissement de l'Etat indique que :

- les secteurs productifs ont absorbé 77,85% et 75,20% respectivement durant les périodes 1990-1994 et 1995-1998 ;

- les secteurs sociaux aux mêmes périodes ont bénéficié de 16,16% et de 16,57% ;
- l'administration a consommé 5,99% et 8,24%

Tableau n°2 : Structure du PIP en %

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Secteurs productifs	81,77	75,42	77,03	73,80	81,24	81,03	78,82	72,72	68,22
Dont Développement Rural	35,57	31,73	27,44	21,61	20,66	18,20	15,00	19,79	21,16
Secteurs sociaux	12,01	16,11	16,80	19,89	16,00	12,23	16,57	18,12	19,35
Administration	6,22	8,47	6,17	6,31	2,76	6,74	4,61	9,16	12,43
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : MEAGG-PDPE/DNP

## La dette

51. L'encours de la dette a été en moyenne de 68,2% du PIB de 1994 à 1997 après un niveau record de 81% en 1994 résultant de l'effet multiplicateur mécanique de la dévaluation de FCFA. Le ratio service de la dette / exportations se situe à 7,4% sur la période 1996- 1998 et depuis 1991, le Bénin n'enregistre plus d'arriérés de paiements extérieurs.

## La situation monétaire et le crédit

52. Au niveau de la monnaie et du crédit, la masse monétaire a poursuivi son augmentation en même temps que les Avoirs Extérieurs Nets qui se sont accrus de 16% et de 20% respectivement en 1996 et en 1997. Les dépôts en banque continuent d'être en grande partie des dépôts à vue (57,3% des dépôts entre 1995-1997). Cette situation traduit en partie la réticence des banques dans le financement des opérations d'investissement : en 1997, sur les 71,7 milliards de FCFA octroyés à l'ensemble de l'économie, 56% l'ont été à court terme, 43,5 à moyen terme et seulement 0,5% à long terme.

### 2.2.3 Les politiques spécifiques au secteur rural

53. Les politiques de développement sectoriel mises en œuvre depuis 1990 ont permis d'obtenir des résultats sensibles.

#### La Lettre de Politique de Développement Rural (LPDR)

54. La Lettre de Politique de Développement Rural (LPDR) adoptée en 1991 a pour objectif d'élever le niveau de vie des populations à travers la conquête des marchés et l'amélioration de la compétitivité du paysan plutôt que d'une autosuffisance alimentaire nationale et régionale. Les principaux axes de cette lettre sont :

- i. la redéfinition du rôle de l'Etat, l'amélioration de l'efficacité de son intervention et la réduction de son coût ;

- ii. l'amélioration des services et des infrastructures auxquels les populations ont accès ;
- iii. l'accroissements des recettes d'exportation grâce à une amélioration des rendements et une diversification de la production pour compenser la faiblesse du marché extérieur ;
- iv. la lutte contre l'insécurité alimentaire dans les zones à risques pendant les périodes les plus vulnérables ;
- v. la garantie de la pérennité du patrimoine écologique national grâce à une gestion des ressources naturelles plus soucieuse de sa protection.

La LDPDR appuie la redéfinition du rôle de l'Etat et la diversification agricole.

55. La « Table ronde » tenue en septembre 1995 a défini les actions prioritaires nécessaires à l'atteinte des objectifs de la LPDR et établi un programme quinquennal d'investissement constitué de huit programmes à savoir :

- i. l'appui aux services agricoles ;
- ii. les infrastructures et les aménagements ruraux ;
- iii. la diversification ;
- iv. la gestion des ressources naturelles ;
- v. le développement de l'élevage et de la pêche ;
- vi. la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- vii. l'appui aux organisations paysannes ;
- viii. l'intégration socio-économique des jeunes et des femmes.

56. Les axes de la politique ou la réforme macro-économique qui ont influé sur le secteur sont :

- i. l'assainissement des finances publiques
- ii. l'allocation sectorielle des dépenses publiques
- iii. le relèvement des prix au producteur
- iv. la politique monétaire ;
- v. les incitations

57. Outre l'incidence générale de l'assainissement des finances sur l'ensemble des secteurs. Le secteur rural a été particulièrement affecté par le départ des 2439

agents dans le cadre de la mise en œuvre du PRSA sans que l'effectif défini pour contribuer au renforcement du personnel du Ministère de Développement Rural (MDR) ait été mis à disposition par le Ministère chargé de la Fonction Publique.

58. Cette mesure a provoqué :

- i. la baisse de l'effectif des agents de vulgarisation. Les modalités de fonctionnement du secteur créées à cet effet qui consistent à confier la couverture des activités de vulgarisation d'un ensemble de Sous-préfectures à un nombre limité d'agents n'ont pas été concluantes. Le territoire ainsi défini est tellement grand qu'il faudra un effectif complémentaire pour pallier le manque d'encadrement déploré dans tous les départements ;
- ii. l'hémorragie des services chargés du suivi/ évaluation, qui sont, dans la quasi- totalité des départements, démunis d'effectifs minimum ; le cas du département du Mono est à cet égard une bonne illustration : le service en charge du suivi/évaluation n'a pas de personnel. En effet, depuis la nomination du Chef de Service comme Directeur de la Planification, du suivi et de l'Evaluation, le service qui était réduit à lui seul ne compte au début de décembre 1999 qu'un seul cadre emprunté au service en charge des statistiques alors que dans le cadre du PRSA, chaque service devrait comprendre un chef de Service, un chargé et deux agents.

### **Allocation sous- sectorielle des dépenses publiques**

59. De 1992 à 1998, la répartition sous- sectorielle des actions d'investissement public indique que :

- i. la part affectée au programme « appuis aux services agricoles » est passée en moyenne de 12,7% entre 1992- 1995 et 16,5% du PIP sectoriel entre 1996-1998. Cette évolution favorable de l'allocation des ressources traduit ainsi l'importance du rôle que les services publics doivent continuer de jouer dans le secteur. Cette évolution contraste avec celle observée au niveau du budget de fonctionnement qui a, au contraire, enregistré une baisse de 24,00% entre les deux périodes ;
- ii. les actions de vulgarisation, de recherche et de développement intégré ont vu leur part baisser en moyenne de 35,5% et de 24,2% respectivement aux cours des périodes 1992- 1995 et 1996- 1998. Cette diminution confirme la situation qui prévaut actuellement sur le terrain et qui est caractérisée par l'insuffisance des activités de vulgarisation. Il convient de faire remarquer que dans ce sous-programme, la recherche demeure le domaine qui bénéficie de moins d'attention dans les efforts d'investissement ;
- iii. les projets d'infrastructures et d'aménagements ruraux d'une part, et ceux portant sur la diversification et la relance des filières ont absorbé ensemble 3% du PIP sectoriel au cours de la période 1992 -1998. Cette allocation ne traduit pas l'importance qui est accordée à la diversification dans les stratégies de développement macro- économique et sectoriel qui font de

celle-ci la clé de l'insertion de l'économie nationale dans le contexte sous-régional et international ;

- iv. La situation au niveau des montants alloués à la gestion des ressources naturelles est en légère baisse avec 30,2% du PIP sectoriel entre 1992-1995 et 28,6% entre 1996-1998 ;
- v. L'évolution au niveau du sous-programme « développement de l'élevage et de la pêche » est mitigée, alliant alternativement hausse et baisse ; cependant, la situation moyenne est à la baisse entre 1992-1995 et 1996-1998 ;
- vi. Les sous-programmes en émergence sont d'une part, « sécurité alimentaire » avec 1,9% du PIP sectoriel en moyenne annuelle de 1992 à 1995 et 12,2% pendant les trois années suivantes et, d'autre part, « intégration socio-économique des femmes et jeunes » dont la part est passée de 0.00% à 2,53% au courant de la dernière décennie.

L'appui aux O.P. a bénéficié de 2,28% en moyenne entre 1992 -1995 et de 2,48% entre 1996 et 1998

### **Incidence au PIP sur le secteur rural**

60. Cette appréciation s'effectuera par l'examen de l'effet des différents sous-programmes sur la production végétale, la production animale et le PIB sectoriel.

### **Incidences du PIP sur la production végétale**

61. La répartition actuelle des dépenses d'investissement à chacun des sous-programmes examinés ci-dessous n'est pas optimale. En effet, les régressions statistiques effectuées entre la production végétale et les parts qui leur sont allouées indiquent que :
- i. les meilleurs résultats sont enregistrés entre la production végétale et le sous-programme « appui aux services agricoles » d'une part et, d'autre part, entre cette production et le sous-programme « gestion des ressources naturelles » : une augmentation de 1% de la part allouée au premier sous-programme permet un accroissement de 0.82% de la production végétale, cet effet est de 2,51% dans le cas du second ;

### **Incidence du PIP sur la production animale**

62. Les réalisations des projets « gestion des ressources naturelles », augmentant la production animale au seuil de 6%. Une augmentation des dépenses effectives de 1% induit un accroissement de la production de la branche de 2,8%. Les raisons des mauvais résultats obtenus au niveau des autres sous-programmes sont à rechercher dans l'inadéquation du schéma d'allocation des ressources d'investissement.

63. Il convient d'examiner en particulier la situation au niveau des sous- programmes « infrastructures et aménagements ruraux » et « développement de l'élevage et de la pêche ». Le premier n'a bénéficié que de 2,7% des dépenses d'investissement du secteur entre 1992 et 1998 alors que le second a pu engranger 12,6%. On peut donc imputer la mauvaise qualité des résultats à la faiblesse de la part orientée vers les infrastructures et les aménagements. Le niveau auquel se situe le second dans le schéma de répartition pose le problème du contenu des dépenses effectuées au titre des projets de ce sous- programme.

### **Incidence sur le PIB agricole**

64. Les deux sous programmes qui ont un effet favorable prouvé sur le PIB agricole sont ceux qui ont été identifiés comme ayant une meilleure corrélation avec la production végétale. Ces résultats ne sont pas surprenant quand on sait que la production végétale représente en moyenne annuelle 76% de la production du secteur entre 1992 et 1998. Une augmentation de 1% des dépenses d'investissement au profit des projets des sous- programmes « Appui aux services agricoles » et « gestion des ressources naturelles » induit respectivement un accroissement de 3,1% et 2,6% de la production du secteur agricole.

### **Politique monétaire et de crédit**

65. La politique monétaire caractérisée par des coûts prohibitifs du crédit (taux d'intérêt débiteur 15 à 17%) et l'absence de banques spécialisées dans les crédits à long terme ne sont pas favorables pour l'agriculture.

66. La FECECAM dispose de caisses locales et régionales de crédit agricole. Les crédits qui sont accordés par les caisses de cette fédération et par plusieurs autres mutuelles d'épargne et de crédit sont non seulement à des taux onéreux mais ils le sont à court terme. En effets, rares sont les crédits dont les délais de remboursement dépassent les 24 mois.

67. Cette situation observable aussi bien au niveau des banques que des caisses et des mutuelles explique la part quasi- inexistante du montant du crédit qui est accordé aux activités dans le secteur agricole. Les données de 1995 et de 1996 publiées par la BCEAO (à fin décembre) indiquent que, sur l'ensemble des crédits déclarés à la centrale des risques, 0,73% et 0,54% sont accordés au secteur respectivement en 1995 et 1996. Ces crédits se répartissent comme suit :

- i. 0,53% et 0,32% des crédits à moyen terme accordé respectivement en 1995 et 1996 sont allés au secteur ;
- ii. 0,92% et 0,73% des crédits à court terme sont alloués au secteur respectivement à ces différentes périodes.

### **Incitations au secteur**

68. Les incitations au secteur seront appréciées à travers le niveau de protection dont bénéficie le secteur primaire. Les données disponibles indiquent que le secteur est bien à l'abri de la concurrence extérieure quand on considère aussi bien le taux

de protection nominale que le taux de protection effectif. Les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du rapport « Bilan et Perspectives à court et à moyen de l'économie nationale » indiquent que :

- i. Les taux de protection nominale des branches de la production végétale et de la production sont respectivement 17,2% et 6,2%.
  - ii. Les taux de protection effectif pour les mêmes branches sont respectivement 1,1% et 6,1%.
69. Ces résultats montrent que les produits du secteur ont protégés, que cela soit du point de vue fiscale (Taux de Protection Nominale) que du point de la protection globale sur les produits que sur les consommations intermédiaires utilisées par chacune des branches (Taux de Protection Effectif).

### **Restructuration du secteur parapublic**

70. Dans le cadre de désengagement de l'Etat, un programme de restructuration du secteur parapublic a été mise en œuvre et a permis de faire passer le nombre des entreprises publiques et semi-publiques de près de cent vingt (120) en 1985 à moins de trente (30) actuellement. Plus spécifiquement dans le secteur agricole, les succès enregistrés dans ce domaine concernent :
- i. la réhabilitation complète du système de crédit agricole mutuel avec la mise en place de la FECECAM qui compte à fin 1997 trente neuf (39) institutions ;
  - ii. la réhabilitation des Coopératives d'Aménagement Rural (CAR) créées pour développer la culture du palmier à huile au Bénin ;
  - iii. l'installation de plusieurs unités privées d'égrenage de coton ;
  - iv. la libéralisation de système d'approvisionnement des intrants agricoles et de la commercialisation du coton- graine ;
  - v. la privatisation de la SONICOG

### **Politiques des prix**

71. De 1990 à 1998, l'évolution des prix des produits agricoles mesurés par le déflateur du PIB sectoriel a été contenue dans les proportions soutenables en dépit des poussées inflationnistes des trois années 1994, 1995 et 1996. En effet, entre 1990 et 1994, l'évolution moyenne n'a été que de 5,24% contre 11,63% de 1995 à 1998. La situation apparemment paradoxale de la première période provient de la désinflation du déflateur sectoriel de 1993 qui a permis d'amortir le choc de 1994 (26,70%). Les deux années qui ont suivi le choc monétaire de 1994 sont à l'origine du niveau observé pendant la période 1995-1998 avec 20,80% en 1995 et 16,40% en 1996. Il convient de noter qu'à l'exception des années 1995, 1996 et 1997, l'évolution des prix au niveau du secteur a toujours exercé une pression à la baisse sur les prix au niveau national.

72. Les mesures relatives à l'environnement institutionnel et la gestion rigoureuse au niveau budgétaire ont permis aux prix d'atteindre un niveau de variation de 2,50% en 1998 au niveau sectoriel et de 4,2% au niveau national.
73. Quant aux prix au producteur des produits agricoles d'exportation, ils ont été en situation d'amélioration entre 1991 et 1995, notamment avec l'arachide en coque (de 64 F C.F.A à 78 F C.F.A.), les palmistes (de 30F C.F.A. à 40 F C.F.A), le coton graine (de 95F C.F.A à 140F CFA) et le karité (de 20F C.F.A. à 76 F C.F.A.). Après cette période, le prix du coton est monté en 1998 à 225 F C.F.A. après avoir été de 200 F C.F.A de 1995 à 1997.

### **Capacités de formulation de politiques**

74. Au niveau national, la fonction de coordination et d'orientation de la politique au niveau sectoriel relève de la compétence de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP). Depuis 1990, le ministère a :
- i. élaboré une lettre de politique de développement rural qui a défini les stratégies de développement sectoriel en 1991 ;
  - ii. organisé, en 1995, la table ronde des bailleurs de fonds qui a permis de retenir les axes opérationnels de LPDR ;
  - iii. élaboré la déclaration de politique de développement dans laquelle les orientations stratégiques du développement du secteur pour les années à venir sont définies.
75. Le dynamisme du secteur dans le domaine de l'élaboration des stratégies traduit la compétence du personnel dans les différentes directions et, en particulier à la DPP.
76. Au niveau départemental, les Centres d'Action Régionaux pour le développement Rural (CARDER) préparent chaque année le plan de campagne qui se base sur les réalisations de la campagne précédente.
77. Les progrès notables observables au niveau de la fonction de la formulation des stratégies contrastent avec ceux qui prévalent au niveau de la fonction suivi/évaluation. En effet, comme il a été dit précédemment, les services qui en ont la charge sont dans un total dénuement : manque de personnel, manque d'outil d'analyse, absence de mécanisme d'évaluation périodique ordonnée. La conséquence en est l'absence quasi-généralisée des indicateurs de suivi des progrès enregistrés au niveau des différents maillons du secteur.
78. Par ailleurs, il convient de signaler que l'absence d'outils d'orientation des différents acteurs a pour conséquence l'anarchie dans les interventions et la persistance des insuffisances connues depuis longtemps. Les interventions

« qualifiées d'anarchies » des Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans les différentes localités en sont l'illustration.

### **Capacités de collecte et d'exploitation de l'information**

79. La collecte et l'utilisation judicieuse de l'information est une fonction capitale dans la gestion du développement de toute entité en ce qu'elle conditionne la qualité de tout diagnostic, la pertinence du suivi et par conséquent l'efficacité des actions à engager.
80. cette fonction relève aussi de la compétence de la DPP du Ministère. La mise en place du Système National Intégré de Statistiques Agricoles (SINISA) a contribué à mettre en place des capacités de conduite des enquêtes, de collecte, de traitement et d'analyse des informations. Ainsi, plusieurs enquêtes ont été réalisées (enquête sur les conditions de vie en milieu rural, enquête sur les exploitations agricoles...). Les annuaires statistiques sont produits régulièrement tant au niveau national que départemental.
81. Le dynamisme dans l'accomplissement de cette fonction tient :
- i. aux acquis du SINISA en matière de compétences humaines formées et de méthodologie de conduite mises en place ;
  - ii. aux moyens que les différentes projets consacrent à l'information.

## **2.3 LES OPTIONS STRATEGIQUES FONDAMENTALES**

### **2.3.1 Les objectifs généraux de développement**

82. Le Plan d'Orientation 1998- 2002, le programme d'Ajustement Structurel, le programme d'Action du gouvernement et l'ensemble des stratégies sectorielles constituent le cadre de référence d'intervention des politiques économiques et sociales du gouvernement pour les années à venir.
83. L'ensemble des stratégies vise à assurer :
- i. une croissance économique durable à travers la diversification des sources de croissance et la création des emplois ;
  - ii. une viabilité financière grâce aux renforcements des politiques financières ;
  - iii. la libéralisation de l'économie pour promouvoir l'épargne nationale et les investissements privés ;
  - iv. le renforcement de la vocation du Bénin comme pays de transit ;
  - v. l'accroissement des ressources allouées aux secteurs prioritaires de l'éducation et de la santé.

84. Au niveau macro-économique les objectifs retenus s'insèrent dans le cadre du Pacte de convergence, de stabilité, de solidarité et de croissance de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine. Il s'agit principalement de :
- i. atteindre un taux de croissance moyen de plus de 6% ;
  - ii. contenir le taux d'inflation à un niveau inférieur à 3%
  - iii. améliorer la gestion des ressources de l'Etat en vue d'accroître la part des investissements financés sur ressources internes et faciliter l'accès aux services sociaux de base. Par conséquent, les recettes atteindront en moyenne annuelle 17% du produit Intérieur brut à partir de 2002 ;
  - iv. enregistrer un solde budgétaire de base (recettes totales – dépenses primaires – investissements financés par l'extérieur) excédentaire à partir de 2002 ;
  - v. financer 25% des investissements publics sur ressources ;
85. Au niveau de la croissance économique les hypothèses tablent sur un taux de croissance 6,50% sur la période 2002-2005 et de 7,50% pendant les cinq années suivantes. Elles prennent en compte :
- i. la mise en oeuvre du Tarif Extérieur Commun dans l'optique de la mise en place d'une union douanière au sein de l'UEMOA et les mutations qui sont attendues sur le système national de production ;
  - ii. la mise en place des Zones Franches Industrielles (ZFI) ; et
  - iii. la poursuite des efforts de suppressions des distorsions dans l'économie ;
  - iv. le succès dans les actions de diversification de la production.
86. Le taux de croissance projeté passerait ainsi de 6,10% en 2000 à 8% en 2010. Les mutations attendues sur les secteurs de production concernent la hausse progressive de la part du secteur secondaire dans le PIB qui passera de moins de 14% actuellement à près de 15% en fin de période (2010). Le développement des actions de transformation des produits agricoles et la mise en exploitation des ressources minières sont les axes moteurs de cette mutation. Corrélativement, le secteur tertiaire verra sa part dans le PIB diminuée en passant de 47,78% en 2000 à 47,42% en 2010. Le secteur primaire quant à lui connaîtra une légère baisse de sa part dans la richesse nationale : 38,38% en 2010 résultant de l'intensification des relations entre ce dernier et le secteur secondaire.
87. Le taux d'investissement augmentera aussi progressivement en allant de 19,52% du PIB en 2000 à 20,57% en 2010. Le taux de couverture des importations par les exportations évoluera de 80,37% en 2000 à 96,42% en 2010.

88. Les efforts seront engagés pour la poursuite d'une allocation et d'une maîtrise des charges et s'appuieront sur :
- i. un accroissement des recettes qui passeront de 16,58% entre 2000-2005 à 19,01% pendant les cinq années suivantes ; les recettes fiscales n'atteindront le seuil des 17% qu'en 2009 contrairement aux dispositions du pacte de l'UEMOA ; cette prudence dans les projections tiennent à l'évolution des recettes fiscales pendant les cinq dernières années et des aléas qui planent sur les effets attendus de la mise en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) ;
  - ii. une meilleure gestion et une meilleure maîtrise des charges salariales qui passeront de 4,64% du PIB en 2000 à 2,93% en 2010 ; aux deux périodes ci-dessus indiquées, les salaires représenteront respectivement 4,23% et 3,20% du PIB ;
  - iii. l'accroissement des dépenses courantes non salariales pour assurer le fonctionnement régulier de l'administration publique et des services publics ; ainsi, ces dépenses évolueront de 4,89% du PIB en 2000 à 6,50% en 2010 ;
  - iv. L'augmentation de la part des ressources internes affectées aux dépenses d'investissement qui passeront dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) de 1,82% en 2000 à 3,95% en 2010 ; ainsi de 2000 à 2005, cette part sera en moyenne de 2,42% du PIB et de 3,69% entre 2006 et 2010 ;
  - v. Le renforcement des procédures budgétaires et des procédures de contrôles ;
  - vi. L'amélioration des procédures de passation des marchés publics ;
  - vii. Le transfert au Trésor Public de la gestion de l'ensemble des opérations de décaissement des fonds publics ;
  - viii. Le renforcement des structures de contrôle et de vérification, à travers notamment la Cour des Comptes, l'Inspection Générale des finances, l'introduction après chaque exercice budgétaire d'une Loi de Règlement auprès de l'Assemblée Nationale ;
  - ix. La généralisation de la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion dans le secteur public.

En somme, le solde budgétaire de connaîtra une tendance à la hausse qui le fera passer de - 2,05% du PIB en 2000 à 1,18% en 2010 et le solde global de - 3,53% à -0,32%.

### **Programmes d'Investissements Publics.**

89. De 9,46% du PIB en 2000 le PIP passera à 8,25% en 2010. Ainsi, l'Etat, l'Etat consacra 1019,78 milliards pour ses actions d'investissement entre 2000 et 2005 et 1327,29 milliards durant la période 2006-2010 qui seront financés par les sources extérieures (61,76%) et à 38,24% par les sources intérieures.
90. L'Etat appuiera les mutations attendues des différentes mesures et actions, notamment de la mise en œuvre du TEC en orientant ses priorités sur les secteurs de production (agriculture et industrie), les secteurs sociaux et des infrastructures. Ainsi, il sera alloué en moyenne annuelle, au cours des périodes 2000-2005 et e 2006-2010, respectivement 64,81% et 65% de ses ressources d'investissement aux secteurs productifs, 27,97% et 28% aux secteurs sociaux, 7,40% et 7% à l'administration.
91. L'allocation telle que décrite sera accompagnée de l'amélioration de la programmation du Programme d'Investissements Publics (PIP) et le renforcement du suivi et son exécution afin d'accroître substantiellement la capacité interne d'absorption des crédits, encourager le développement du marché financier régional et appuyer les institutions.

### **Politique monétaire et de crédit**

92. Elle s'appuiera sur les lignes directrices retenues au niveau communautaire (UEMOA). Les principales stratégies sont :
- i. le maintien d'une politique prudente de crédit ;
  - ii. le développement de nouveaux instruments de marché ;
  - iii. le renforcement du capital des banques en rapport avec le nouveau dispositif prudentiel ;
  - iv. la mise en conformité des compagnies d'assurance avec les dispositifs du code CIMA ;
  - v. le renforcement du contrôle prudentiel des institutions de crédits décentralisées ;
  - vi. la poursuite de la politique des taux d'intérêt flexibles ;
  - vii. la poursuite de la mise en œuvre et le développement de nouveaux instruments de mobilisation de l'épargne ;
  - viii. le renforcement des marchés monétaires et financiers régionaux.

## **Réformes macro-économiques et structurelles**

93. Les principaux axes des réformes macro-économiques et structurelles touchent la libéralisation de l'économie, la réforme de la fonction publique et la décentralisation.

### **Libéralisation de l'économie, désengagement de l'Etat et développement du secteur privé**

94. Les actions qui seront effectives en 2000-2001 sont la libéralisation des prix des produits pétroliers, de la filière coton, notamment en ce qui concerne l'achat du coton graine. La stratégie de libéralisation du secteur des télécommunications adoptée en juin 1999 sera mise en œuvre et celle de la distribution de l'électricité sera élaborée. Au niveau des produits pétroliers, un nouveau système de prix plus libéral sera conçu, adapté et mise en œuvre. La mise en application des différentes conventions de gérance de sociétés de ciments (SCO) et le sucre (SSS) sera effective pour les autres branches de l'économie nationale, des stratégies appropriées seront élaborées et mise en œuvre.

95. Ainsi, l'Etat poursuivra son désengagement du secteur parapublic et, pour les entreprises qui resteront dans le portefeuille de l'Etat, des dispositions nécessaires seront prises pour assurer leur assainissement, l'amélioration de la gestion et du suivi de leurs performances. Les principales actions sont :

- i. l'amélioration du cadre légal, réglementaire et juridique des entreprises privées ;
- ii. le renforcement du dialogue entre l'administration et les entreprises privées ;
- iii. les réformes institutionnelles et financières assurant le développement des entreprises privées,
- iv. l'appui aux PME et la mise en œuvre de la réforme de l'OHADA pour rétablir la confiance des opérateurs économiques privés.

96. Pour qu'ils soient réalisés, ces objectifs reposeront sur la poursuite des réformes dans le secteur des entreprises publiques, de la justice, de la fonction publique en vue de rendre l'environnement institutionnel, réglementaire et judiciaire performants et efficaces.

## **2.3.2 Objectifs de développement du secteur rural**

97. C'est dans ce contexte que la déclaration de Politique de Développement Rural a été élaborée. Les objectifs de cette politique sont :

- i. le renforcement de la participation du secteur rural au développement socio-économique du pays en contribuant au rétablissement des équilibres

macro- économiques, à la création d'emplois et à la valorisation des potentialités agro- écologiques ;

- ii. la contribution à l'amélioration du niveau de vie des populations par l'augmentation du pouvoir d'achat des producteurs, la lutte contre la pauvreté, le contrôle de la qualité et l'innocuité des aliments ;
- iii. le maintien de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de croissance démographique estimé aujourd'hui à 3,2% l'an ;
- iv. la diversité agricole et l'augmentation de la productivité ;
- v. La conservation du patrimoine écologique
- vi. l'amélioration des rapports hommes/ femmes au sein des communautés rurales suivant l'analyse « Genre et Développement ».

98. Le cadrage macro- économique du secteur rural prévoit une croissance moyenne de 6,83% au cours de la période 2000- 2005 et 7,55% entre 2006 et 2010. Le taux de croissance du PIB du secteur passera de 6,80% en 2000 à 8,10% en 2010. La production végétale connaîtra un accroissement de 7,60% en 2000 et de 8,50% en 2010. A ces années respectives, le taux de croissance de la production animale sera de 7,21% et 6,00%.

99. La contribution attendue du secteur à la formation du PIB enregistrera une diminution. Ainsi, de 38,38% en 2000, elle sera de 37,15% en 2010. Les productions végétale et animale y contribueront respectivement pour 31,17% et 7,21% en 2000 puis, 31,29% et 5,86% en 2010. Cette évolution résultera de l'impact attendu des actions de diversification, de mise en place des infrastructures et d'appui aux différents acteurs du secteur.

100. Le taux de couverture des importations par les exportations des produits agricoles passera de 718,20% en 2000 à 1046,81% en 2010. Ces chiffres traduisent la forte contribution du secteur à l'amélioration de la balance commerciale.

101. La part du budget de fonctionnement de l'Etat qui sera allouée au secteur connaîtra une amélioration progressive qui la fera passer de 3,95% en 2000 à 6,50% en 2010. cette évolution qui est en dessous des 10% préconisées par la DPDR tient compte :

- i. de l'augmentation de l'allocation budgétaire au secteur en compensation de l'arrivée à terme du Projet de Restructuration des services Agricoles qui prenait en charge une partie du fonctionnement du Ministère ;
- ii. des rigidités de la structure de dépenses publiques qui ne sont pas favorables à des modifications substantielles à court ou à moyen terme ;

102. Cependant, les ressources projetées en faveur du secteur sont suffisantes pour le renforcement quantitatif et qualitatif des ressources humaines nécessaires à

l'accomplissement des activités du Ministère relatives notamment à la vulgarisation et au suivi/ évaluation

103. Les investissements publics dans le secteur représenteront en moyenne 17,60% du PIP entre 2000 et 2001 et 20,00% de 2006 à 2010. Les montants qui seront investis par l'Etat dans le secteur atteindront 175,86% milliards entre 2000- 2005 et 265,45% milliards de 2006 à 2010. Ce schéma de répartition répond aux objectifs de l'Etat de développer la production du secteur en vue de permettre au pays de jouer le rôle d'exportateur de produits agricoles dans la sous-région.
104. L'allocation intra- sectorielle des ressources dégagées devra être orientée vers les sous programmes :
  - i. Diversification et relance des filières ;
  - ii. Infrastructures et aménagements ruraux ;
  - iii. Appui aux OP ;
  - iv. Appui aux services agricoles ;
  - v. Vulgarisation, recherche et développement intégré.
105. En ce qui concerne l'investissement privé, des mécanismes (structures, modalités, lignes de crédit, bonification...) devront être mis en place pour notamment :
  - i. remédier à l'inexistence d'une banque de crédit agricole capable d'appuyer effectivement les acteurs opérants dans le secteur ;
  - ii. favoriser le développement des grandes exploitations par l'octroi de bonification et des crédits spécifiques.
106. Toutes ces actions doivent être renforcées au niveau macro- économique par :
  - i. la maîtrise des coûts de production à travers la mise en œuvre d'une politique fiscale appropriée (diminution des taxes sur les intrants) et la vulgarisation des techniques et des systèmes d'exploitation qui assurent des rendements élevés et la préservation du patrimoine écologique ;
  - ii. la poursuite des efforts de libéralisation des différents maillons de l'économie nationale. A ce titre, le programme de privatisation ou l'ouverture du capital aux opérateurs économiques privés doit s'étendre à tous les secteurs et branches de l'économie nationale ;
  - iii. la libéralisation de l'essentiel des prix, en particulier des prix des produits et des intrants agricoles ;
  - iv. l'alignement des prix sur les cours mondiaux afin de faire jouer les effets de compétitivité au niveau des branches et sous- branches de production des biens destinés à l'exportation

- v. le renforcement des capacités des institutions du secteur à assurer les fonctions appropriées ;
- vi. l'amélioration de la productivité, de la santé et de la nutrition des couches vulnérables ;
- vii. l'amélioration des intervenants, notamment les groupes défavorisés aux ressources productives ;
- viii. le renforcement de la Recherche Agronomique et les services de Vulgarisation ;
- ix. la promotion d'une intensification durable de l'agriculture et une gestion des ressources naturelles ;
- x. le développement des marchés efficaces d'intrants et de produits agricoles ;
- xi. la responsabilisations des intervenants du secteur.

### **2.3.3. Les options stratégiques spécifiques au secteur rural**

107. Pour assurer le succès du cadrage macro- économique proposé, des actions doivent être engagées au niveau sectoriel pour appuyer la mise en œuvre de la DPDR dans le sens de la redéfinition des rôles de l'Etat. La responsabilisation des autres intervenants du secteur, le renforcement des capacités de formulation des politiques des services agricoles ; la promotion d'une agriculture intensive et d'une bonne gestion des ressources naturelles ; la garantie de l'accès des populations, notamment vulnérables aux services sociaux de base ; la garantie de l'accès aux ressources productives.

#### **2.3.3.1 Redéfinition des rôles de l'Etat**

108. Le succès de l'exécution du Schéma Directeur dépend des rôles qu'il faudra que l'Etat continue d'assurer et de l'efficacité qui sera observée dans leur accomplissement. Au nombre de ceux-ci, il faut citer :

- i. l'élaboration des politiques et stratégies qui nécessite la participation de tous les intervenants du secteur ;
- ii. la législation et la réglementation qui, pour être viables, doivent prendre appui sur les avis des bénéficiaires, à ce titre, il s'agit de faire appliquer les règles et les mesures destinées à promouvoir et garantir la compétition sur les marchés du secteur privé, les actions de libéralisations des opérations de la filière coton (approvisionnement en intrants, achat de coton graine...) doivent être poursuivies de même que l'ouverture du capitale social des sociétés sous- tutelle au opérateurs privés ;
- iii. la préparation et le suivi des projets avec la participation des bénéficiaires ;

- iv. la recherche et la formation que les structures publiques partagent avec les centres de recherche privés ;
- v. la vulgarisation et la santé animale, qui pour être efficace doivent être partagées avec les ONG et autres intervenants dans des cahiers de charges bien définis ;
- vi. la protection des végétaux, notamment les actions de grande envergure avec la participation des opérateurs du secteur ;
- vii. l'information qui doit être une fonction partagée avec les autres intervenants ;
- viii. la mobilisation des ressources qu'il partage avec les autres acteurs.

### **2.3.3.2 Responsabilisation des autres intervenants du secteur.**

109. Le développement économique des différents systèmes de production et de la promotion des organisations de producteurs sont en bute à l'insuffisante responsabilisation des producteurs, l'insuffisance des actions de formation et d'information et la lourdeur des démarches administratives pour l'enregistrement et l'agrément des organisations de producteurs, l'insuffisante professionnalisation et organisation.

110. Pour améliorer la compétitivité des filières, il est donc important :

- i. d'aider à la promotion du secteur privé ;
- ii. d'apporter des appuis aux organisations de producteurs tant en termes de formation (alphabétisation pour certains, gestion et comptabilité, formation technique) que d'information sur leurs droits, sur la fiscalité, sur l'offre de produits et sur les possibilités et avantages légaux de s'organiser ;
- iii. d'aider à améliorer leur crédibilité auprès de leur banque en s'orientant vers des activités plus continues et plus spécialisées et en introduisant davantage de transparence dans leurs opérations ;
- iv. de leur permettre de jouer les rôles qu'ils peuvent assurer avec efficacité à travers des cadres de concertation effective.

### **2.3.3.3 Le renforcement des capacités de formulation des politiques des services agricoles.**

111. Comme signalée précédemment, les services du MDR ont accumulé un niveau appréciable dans la fonction de collecte et de traitement des informations statistiques. Les efforts complémentaires doivent tendre vers :

- i. la mise en place de mécanismes de suivi/ évaluation performants adaptés aux réalités socio- économiques et agro- écologiques de chaque région ;

- ii. le renforcement des compétences du personnel de la DPP en matière d'analyse et de la mise en place d'outils ;
- iii. la mise en place d'un mécanisme de circulation de l'information qui réponde aux besoins des différents utilisateurs et intervenants du secteur.

#### **2.3.3.4 La promotion d'une agriculture intensive et d'une bonne gestion des ressources naturelles**

112. L'incitation dans le pays à une agriculture performante est le gage des transformations souhaitées dans le secteur rural et de l'insertion de l'ensemble de l'économie dans la mobilisation. Pour que cette ambition soit réalisée, il faudra :

- i. instaurer et appliquer des systèmes clairement définis pour les droits à l'exploitation et à la gestion des ressources naturelles, notamment des terres ;
- ii. élaborer et faire respecter les droits à la propriété en collaboration avec les communautés locales ; à cet égard, la réforme foncière est l'une des priorités à laquelle toute l'attention doit être accordée ;
- iii. fournir des incitations aux agriculteurs et aux communautés pour remettre en état les terres dégradées et protéger les ressources naturelles ;
- iv. renforcer le contrôle des ressources par les populations locales et améliorer la capacité locale d'organisation et de gestion ;
- v. offrir aux agriculteurs et aux communautés des incitations pour l'exécution des programmes d'amélioration de la fertilité dans les zones à faible fertilité du sol ;
- vi. formuler les politiques qui garantissent les droits à la propriété foncière et l'accès au crédit, aux variétés améliorées et à l'information sur les systèmes de production ;
- vii. promouvoir les programmes de lutte anti-parasitaire intégrée comme étant la stratégie centrale pour la lutte contre les parasites ;
- viii. élaborer des programmes de maîtrise des ressources hydrauliques qui mettent les acteurs du secteur à l'abri des aléas climatiques ;
- ix. fournir l'assistance technique et la formation aux petites entreprises concurrentielles à haute intensité de main d'œuvre dans les activités de commercialisation et de transformation ;
- x. apporter l'assistance nécessaire à la production et à la distribution des semences par le secteur privé, avec des règlements qui garantissent le contrôle de la qualité, la compétition, et l'accès des petits producteurs aux semences améliorées.

### **2.3.3.5 Augmentation des ressources allouées à la recherche agronomique**

113. La recherche doit être le support de l'amélioration des performances du secteur. C'est pourquoi, il conviendra :

- i. d'accroître sensiblement les ressources allouées à la recherche agronomique nationale pour assurer la mise en œuvre du plan ;
- ii. d'accroître sensiblement les ressources allouées à la recherche agronomique nationale pour assurer la mise en œuvre du plan d'action élaborée ;
- iii. d'étendre la recherche agricole dans toutes les régions écologiques pour faire profiter l'ensemble des citoyens des résultats ;
- iv. de renforcer l'interaction entre les services de recherche agronomique du secteur public, les agriculteurs, les entreprises privées et les ONG, pour garantir que la recherche corresponde bien aux besoins ;
- v. d'intensifier les liens entre les services de recherche et les institutions de recherche des secteurs public et privé dans les pays industrialisés ;
- vi. de promouvoir la recherche biotechnologique centrée sur les réalités nationales.

## **CHAPITRE III : REPARTITION DES FONCTIONS ET DES RESPONSABILITES ENTRE LES INTERVENANTS**

Le secteur rural occupe plus de 75 % de la population et constitue ainsi la première source d'emplois au Bénin.

Diverses catégories d'acteurs y interviennent et force est de reconnaître que seule une organisation participative et partagée de ce monde basée sur une responsabilisation effective des intervenants à tous les niveaux constitue le gage d'un développement durable.

### **3.1 RESPONSABILISATION DU MONDE RURAL**

#### **3.1.1 PROBLEMATIQUE**

114. La redéfinition du rôle de l'Etat dans le sens de son désengagement par rapport aux secteurs de production et de certains services d'accompagnement constitue l'un des objectifs majeurs de la Lettre de Politique de Développement Rural (LPDR2). D'autres objectifs sont fixés notamment la promotion d'organisations professionnelles agricoles dont la mission est de prendre progressivement en charge certaines activités naguère assumées par l'Etat.

115. Ce processus a permis notamment l'émergence et la responsabilisation des organisations paysannes. Ainsi, il se développe actuellement au Bénin une riche et variée expérience d'organisations socio-professionnelles paysannes à la base, doublée d'une structuration verticale à plusieurs niveaux qui forme un mouvement paysan dynamique prenant conscience de la force sociale et économique. Le monde rural dispose de ce fait d'organisations paysannes de service depuis le village jusqu'au niveau national.

116. En application de l'option du désengagement de l'Etat, une politique de transfert d'activités et de compétences a démarré notamment dans les domaines de la production de semences, de la gestion des intrants, du transport du crédit, de la transformation, etc. Cependant, à divers niveaux (OP, Etat) le rythme relativement rapide du désengagement et du transfert de compétences se traduit par :

117. Au niveau des organisations paysannes :

- i. des problèmes de gestion rencontrés par les structures professionnelles et des difficultés de collaboration entre lesdites structures et les services agricoles;
- ii. la faible intégration des femmes aux organes de gestion des OP et des besoins malgré l'importance de leurs fonctions sociales et économiques ;
- iii. le monopole du secteur de la filière coton qui reste à ce jour, la seule organisée ;

---

(<sup>2</sup>) LPDR cf P. chap 1 " Cadre macro- économique" P.3

- iv. les augmentations de la production vivrière qui résultent d'un accroissement des surfaces et non de la productivité, qui demeure toujours faible, tant en matière de production végétale, qu'animale et halieutique ;
- v. les pratiques actuelles (surexploitation dans le sud, feux de brousse et extensification dans le Nord) qui continuent à soumettre l'environnement à une pression importante (diminution de la forêt, érosion, baisse de la fertilité des sols...) ;
- vi. la faiblesse de l'accès au crédit (montant, proximité des institutions, coûts d'instruction des dossiers, taux d'intérêt et crédit à moyen terme peu développé) surtout pour les femmes et les jeunes ;
- vii. l'analphabétisme de la population rurale, la faiblesse de la formation professionnelle initiale et un faible niveau d'équipement performant.

118. Au niveau de l'Etat

- i. L'insuffisance quantitative et qualitative du personnel d'encadrement qui n'est plus en mesure de remplir efficacement les fonctions qui lui sont confiées. Cette faiblesse de l'encadrement est la conséquence de l'absence d'une politique adéquate de recrutement, de formation du personnel et d'incitation des ONG à la vulgarisation suite à la restructuration des services agricoles.
- ii. la faible contribution de l'Etat au fonctionnement des services agricoles entraînant la dépendance de ces derniers des ressources extérieures qui se font de plus en plus rares;

119. Notons que les changements n'ont pas été perçus par les différents acteurs comme un processus nécessitant une concertation accrue. Rendre les organisations paysannes maîtresses de leur destin, dégager le secteur public des activités que le privé serait à même de mieux exécuter sont des objectifs nobles qui s'accordent bien avec le contexte économique, politique et social du pays, caractérisé par une volonté réelle de démocratisation et de libéralisation.

120. En revanche, le transfert des responsabilités aux organisations paysannes suppose que ces dernières se soient préparées à les recevoir et à les exercer, ce qui n'est pas souvent le cas.

La démarche à adopter dans le cadre des transferts de compétences doit être une démarche progressive et pragmatique qui tienne compte du niveau d'évolution des acteurs repreneurs en ce qui concerne leurs expériences professionnelles, leur réelle capacité d'intervention et leurs intérêts à s'insérer dans l'activité.

### **3.1.2 Décentralisation et auto- administration**

121. La décentralisation des décisions et des actions de développement avec une participation accrue des populations à travers leurs élus locaux est un élément déterminant de la responsabilisation à la base. Ainsi comprise elle a pour enjeux principaux, la promotion de la démocratie à la base et le développement local.

Bien qu'elle ne soit pas encore effective, elle a néanmoins fait l'objet de lois votées par l'Assemblée Nationale de 1998 à ce jour. Pour la rendre effective, des élections locales seront organisées en vue de la mise en place des organes d'Administration des communes.

122. Les collectivités locales constituées par 77 communes issues de la décentralisation, jouissant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, auront des compétences relatives aux domaines ci-après :
- i. le développement local, l'aménagement, l'habitat et l'urbanisme ;
  - ii. les infrastructures, l'équipement et le transport ;
  - iii. l'environnement, l'hygiène et la salubrité ;
  - iv. l'alphabétisation et l'éducation des adultes ;
  - v. les enseignements primaire et maternel ;
  - vi. la santé, l'action sociale et culturelle ;
  - vii. les services marchands et les investissements économiques.
123. En vue de permettre à ces collectivités locales de remplir toutes ces nouvelles prérogatives, le gouvernement accompagnera le processus avec des mécanismes appropriés de transfert de compétences aussi bien en matière de ressources que sur le plan des charges.
124. Au niveau du secteur rural, l'organisation et le fonctionnement des structures du Ministère à travers les CARDER et celles des organisations des producteurs à travers des Unions Départementales et sous-préfectorales des producteurs participent déjà des objectifs et principes de la décentralisation. Elles sont des entités autonomes décentralisées jusqu'au niveau village avec l'Agent Polyvalent de Vulgarisation Agricole (APV) pour le CARDER et le Groupement de Producteurs Agricoles (GPA) pour l'organisation des producteurs.
125. L'institution et la mise en place des comités régionaux (Départemental et sous-préfectoral) de Recherche et de Vulgarisation où vulgarisateurs, chercheurs, producteurs, Organisations Non Gouvernementales sont en présence pour planifier, exécuter et contrôler les activités, participent de la démarche de la décentralisation.
126. Enfin, la récente expérience en cours dans ce secteur dénommée l'Approche Participative Niveau Village (APNV) vient renforcer cette orientation vers la décentralisation.  
A travers la mise en œuvre de cette approche, les collectivités locales s'impliqueront davantage dans la conception, la mise en œuvre de la politique du Développement Rural.
127. Les objectifs visés par cette démarche sont de trois ordres :
- i. établir des programmes d'actions (actions de vulgarisation et autres actions de développement) planifiés avec les différents groupes socioprofessionnels en concertation avec les structures d'appui ;

- ii. promouvoir la circulation d'informations et la prise de responsabilité par les villageois, pour le développement de leur village en associant les différents groupes socioprofessionnels ;
- iii. promouvoir le dialogue avec les partenaires au développement et les différents groupes socio-professionnels.

128. La démarche APNV est une démarche méthodologique qui s'exécute en plusieurs étapes : diagnostic, analyse des problèmes, recherche de solutions, planification, exécution et suivi-évaluation. Prenant en compte le village, l'APNV s'intéresse donc à toutes les couches de la population. Elle contribue aussi au niveau local à la responsabilisation des populations et cadre bien avec les objectifs du processus de décentralisation.

129. Pour ce faire, le MAEP s'engagera à poursuivre et à généraliser l'APNV qui apparaît aujourd'hui comme l'une des démarches les plus indiquées pour permettre une réelle auto-administration des populations à la base. Une harmonisation de ce qui est mis en œuvre au MDR avec les principes généraux de la décentralisation s'impose.

### **3.1.3 Organisations des producteurs**

130. Jusqu'aux récentes mutations socio-économiques, les appuis apportés aux organisations paysannes ont été le plus souvent en substitutions et n'ont guère favorisé leur responsabilisation et leur autonomisation. Or le développement rural dans un contexte de désengagement de l'Etat, pour être efficace, nécessite le professionnalisme de ces organisations. Adaptant ses propres structures au contexte du moment, l'Etat favorisera l'organisation de la profession agricole par :

- i. la mise à jour d'une législation en conformité avec les nouvelles fonctions dévolues aux organisations professionnelles agricoles (OPA) ;
- ii. l'émergence des programmes d'appui et l'organisation des ruraux ;
- iii. la promotion d'un dispositif institutionnel, organisationnel et humain approprié pour accompagner avec plus de technicité, l'émergence et le développement des OPA ;
- iv. le développement des systèmes participatifs d'éducation et de promotion des membres ;
- v. l'établissement et le respect des règles de la bonne gouvernance à savoir les principales règles, de gestion, de transparence, de contrôle et d'inspection en vue de garantir le bon fonctionnement de ces organisations et de sécuriser les membres ;
- vi. la création des conditions favorables à l'émergence d'un réseau dynamique de Chambres Départementales d'Agriculture et d'une Chambre Permanente Nationale représentant le monde agricole dans sa diversité ;

- vii. la facilitation des appuis apportés aux femmes dans leurs organisations.

### **3.1.4 Promotion féminine en milieu rural**

131. La promotion de la femme en général et celle de la femme rurale en particulier se pose en partie en termes de valorisation de son importance et de sa contribution au processus de développement.

La population béninoise compte environ 52% de femmes dont 95% de femmes rurales. Elles représentent 60% de la population agricole et 32% des actifs agricoles.

132. Les femmes constituent la principale main d'œuvre dans les exploitations agricoles.

En milieu rural, elles sont présentes prioritairement dans l'agriculture et s'adonnent essentiellement à la transformation agro-alimentaire. Le petit commerce reste leur apanage.

La division traditionnelle du travail confère à la femme rurale la responsabilité de presque tous les travaux domestiques et de soins à la famille.

La population féminine est confrontée à un certain nombre de problèmes caractérisés par :

- i. le faible accès au crédit et les difficultés d'accès aux facteurs de production ;
- ii. l'analphabétisme de la majorité des femmes ;
- iii. la faible représentation des femmes dans les organes de prises de décisions ;
- iv. le poids de la tradition ;
- v. le manque de confiance des femmes en elles-mêmes.

133. Malgré ces insuffisances qui influencent lourdement sur la situation des femmes, il existe un certain nombre d'éléments qui incitent à l'optimisme quant à l'amélioration de leurs conditions :

- i. les femmes sont douées d'un esprit entrepreneurial qui explique leur forte présence dans le secteur économique ;
- ii. les femmes prennent davantage conscience de leur situation, ce qui se traduit par une mobilisation de plus en plus remarquable ;
- iii. les femmes demeurent le pivot de la cohésion familiale.

134. Par ailleurs, l'indicateur des disparités entre les sexes dans le développement, calculé par le PNUD en 1995 est de 0,314 pour le Bénin et classe le pays au 114<sup>ème</sup> rang sur les 130 pays étudiés. Quant à l'indicateur de participation qui détermine à quel point les femmes sont habilitées ou admises à prendre part aux différents aspects de la vie publique par rapport aux hommes, il est de 0,271 et

classe le Bénin au 84<sup>ème</sup> rang sur 116 pays étudiés en 1995. Ces indicateurs composites montrent bien à quel point la situation des femmes est préoccupante au Bénin au point de vue processus de développement.

135. Afin de faire face à cette situation, des actions ont été engagées au niveau national dans le but d'affirmer la légalité juridique de l'homme et de la femme pour améliorer leurs conditions économiques.

136. Au niveau du secteur rural, la stratégie était axée sur le développement des projets « spécifiquement féminins » ou l'insertion des composantes « femmes » dans les projets et programmes. Néanmoins, il est clairement admis aujourd'hui au niveau du Ministère de Développement Rural, que les différents projets et programmes mis en œuvre jusque-là n'ont pas permis d'enclencher le processus réel de promotion de la femme en milieu rural du fait des nombreuses contraintes qu'elle subit encore. Pour cause, la stratégie adoptée cherche à préserver et à rehausser les rôles et les responsabilités des femmes sans tenir compte de leurs rapports ou de leurs relations avec les hommes.

137. Pour corriger cette insuffisance, l'approche « genre et développement » est actuellement préconisée.

Il s'agit, pour l'ensemble des actions, à entreprendre au niveau du secteur rural, d'adopter une démarche où la participation de la femme serait perçue de façon transversale.

138. Cette démarche repose sur les orientations stratégiques suivantes :

#### **-Orientations stratégiques générales**

- i. Amélioration et renforcement des capacités des services d'appui en adoptant un plan de formation sur l'analyse différentielle selon le genre
- ii. Programmation/ planification des actions en différenciant autant que possible selon le genre.
- iii. Mise en œuvre des programmes et projets suivant une démarche de contact et de dialogue avec les hommes et les femmes.
- iv. Mesure régulière des effets et impacts des stratégies et actions sur les hommes et les femmes en instituant un système de collecte et d'analyse de données désagrégées par genre.
- v. Sensibilisation des hommes et des femmes en vue d'un changement de comportement pour un développement équitable et durable.

#### **139. Orientations stratégiques sous- sectorielles**

Pour toute action au niveau de chaque sous-secteur, il faut veiller à :

- i. Assurer l'accès des femmes rurales aux ressources (terre, crédit, main d'œuvre, technologie et outillage adaptés etc.) ;

- ii. Renforcer les aptitudes des femmes rurales à utiliser les ressources par éducation et la formation ;
- iii. Garantir la participation des femmes rurales au processus de décision et à l'information en favorisant leurs accès aux instances de prise de décision à tous les niveaux.

### **3.2 PROMOTION DU SECTEUR PRIVE**

140. La plupart des acteurs de l'économie béninoise sont constituée de privés :

- i. le secteur primaire est animé par un ensemble de petits agriculteurs et des exploitants ;
- ii. le secteur secondaire est composé des unités industrielles étatiques et des entreprises privées ;
- iii. le secteur tertiaire est animé par les commerçants et les services marchands.

141. Ce secteur assure de ce fait la vie et la survie de la grande majorité de la population béninoise.

Il constitue la base du développement économique. La promotion du secteur privé reste donc un élément vital pour l'économie du pays.

#### **3.2.1 Politique volontariste pour l'émergence et le développement du secteur privé**

142. A la table ronde tenue sur le secteur privé en novembre 1994, l'unanimité a été faite sur la relance du secteur privé.

143. La conférence Nationale Economique de décembre 1996 a permis de faire le bilan des actions entreprises dans ce cadre. Au regard des contraintes identifiées et pour permettre une réelle promotion du secteur privé, deux objectifs immédiats sont désormais poursuivis à savoir :

- i. sauvegarder le potentiel qui est faible, endommagé et confronté à de durs problèmes d'ajustement et de marché ;
- ii. promouvoir de nouvelles activités sur des bases compétitives et durables.

144. Pour atteindre ces objectifs, l'on doit identifier certains principes pour une répartition judicieuse des rôles et des responsabilités entre les principaux acteurs que sont : l'Etat, les opérateurs économiques, les ONG et les partenaires au développement.

## **Pour l'Etat**

145. L'économie libérale n'exclut pas la présence de l'Etat. Il s'agit de rétablir l'Etat dans son rôle premier de régularisation, de facilitateur et de contrôle. Pour ce faire, l'administration publique doit fixer les règles, les faire appliquer de façon uniforme et prévisible et les modifier de façon transparente.

## **Pour le secteur privé**

146. Il s'agit de le conforter dans son rôle de propriétaire et d'opérateur. Il doit rechercher et découvrir les domaines où sa compétitivité peut exceller, et se préparer à les conquérir. Son activité génère la croissance de l'économie. En contrepartie il doit prendre conscience de son rôle de citoyen et des obligations qui y sont attachées, notamment le paiement des impôts, pour permettre à l'Etat de réaliser les investissements, améliorer les infrastructures et favoriser la croissance.

147. Les ONG au Bénin jouent un rôle d'intermédiaire en apportant leurs expériences aux communes rurales à la base. Elles occupent une espace crée par les mutations sociaux- économiques intervenues ces dernières années. Les ONG ont besoin de formation recyclage pour plus de professionnalisme en vue de meilleures prestations dans l'accompagnement des producteurs ruraux.

## **Pour les partenaires au développement**

148. Leur rôle est d'apporter aux deux acteurs précédents, l'appui technique et financier nécessaires à leurs interventions. Il est souhaité que ce rôle s'amplifie et s'oriente résolument vers la prise en charge par les bénéficiaires de gestion des structures créées par eux.

### **3.2.2 Privatisation**

149. La privatisation est composante importante du processus de développement du secteur privé. Cependant, la réponse des opérateurs privés béninois n'est pas encore massive. Comment peut-il en être autrement si le système financier ne connaît pas d'autres modes de financement que le crédit avec comme conditions l'apport personnel et la garantie ?

150. Les modalités de privatisation sont restées classiques :

- i. cession totale ou partielle de participation ;
- ii. cession d'entreprise ;
- iii. cession d'actifs
- iv. cession de gestion, location gérance ou gérance libre.
- v. Financement du secteur privé.

151. Ces modalités ne dénotent aucun effort d'imagination ou d'adaptation à la situation particulière des privés béninois généralement dépourvus d'une surface financière suffisante. En conséquence, l'Etat doit mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pour inciter les opérateurs économiques à adhérer au programme de privatisation.

### **3.2.3 Promotion des opérateurs économiques**

152. La promotion des opérateurs économiques nécessite la mise en œuvre de stratégies dont les orientations par domaines se présentent comme suit :

#### **-La fiscalité**

153. Elle consiste à la fois une ressource de financement et un facteur sur les comportements des acteurs. L'Etat, dans la perspective de promouvoir les opérateurs économiques devra, selon les exigences du montant, prévoir toutes les mesures nécessaires y compris les subventions. A cet effet, il y a lieu de mener une étude de l'impact de la fiscalité sur le développement du secteur privé.

#### **-Le budget fonctionnement**

154. Pour permettre à l'administration de jouer son rôle d'orientation de contrôle, de suivi et de réglementation, l'Etat doit doter les structures compétentes de ressources nécessaires. Les affectations des budgets reflèteront les priorités accordées pour la relance du secteur privé.

Il est aussi nécessaire de prévoir la déconcentration des budgets

#### **-Le financement du secteur privé**

155. Les mesures ci-après devront être prises pour améliorer le financement du secteur privé :

- i. Favoriser la création des banques spécialisées dans le financement agricole ;
- ii. Développer un partenariat entre le public et le privé en vue du financement de certains investissements au niveau du secteur ;
- iii. Aider au renforcement des institutions financières existantes et à la diversification des sources de crédit, en vue d'adapter les crédits aux conditions des petits exploitants ;
- iv. Favoriser la mise en place de crédits moyen terme, nécessaires notamment à l'acquisition de matériels et aux activités de stockage, de transformation et de commercialisation ;
- v. Favoriser la mise en place d'un mécanisme de soutien ou de garantie de crédits agricoles ;

- vi. Favoriser l'octroi de crédits de campagne aux productions agricoles autres que le coton notamment par les réseaux des CRCAM3 ; et
- vii. Favoriser l'accès des femmes et des jeunes au crédit, à travers un appui à toutes les structures de financement de proximité.

**- La capacité d'auto développement**

156. Il s'agira de :

- i. Développer les filières agro-industrielles et industrielles ;
- ii. Créer le Centre Béninois de Normalisation et de gestion de la qualité créé un niveau du MIPME ;
- iii. Renforcer les capacités et dynamiser les activités du CBCE ;
- iv. Mettre en œuvre le projet d'appui institutionnel en faveur du CNEX ;
- v. Mettre en place un Organisme d'Assurance à l'exportation.

**-L'Administration**

157. D'une manière générale, il faudra contribuer à améliorer les performances de l'Administration et favoriser ainsi le développement des activités économiques du pays. A cet égard, il importe de :

- i. Adapter l'administration publique aux nécessités et problèmes du secteur privé ;
- ii. Faire mieux connaître le rôle d'appui de l'Etat et d'encouragement aux activités du secteur privé.

**3.3 ROLE DE L'ETAT**

**3.3.1 Organisation du cadre des activités économiques du secteur**

158. Dans l'organisation du cadre des activités économiques, l'Etat doit œuvrer pour :

- i. la réduction du coût des facteurs de production. Pour les trois facteurs essentiels que sont l'eau, l'électricité, les télécommunications et le transport, l'Etat s'attellera à l'amélioration de la qualité des services et la révision des grilles tarifaires.
- ii. Le renforcement de l'appui Institutionnel notamment à l'Observatoire Béninois des Opportunités d'Affaires (OBOPAF) créé au niveau du MCAT et chargé entre autres de favoriser l'accès aux marchés régionaux et

---

<sup>(3)</sup> Caisse Régionale de Crédit Agricole et Mutuel (CRCAM)

étrangers et spécialisé dans la prospection et l'identification des opportunités d'affaires et de l'information commerciale.

- iii. Le financement des entreprises. Il s'agit de susciter la révision des règlements de la BCEAO vis-à-vis des banques pour faciliter le crédit aux entreprises.
- iv. La définition d'un régime fiscal spécial pour les entreprises, l'allégement et la réduction des procédures douanières.
- v. Le renforcement et la mise en place d'infrastructures routières (pistes rurales).

### **3.3.2 En matière de contrôle**

159. Dans le secteur rural, l'Etat concentrera ses efforts sur les fonctions régaliennes, soit en les réalisant lui-même, soit en s'assurant qu'elles sont menées à bien par d'autres acteurs. Ces fonctions concernent :

- i. L'orientation de la politique nationale en matière de développement rural par (i) la mise au point des instruments législatifs et réglementaires et (ii) la mise en œuvre des mesures incitatives, notamment fiscales ;
- ii. Le suivi, le contrôle et l'analyse d'impact de la mise en œuvre de cette politique et de l'exécution des mesures qui l'accompagnent
- iii. La capitalisation et la diffusion des informations à l'échelle nationale ;
- iv. La conception, la programmation et le contrôle des mesures de protection des ressources naturelles, y compris l'élaboration et la mise en œuvre d'un code foncier ;
- v. L'orientation et la coordination de l'aide extérieure ;
- vi. L'élaboration et le contrôle du respect de la réglementation ;
- vii. Le renforcement de la capacité de contrôle de conformité des intrants chimiques (engrais, insecticides).

### **3.3.3 En matière de promotion rurale**

160. L'Etat s'attachera à assurer ses fonctions de promotion rurale à travers la définition des stratégies sectorielles et sous-sectorielles, la recherche agricole et la vulgarisation agricole en partenariat avec les autres acteurs du secteur rural.

- i. Toutes autres fonctions n'ayant pas vocation de relever à terme de l'appareil d'Etat, mais pour lesquelles une continuité et une conformité la politique de développement de l'Etat doivent être assurées.
- ii. Mettre en œuvre une stratégie de gestion des ressources humaines permettant de doter les services agricoles de personnel nécessaires à

l'exécution des missions à eux assignées notamment par le recrutement et la formation.

### **3.3.4 En matière de suivi et évaluation**

161. Dans ce cadre, il sera mis en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de la politique du secteur rural.

En conséquence, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- i. Développer les capacités d'analyse stratégique au niveau national mettant l'accent sur la synthèse des données régionales et leurs relations avec les autres éléments de la politique nationale tels que la sécurité alimentaire, l'évolution des prix, les marchés sous régionaux et internationaux ;
- ii. Développer les capacités régionale et nationale d'évaluation des politiques mises en œuvre dans la perspective de favoriser une réactualisation permanente des politiques et des programmes ;
- iii. Développer les capacités de définition des politiques sectorielles et d'analyse d'impact ;
- iv. Renforcer les capacités de négociation dans la perspective de mieux faire tirer profit du secteur, des avantages liés à l'appartenance à certaines organisations internationales telles que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), LOME5, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) etc. A ce titre, il sera créé une cellule légère de réflexion dont le rôle sera de fournir les éléments d'orientation à prendre en considération dans ce processus ;
- v. Mettre en place des structures pour l'élaboration, la programmation et le suivi des actions au niveau des diverses entités qui composent le Ministère, notamment les Directions Techniques et renforcer les capacités de planification aux plans régional et national.

162. Mettre en place un système adéquat de suivi de l'ensemble du secteur soutenu par un support informatique léger devant jouer le rôle de circulation de profit de tous les décideurs publics et privés.

### **3.3.5 En matière de concertation entre partenaires**

163. Les activités du secteur rural sont multisectorielles et impliquent une conjugaison harmonieuse et complémentaire dans l'exécution des actions. La synergie nécessaire entre ces différentes actions dans la recherche de l'efficacité et de l'efficience, passe par le renforcement de la concertation entre les différents acteurs à tous les niveaux. En conséquence, il faudra :

- i. Appuyer la mise en place des structures de coordination des ONG intervenant dans le secteur rural tant au niveau des départements qu'au

niveau national et veiller à ce qu'il y ait une harmonisation dans les actions menées sur le terrain.

- ii. Favoriser l'instauration des structures de concertation pour la promotion des filières agricoles, structures qui peuvent évoluer vers la création des Associations interprofessionnelles.
- iii. Instaurer aux niveaux local et département des cadres de concertation entre les différents acteurs intervenants pour une ou des activités du secteur rural à savoir l'Administration, les organisations de producteurs agricoles, les organisations non gouvernementales, les élus locaux et autres.
- iv. Mettre en place au niveau départemental et national un cadre de concertation entre l'Administration du Développement Rural, Représentants des organisations professionnelles agricoles, les Représentants des Partenaires au développement et ceci pour assurer une meilleure coordination et un bon suivi des actions du développement.

## CHAPITRE IV : GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

### 4.1 Etat des ressources naturelles

164. Les ressources naturelles du Bénin constituées des sols, des eaux, des fleuves et de la faune sont des potentialités énormes dont l'exploitation rationnelle peut engendrer des activités durables nécessaires à son développement économique et social.

#### 4.1.1 Sols

165. Les sols sont d'une très grande variabilité tant en ce qui concerne leur importance, leur nature, leur fertilité que leur répartition. Ils sont regroupés en quatre (04) grandes catégories dont :

- i. les sols minéraux bruts et peu évolués. Ils sont rencontrés dans les Départements de l'Atacora, du Borgou et de l'Atlantique (sur le cordon littoral) sur environ 700.000 ha. Ils ont une valeur agronomique très limitée. Ils peuvent être valorisés par les cultures pérennes telles que les plantations forestières de bois de feu et de bois de service (filao, Eucalyptus acacia spp, etc.) et les plantations de cocotier ;
- ii. les sols ferrallitiques sur terre de barre sur une bonne partie des Départements de l'Atlantique, du Mono, de l'Ouémé et un peu dans le Zou. Ils occupent environ 6% du territoire national, soit près de 700.000 ha. Sur ces sols vit plus de la moitié de la population rurale du Bénin avec une densité supérieure à 200 habitants/Km<sup>2</sup> et pouvant atteindre des pointes de 400 habitants/Km<sup>2</sup> dans certaines sous-préfectures du Sud du département de l'Ouémé et certaine zones du plateau Adja, dans le Mono. Il s'agit des sols présentant de très bonnes qualités agronomiques mais de qualité chimique médiocre (carence fréquente et importante en potasse, taux de matières organiques faibles...) ;
- iii. les sols ferrugineux tropicaux sur plus de 9 millions d'hectares, soit environ 82% du territoire national, présentent une très grande variabilité. Ils ont des propriétés physiques souvent satisfaisantes et celles chimiques assez médiocres, en particulier en phosphore. Leur mise en culture sans restitutions organiques entraîne assez rapidement une baisse de leur potentiel de fertilité due à l'érosion et au lessivage des éléments minéraux. Le lessivage est d'autant plus important que l'intensité des pluies est souvent forte et que la saison des pluies est plus longue. Dans ce cas, la présence des arbres peut jouer un rôle primordial pour recycler les éléments minéraux et enrichir les horizons superficiels ;
- iv. les sols alluviaux hydromorphes et vertisols à propriétés chimiques favorables et de mauvaises propriétés physiques.

166. Ils ont un fort potentiel agricole et pastoral, mais sont susceptibles d'engorgement d'eau en saison de pluie. Ils couvrent environ 440 000 ha répartis comme suit : plus de 100.000 ha dans la vallée du Niger ; plus 120.000 ha y compris les

plaines inondables dans les vallées du Mono, du Couffo et de l'Ouémé ; la dépression de la lama qui couvre environ 125.00 ha et les bas-fonds dispersés dans tout le pays sur environ 100.000 ha. Tous ces sols sont favorables à la culture du riz après certains aménagements.

167. Sur la superficie s'étendant sur 11.262.200 ha, le Bénin a des possibilités en terres cultivables de 8.300.000 ha. Sur les superficies réellement cultivables, environ 1.700.000 d'hectares sont cultivés annuellement.

#### **4.1.2 Eaux**

168. Le réseau hydrographique du Bénin est important et est tributaire de quatre (04) bassins versants, à savoir :

- i. Le bassin du fleuve Niger sur 120 Km et ses affluents que sont le Mékrou sur 410 Km, l'Alibori sur 338 Km et la Sota sur 250 Km ;
- ii. Le bassin de la Pendjari qui comprend le fleuve Pendjari sur 380 Km ;
- iii. Le bassin de l'Ouémé avec le fleuve Ouémé sur 510 Km, le plus long fleuve du Bénin, et ses affluents : l'Okpara sur 200 Km et le zou sur 150 km ;
- iv. Le bassin des fleuves atlantiques faisant partie d'un bassin plus important qui commence au Togo. Il comprend le fleuve Mono sur 100 km en territoire béninois, le Couffo sur 190 km au Bénin.

169. A ce réseau hydrographique, il faut ajouter de nombreux autres plans d'eau constitués de lacs couvrant environ 34.800 à 44.800 ha (en période de crue). Les disponibilités hydrologiques des quatre (04) bassins identifiés seraient de l'ordre de 10 milliards de mètres cubes dont seulement 350 millions de mètres cubes seraient exploitables annuellement. Sur les différents plans d'eau (surtout les lacs) se développent d'importantes activités de pêche.

#### **4.1.3 Flore**

170. La carte de végétation établie par le CENATEL et qui couvre la frange du territoire national comprise entre la zone du village Akassato à partir du parallèle 6°30 de latitude nord et le fleuve Niger a fourni les indications portées dans le tableau ci-dessous. Les formations végétales (forêts naturelles, plantations, mosaïque de cultures et jachères comprises) identifiées sont évaluées à 10.983.415 ha.

**CARTE DE VEGETATION DU BENIN**

<b>Unités</b>	<b>Superficies (ha)</b>	<b>Pourcentages (%)</b>
Forêt Galerie	295842	2,67
Forêt dense	249807	2,25
Forêt claire et savane boisée	2012621	18,16
Savane arborée et arbustive	3659020	33,01
Savane arborée et arbustive saxicole	238698	2,15
Savane marécageuse	78503	0,71
Savane herbeuse	5792	0,05
Savane à emprise agricole	1989018	17,95
Formation raphiale	13922	0,13
Prairie	60381	0,54
Fourré	4921	0,04
Plantation	106134	0,96
Mosaïque de cultures et jachères	2268756	20,47
Plan d'eau, Cours d'eau	40738	0,37
Mare	105	0,001
Agglomération	58990	0,53
<b>TOTAL</b>	<b>11083248</b>	<b>100%</b>

171. Ces formations végétales sont l'objet de destruction et de prélèvements pour satisfaire des besoins de l'agriculture en sols, de l'élevage en pâturage et des populations en produits forestiers et dérivés. Tout ceci ne tient pas compte de la nécessité de préserver la végétation.

Toutes ces pratiques sont opérées sans souci de préservation de la végétation.

#### **4.1.4 Faune**

172. Au Bénin, il existe deux (02) parcs nationaux et trois (03) zones cynégétiques. Les parcs nationaux couvrent 86050 ha dont :

- i. le parc national de la Pendjari = 281359 ha et
- ii. le parc national W du Niger = 579147 ha.

Les zones cynégétiques s'étendent sur 417245 ha et regroupent celles de l'Atacora sur 129371 ha, de la Djoua sur 115771 ha et de la Pendjari sur 172103 ha.

173. Ces ensembles constituent des aires protégées situées dans l'extrême Nord du Bénin et contiguës avec celles des pays limitrophes (Burkina-Faso et Niger). Le tout forme une aire géographique de plus de 2.500.000 ha aux immenses potentialités écologiques, économiques et socio- culturelles.

174. Les aires protégées du Bénin présentent des conditions favorables pour le développement de la faune qui y est relativement riche quoique soumise à de très

fortes pressions dues au braconnage et à la concurrence des animaux transhumants. Malgré cette richesse, la faune est mal connue. Seuls, les grands mammifères les plus visibles ont fait l'objet d'études et de recensements. Les oiseaux, reptiles, poissons et insectes sont très peu connus.

Les divers recensements effectués ont fourni les données ci-après :

-Dans le parc national de la Pendjari

<b>ANNE ET SOURCE/ ESPECES</b>	<b>LARSEN 1976</b>	<b>DAPN 1987</b>	<b>PGRN 1996</b>
Eléphant	Non connu	850	Non connu
Buffle	2200-5000	2000	2069
Hippotrague	4400- 5800	1250	3861
Bubale	7100-11800	1300	1792
Damalisque	1100-2200	170	-
Cobe de Buffon	33100-50700	6000	5378
Cobe de fassa	3000- 4400	700	165
Cobe de roseaux	800	Non connu	1655
Céphalophe	1400-4400	Non connu	3198
Phacodère	10000- 15000	3000	2482
Ourébi	6600- 10100	Non connu	2095
Hippopotame	Non connu	280	Non connu

Source : Programme de conservation et de Gestion des Parcs Nationaux, CENAGREF, Mai 1997

175. Les zones cynégétiques de la Pendjari et de l'Atacora possèdent encore un potentiel faunique intéressant, surtout de grands mammifères.

176. Dans le Parc National W du Niger, les grands mammifères sont rares. Ils se rencontrent surtout aux abords des points d'eau (MEKROU ET ALIBORI)

177. La zone cynégétique de la Djona possède encore de grands mammifères dont : éléphants, hippotragues, Buffles qui connaissent une réduction à cause du braconnage et de la compétition avec les animaux domestiques surtout bovins autour des points d'eau et de pâturages. On y dénombre, en outre : près de 300 espèces d'oiseaux dont 37 rapaces parmi les 89 recensés en Afrique, une dizaine de grands reptiles et plusieurs dizaines d'espèces de poissons.

178. Jusqu'en 1995, la gestion de la faune était assurée par l'Administration forestière aux ressources matérielles et financières insuffisantes et aux compétences limitées. Cette situation est marquée par une faible intervention pour le contrôle des prélèvements du gibier et l'aménagement de son habitat et ceci malgré quelques actions qui sont exécutées et qui ont trait à : l'élaboration des plans directeurs des parcs nationaux de la Pendjari et du « W du Niger » et l'exécution du projet d'aménagement des parcs nationaux.

179. Pour des approches de solutions à l'ensemble de ces problèmes, une structure autonome de gestion de la faune de son habitat a été créée en 1996 avec des

appuis financier, matériel et technique importants des partenaires au développement. Celle-ci aura pour fondement stratégique l'implication plus grande des populations riveraines des aires protégées dans la gestion de la faune.

#### **4.2 SITUATION ACTUELLE DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES**

180. Même en l'absence des méthodes de planification des prélèvements, les ressources naturelles étaient au départ, gérées avec le souci de préservation grâce à l'application des certaines règles sociales (interdictions) et pratiques ancestrales (mises en jachères de longue durée), et celles-ci conservaient toute leur capacité productive et de régénération. L'équilibre écologique ainsi toujours obtenu était compatible avec une faible densité de population qui avait peu d'ambitions économiques à satisfaire.
181. Aujourd'hui, avec le développement de change, la course effrénée des uns et des autres pour obtenir de meilleures conditions de vie et de revenu, l'augmentation de la population et l'utilisation de nouveaux outils de production, des pressions de plus en plus fortes sont exercées sur les ressources naturelles.
182. Les besoins en terres cultivables ont augmenté, entraînant la réduction de la durée de la jachère, la conquête de nouvelles terres sous- forêts et des terres habituellement réservées aux pâturages
183. La pêche a augmenté en importance sur les différents plans d'eau surtout ceux du Sud- Bénin à la suite de l'augmentation de la population de pêcheurs.
184. Le couvert végétal recule à cause des agressions exercées sur les forêts par l'agriculture, l'élevage, les exploitations forestières incontrôlées, les feux de brousse. Environ 100000 ha de forêts seraient détruits chaque année du fait de ces pratiques.
185. La faune est soumise à un braconnage sans pitié et à une destruction de son habitat. Ainsi, elle a totalement disparu dans les domaines protégés, sinon, elle est devenue très rare. Elle est rencontrée aujourd'hui, avec une certaine importance dans les aires protégées (parcs et zones cynégétiques) où elle bénéficie des conditions de survie (habitat, nourriture, eau, sécurité...) plus ou moins assurées quoique aussi sérieusement harcelée par les braconniers.
186. Cette situation place les ressources naturelles dans un état de dégradation qui ne permet plus d'obtenir l'équilibre écologique si l'on ne conçoit et n'applique d'autres formes de gestion. Celles-ci devront associer intimement les populations riveraines et mettre un accent sur la gestion de terroirs en fonction de leurs potentialités.

#### **4.3 Maîtrise de l'extension des superficies**

187. Avec l'accroissement démographique, l'augmentation du cheptel surtout des bovins et la nécessité de satisfaire les besoins alimentaires en vivriers, en pâturage et de se procurer de l'argent immédiatement, des pressions importantes sont exercés sur les ressources naturelles.

188. L'augmentation de la production agricole, en l'absence de l'utilisation de méthodes culturales les plus intensives, se fait grâce à l'extension des superficies cultivées aux dépens des forêts là où celles-ci existent ou, à défaut par la surexploitation des sols.
189. L'élevage, surtout extensif entraîne des dégâts sur les ressources naturelles surtout forestières et sur les sols pendant la saison sèche. Pendant cette période, les éleveurs ont recours à la pratique des feux de brousse pour renouveler le pâturage et permettre aux animaux de s'alimenter avec les repousses d'herbes et d'arbustes riches en éléments minéraux. Ils procèdent aussi à l'ébranchage et à l'étêtage de certaines essences pour servir de fourrage au bétail.
190. La pratique des feux de brousse est nocive pour les sols et pour les arbres. Les feux détruisent les micro-organismes du sol et certaines espèces végétales moins résistantes.  
Les prélèvements incontrôlés de bois pour satisfaire des besoins en énergie domestique pour la production de bois de feu et la fabrication de charbon ont entraîné la réduction de la durée de la jachère qui aujourd'hui est pratiquement nulle. L'exploitation anarchique de bois d'œuvre dans les forêts galeries appauvrit celles-ci en essences de valeur.
191. Toutes ces pratiques ont entraîné une surexploitation et une vaste étendue de sols soumis à de fortes érosions. L'ampleur du phénomène est liée à l'état de la couverture végétale, à l'intensité des précipitations et aux techniques culturales. L'expérience conduite par le centre d'agro-pédologie à Alafiarou, dans le Département du Borgou, sur sol ferrugineux en pente de 3 à 4% a montré que des pertes en sol sans des cultures de coton sur billons orientés dans le sens de la pente atteindront 20 tonnes/ha/an. Un paillage de 5 tonnes/ha ramènerait les pertes à 4 tonnes/ha en culture sur billons et à 1 tonne/ha en culture à plat. Les parcelles témoins en terre nue non protégée perdaient 13 à 18 tonnes/ha.
192. Toutes ces actions ont pour conséquence la baisse de la fertilité des sols et l'agression toujours plus poussée du couvert végétal aggravée avec l'augmentation de la population. Pour rendre le développement du secteur rural durable, cette forme de gestion des ressources naturelles doit connaître d'une façon ou d'une autre une fin. Pour cela, il faut sédentariser l'agriculture par la restauration et le maintien de la fertilité des sols, la modernisation des méthodes culturales et l'intensification des rendements des productions agricoles.  
Egalement, il faudra élaborer un plan d'utilisation des terres en définissant et en délimitant les terres propices à la production agricole, les domaines forestiers de production, de protection et de conservation ainsi que les terrains de parcours.

#### **4.4 RESTAURATION DE LA FERTILITE DES TERRES**

193. L'agriculture béninoise est une agriculture « minière » pratiquée aux dépens du capital sol qui s'épuise en l'absence de jachères de durée assez longue. Cette situation est aggravée par la mauvaise gestion des ressources forestières, la forte augmentation de la population et la pratique des feux de brousse. La solution à terme exige :

- i. l'intensification de l'agriculture par l'amélioration des rendements (peu de place exploitée pour un même niveau de production) ;
- ii. la combinaison des deux catégories d'engrais (minéral et organique) ;
- iii. la pratique des systèmes agro- forestiers par la culture en couloirs ;
- iv. le recours à des jachères améliorées par l'utilisation des plantes améliorantes (*Acacia* spp, *Leucaena* spp...).

#### **4.5. RESOLUTION DU PROBLEME FONCIER**

194. Globalement le Bénin dispose des ressources en terres importantes pour son agriculture. Sur un total de 8.300.000 ha de terres cultivables (y compris les aires protégées et les forêts classées), 1 700 000 ha sont réellement cultivables annuellement. Ces données cachent beaucoup de disparités qui sont relevées entre les Départements et à l'intérieur des Départements. Dans les Départements du Nord, il existe encore d'énormes potentialités en terres à l'exception de certaines sous- préfectures des Départements de l'Atacora et de la Donga où le seuil critique de charge Agro- démographique des terres est dépassé. Dans le Département du Zou, presque toutes les sous- préfectures ont dépassé le seuil critique de charge Agro- démographique des terres. La situation est moins alarmante dans le département des collines. Dans tous les Départements du Sud, le seuil critique serait atteint et même dépassé, sauf dans les sous- préfectures de Kétou et Aplahoué. A ces situations se grevent les problèmes liés à :

- i. la forte densité des populations dans le Sud du Bénin ;
- ii. aux mouvements migratoires de paysans des zones appauvries en terres vers des zones à potentialités en terres encore disponibles (colonisation des terres du Département des collines par des migrants venus de l'Atacora et du Zou).
- iii. Aux modes d'accès à la terre, caractérisés surtout en milieu rural par l'héritage, la donation, l'achat, la vente, le métayage, la location, la mise en gage et le prêt qui ne favorisait pas pour le plupart sa mise en valeur du fait du leur caractère essentiel qui est celui de précarité.

195. Dans les zones du Sud où les problèmes de terre se posent avec acuité, il existe des grands domaines non mis en valeur et appartenant à des tiers. Dans le même temps, des paysans sans terre végètent dans la misère en se transformant en ouvriers agricoles.

196. Le secteur rural ne saurait se développer réellement et créer des conditions favorables à l'épanouissement des initiatives créatrices sans au préalable régler le problème lié au foncier. Un arsenal juridique existe déjà qu'il faut actualiser, améliorer et appliquer.

#### **4.6. NOUVELLE APPROCHE DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES**

197. La gestion centralisée au niveau de l'Etat, même dans le cas des ressources naturelles a fait ses preuves. Elle n'a pas arrêté la dégradation desdites ressources qui est arrivée à un niveau où la sonnette d'alarme a été tirée. Pour y faire face, une autre méthode de gestion des ressources naturelles a été mise en œuvre. Elle repose sur l'identification et la mise en œuvre des propositions d'actions favorisant l'introduction en milieu rural de méthode de gestion et d'exploitation des ressources naturelles selon le plan de développement élaboré par la communauté rurale avec l'appui d'une équipe interdisciplinaire de techniciens.

Ces actions, exécutées, par les communautés rurales, visent une exploitation durable des ressources naturelles en vue d'inverser, sinon de freiner à terme, le processus de leur dégradation. Cette approche qui responsabilise les communautés à la base de la gestion des ressources naturelles est déjà en cours d'expérimentation dans certaines forêts classées et particulièrement dans les forêts classées de Tchaourou- Toui- Kilibo et dans celles de N'dali de l'Ouémé supérieur. Les plans d'aménagement des ressources (sols, forêt, faune, pâturage...) de ces forêts sont élaborés et mis en œuvre par les populations riveraines en partenariat avec l'Etat. Cette approche de gestion participative des ressources naturelles est en train d'être mise en œuvre dans le domaine des pêches par la création et l'animation des comités de pêche. Dotées de pouvoir de décisions dans la gestion des ressources naturelles et bénéficiaires des retombées économiques issues de cette gestion, les populations riveraines auront enfin des raisons devant les amener à préserver et gérer durablement lesdites ressources.

#### **4.7. NECESSITE DE DECENTRALISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES**

198. Avec la décentralisation, les communautés rurales vont se livrer davantage à l'exercice de la démocratie à la base et à la promotion du développement local.

L'exercice de la démocratie à la base vise à :

- i. amener le citoyen à la gestion de la chose publique ;
- ii. rapprocher l'administration du citoyen
- iii. amener la population à la prise en charge à la base de ses propres affaires ;
- iv. valoriser le potentiel économique de la localité en vue de son développement.

199. S'agissant de la promotion du développement local, des programmes de développement seront conçus en prenant en compte des besoins réels et des préoccupations des populations concernées. Des solutions et des moyens qui concilient efficacité/ coût seront ensemble recherchés et appliqués pour promouvoir le développement de la commune. Ainsi, les communautés rurales auront à jouer par la suite un rôle primordial dans la gestion des ressources naturelles qui seront prises en compte dans les plans communaux de

développement conçus par elles. Génératrices de revenus pour les nouvelles communes, les ressources naturelles seront mieux gérées et des dispositions seraient prises pour les préserver. Les problèmes fonciers pourront être réglés sur place.

200. La gestion efficace des ressources naturelles, est donc d'une importance capitale et s'impose sans délai. Mais il faudra y ajouter l'élaboration d'une stratégie alimentaire.

## CHAPITRE V : STRATEGIES PRIORITAIRES DE PRODUCTION

### 5.1 CONTRAINTES DE LA PRODUCTION

201. L'agriculture (productions végétales, animales, halieutiques et forestières) reste la base et le moteur de l'économie du Bénin. Elle possède d'énormes potentialités sur les plans physique et humain qui constituent des atouts pour sa promotion.

202. Sur le plan des réserves en terres, sur 8 300 000 hectares de terres cultivable à peine 1700 000 hectares sont mis annuellement en cultures.

203. Au niveau de l'hydrographie, le pays dispose de 31 000 hectares de lacs et lagunes, de plus de 200 000 hectares de bas-fonds et de plaines inondables, d'environ 120 000 hectares de zones irrigables à travers les vallées des principaux fleuves.

Dans le sous secteur forestier, le pays dispose d'un potentiel boisé encore important d'environ 6 725 641 hectares de forêt dont 1 254 364 hectares sont classés.

Sur le plan humain la population agricole représente 70% de la population totale. Sur le plan agro-climatique, le pays est caractérisé par une diversité de conditions (8 zones agro-écologiques) offrant des opportunités agricoles très variées.

Malgré toutes ces potentialités et les nombreux efforts engagés le secteur rural a du mal à décoller et les relatives performances enregistrées au fil des ans se rapportent à une seule culture de rente (palmier à huile dans le passé, coton aujourd'hui).

#### 5.1.1. CONTRAINTES RELATIVES AUX FONCTIONS D'APPUI A LA PRODUCTION

##### 5.1.1.1 Financement

204. Les principales contraintes liées au financement du secteur agricole e rural se résument à :

- i. l'inadéquation entre les ressources financières affectées par l'Etat d'une part, les missions et les ressources humaines conséquentes en effectif et en qualité d'autre part.

Ainsi, de 1992 à 1995 puis de 1996 à 1998, le ratio « dépenses publiques du secteur / PIB » a été respectivement de 2,29% et 1,57% en raison de l'importante réduction d'effectifs du personnel liée à la restructuration des services agricoles. Cette réduction de 2439 agents en 1993 soit 40% de l'effectif des structures du MDR a occasionné un déficit de 260 agents dont 223 pour les CARDER, lequel déficit a été aggravé par un nouveau dégageant de 225 agents en 1998.

- ii. l'absence d'un choix constant et conscient de politique de financement impliquant les principaux acteurs du secteur rural.

Le financement du secteur rural a évolué comme par tâtonnements, de la période des « Opérations » à une approche intégrée à travers les CARDER puis, vers celle des filières et de ce que l'on peut appeler une stratégie de développement par thèmes liée à une région, à une zone agro-écologique ou de production prioritaire d'une spéculation donnée, ou finalement, un mélange simultané du tout.

- iii. l'inefficacité de financement souvent induite par une inadéquation de modalités (parfois complexes et non harmonisées), de destination, ou par une inadéquation avec les besoins réels ;
- iv. le manque de coordination et d'harmonie entre les nombreux dispositifs et institution intervenant directement ou contribuant de façon secondaire au financement rural, occasionnant souvent des interventions financières atomisées et disparates de différents services de l'Etat sur les mêmes activités.
- v. le non respect de modalité ou des engagements notamment par l'Etat et qui se caractérise souvent par la non libération à temps des contreparties de l'Etat dans les projets et les programmes de développement exigent de sa part une contribution financière.
- vi. La forte prépondérance donner aux financements extérieurs dont certains constituent une limite ou même un obstacle à la liberté de choix d'objectifs.
- vii. L'accès limité aux crédits pour la majorité des petits exploitants et notamment aux couches vulnérables que constituent les femmes et les jeunes.
- viii. Des formes du crédit inadaptées aux besoins réels (par les montants, les taux d'intérêts, la proximité et les modalités de remboursement).
- ix. Des facilités de crédits et d'exonérations limitées aux intrants destinés à la culture du coton graine.
- x. L'absence de banque de développement agricole ; des lignes de crédit logées dans des institutions financières en place sont restés parfois plus d'une décennie sans être utilisées pour des raisons de taux d'intérêt ou autres modalités. Par ailleurs, une Banque de Développement Agricole répondant à des besoins des demandeurs que ne satisfont pas des institutions de micro-finances ou de crédit à court terme.
- xi. Une certaine frilosité à envisager une subvention même en cas de besoins pour aider à la compétitivité des produits agricoles du Bénin et contribuer ainsi à l'accroissement des entrées de devises.

### 5.1.1.2 Recherche et Vulgarisation

205. Aujourd'hui plusieurs contraintes de différents ordres entravent le bon fonctionnement de la Recherche et de la Vulgarisation. Il s'agit de :

- i. une insuffisance quantitative et qualitative de plus en plus prononcée suivie d'un vieillissement des ressources humaines au sein du dispositif étatique (notamment à la Recherche, et dans les CARDER). Du coup, ce personnel est devenu incapable de mener ses fonctions. A l'origine de cette situation, le départ ciblé et le gel de recrutement au niveau du Ministère du Développement Rural ;
- ii. une insuffisance de ressources financières allouées au fonctionnement des structures étatiques du Développement Rural. La contribution financière de l'Etat au fonctionnement prévue pour ces structures a progressivement diminué. Ainsi, la Recherche et les CARDER se sont retrouvés affaiblis dans leurs fonctions d'innovation, d'information et de diffusion de nouvelles technologies. Egalement, les équipements, les infrastructures et le matériel des unités de recherche sont devenus obsolètes et inadéquats au service d'une agriculture qui doit être le moteur de la croissance de l'économie béninoise ;
- iii. l'accès au crédit s'avère difficile pour les exploitants agricoles. Ces derniers, par manque de moyens financiers suffisants, n'arrivent pas à se procurer les intrants nécessaires à l'application des technologies vulgarisées ;

206. D'autres contraintes et problèmes sont nés avec le désengagement précipité et mal préparé de l'Etat des fonctions de production et de commercialisation conduisant à :

- i. une vulgarisation mal organisée et exercée par certains acteurs non professionnels notamment des ONG et des Sociétés privées ;
- ii. un approvisionnement, une disponibilité et un accès en intrants agricoles aléatoires surtout pour les femmes. Les besoins sont mal évalués, la mise en place des intrants est mal faite et la grande partie de ces intrants sont spécifiques à la culture de coton ;
- iii. une mauvaise gestion administrative et financière des organisations professionnelles agricoles par des producteurs sans compétence. La gestion des groupements est opaque ;
- iv. une méfiance voire le refus des organisations paysannes avec les institutions étatiques. Les agents de vulgarisation sont considérés comme « dépassés », ne pouvant plus rien apprendre aux exploitants.
- v. Une insuffisance d'opérationnalité des cadres de concertation. Les rencontres entre agents et producteurs n'ont pas atteint leurs objectifs. Les chargés de vulgarisation des OP qui devraient être des relais de vulgarisation n'ont pas su remplir correctement leurs fonctions.

### 5.1.1.3 Formation

207. La formation et l'information connaissent aussi des problèmes qui ne permettent pas leur efficacité. Il s'agit de :

- i. l'incohérence des programmes de formation. Beaucoup d'établissements de formation agricole destinés aux jeunes agriculteurs modernes ont des programmes de formations avec des approches différentes ;
- ii. l'insuffisance de formation. IL s'agit aussi bien du défaut d'exécution de toutes les formations prévues que de l'insuffisance des thèmes développés et des durées des formations dispensées ;
- iii. le manque de polyvalence des Agents Polyvalents de Vulgarisation (APV). En effet, les formations organisées n'ont pas réussi à relever de façon sensible le niveau de ces APV ;
- iv. l'insuffisance de formation continue. Les Ateliers Mensuels de Revue de Technologies (AMRT) ne se tiennent plus normalement suivant la fréquence mensuelle. De ce fait ils ont été remplacés par des Ateliers de Revue de Technologies (ART). En conséquence, les Formations de Quinzaine (FQ) et les Formations Spécifiques (FS) sont devenues aléatoires. Pratiquement, les formations ne sont plus organisées normalement au profit d'un personnel dont le faible niveau de base et le vieillissement pour la plupart ne permettent pas une appropriation des contenus des messages en vue de les transmettre fidèlement aux producteurs ;
- v. un fort taux d'analphabétisme et un faible niveau de professionnalisme des producteurs. Cette situation contribue à la mauvaise gestion des organisations paysannes. Malgré les nombreuses formations organisées, les membres des OP ne maîtrisent pas encore les règles et principes fondamentaux du mouvement coopératif.

### 5.1.1.4 Enclavement de certaines zones de production

208. Le désenclavement des zones de production et l'amélioration des communications rurales constituent un facteur clef du développement de l'agriculture.

209. Entre 1978 et 1995, presque 3 200 km de routes rurales ont été construites ou réhabilitées grâce à l'appui de différents partenaires au développement (FED, AID, BOAD, KFW, FENU, GTZ, CFD)

Au niveau des pistes rurales 3 500 km sont praticables sur un total d'environ 15 000km.

Les travaux sont souvent réalisés selon des normes techniques qui varient d'un bailleur de fonds à un autre, et ne sont pas suivis d'une politique d'entretien raisonnable.

L'analyse des programmes d'exécution et de la gestion des pistes rurales fait ressortir les contraintes majeures ci-après :

- i. Coût de réalisation et d'entretien très élevé, dû à la mise en place de pistes de niveaux de services dépassant parfois largement ceux nécessaires pour les besoins de désenclavement ou d'évacuation des produits en milieu rural.
- ii. Manque de coordination au niveau des stratégies et actions des différents acteurs intervenant dans le développement du réseau rural.
- iii. Insuffisance et manque d'entretien des pistes rurales

#### **5.1.1.5 Insuffisance d'autres Infrastructures de base**

210. Elles concernent les centres sanitaires et scolaires, puits, forages, aménagements de sources, équipement de stockage et de transformation des produits agricoles, pistes rurales, aménagements hydroagricoles, énergie pour le développement rural. Elles sont des infrastructures socio-économiques qui interviennent dans l'amélioration du cadre de vie et partant, dans l'épanouissement de la dimension sociale et économique du paysan.

211. En effet la réalisation des infrastructures telles que les centres de santé, centres scolaires, puits, forages, aménagements de source, aident le paysan à mieux remplir ses fonctions sociales inhérentes à la vie dans son milieu. Les infrastructures de stockage, de conservation et de transformation et commercialisation aident le paysan à éviter le bradage de ses produits, à créer de la valeur ajoutée après leur transformation et leur commercialisation.

212. Les aménagements hydroagricoles ainsi que les pistes de dessertes rurales etc. augmentent la production et permettent l'écoulement des produits vers les centres urbains et les marchés ruraux etc. La création de la valeur ajoutées, l'augmentation de la production, les facilités d'écoulement des produits constituent pour le paysan un moyen d'encouragement de la production.

213. Ainsi l'accessibilité aux infrastructures socio-économiques jouent un très grand rôle dans l'économie rurale parce qu'elles soutiennent le paysan et soutiennent les actions au niveau du secteur agricole et rural dont le poids dans l'économie nationale est important. Mais, force est de constater que ce sous-secteur du développement rural et agricole est encore sous l'emprise des contraintes ci-après qui mènent son développement harmonieux à savoir :

#### **Accès à l'eau potable difficile**

214. Les contraintes sont :

- i. Insuffisance et manque d'entretien des forages, puits hydrauliques ;
- ii. Insuffisance et manque d'entretien des sources d'eau aménagées, des sources thermales etc.

- iii. Tarissement rapide et fréquent des puits artisanaux.

### **Insuffisance d'Infrastructures scolaires et sanitaires**

215. A ce niveau se démarquent surtout :

- i. l'insuffisance et/ou manque d'entretien de l'existant ;
- ii. la prolifération de centres de formation scolaires et sanitaires privés non conformes ;
- iii. la livraison d'infrastructures scolaires et sanitaires de mauvaises qualités.

### **Accès difficile à l'information sur les infrastructures de base**

216. Les difficultés d'accès à l'information sur les infrastructures de base sont dues à l'absence d'une base de donnée centrale sur " l'inventaire et Etat de Reconnaissance Générale d'infrastructures de base en république du Bénin "

### **Problèmes de Conservation et de transformation des produits**

217. Insuffisance et manque d'entretien des infrastructures de stockage, de séchage et de transformation des produits agricoles.

### **Analphabétisme des populations**

218. Le taux d'alphabétisation (22%) relativement bas constitue un handicap majeur pour le développement économique et social du Bénin. En 1979, en dépit des efforts dans le domaine de l'alphabétisation fonctionnelle celle-ci ne touchait que 0,4% de la population cible. Aussi on note un relâchement dans le programme d'alphabétisation des producteurs depuis le transfert de cette activité du Ministère du Développement rural au Ministère de la Communication.

### **Faible responsabilisation des producteurs dans la mise en œuvre des projets**

219. Les projets de développement étaient jusqu'à une date récente conçus et exécutés sans la participation des bénéficiaires. Cette situation était aussi due à la faible organisation des producteurs dont les capacités d'intervention étaient réduites notamment dans les zones non productrices du coton.

### **Insuffisance qualitative et quantitative du personnel de l'encadrement**

220. L'organisation des départs ciblés à travers le projet de restructuration des services agricoles (PRSA), les départs continus à la retraite des Agents et le gel des recrutements au niveau de l'Etat ont entraîné la réduction de l'effectif et le vieillissement du personnel surtout celui de l'encadrement. Aujourd'hui à peine 11% des producteurs agricoles sont encadrés.

## 5.1.2 CONTRAINTES SPECIFIQUES AU SOUS SECTEURS

### 5.1.2.1 Productions végétales

#### Non Maîtrise de l'eau

221. L'agriculture béninoise reste essentiellement pluviale malgré les importantes potentialités en matière de réserves d'eau dont regorge le pays. Les aléas et les perturbations climatiques qui interviennent dans le temps et dans l'espace fragilisent l'agriculture du pays et ne permettent pas de maîtriser les prévisions et les évolutions des productions agricoles. Pourtant les bas-fonds dont regorge le pays et dans tous les Départements, les vallées des cours (Ouémé, Niger, Mono, etc.) restent inexploités car la plupart des aménagements hydroagricoles réalisés ont été abandonnés à cause :

- i. De la non participation des bénéficiaires à ces aménagements qui n'ont pas pu pérenniser les actions.
- ii. De la lourdeur des structures de gestion
- iii. De la mauvaise approche stratégique mise en œuvre
- iv. Des erreurs commises dans la conception des ouvrages.

Le pays souffre tantôt de l'insuffisance de l'eau tantôt de son excès avec ses conséquences.

222. Les assèchements des cours d'eau pendant les saisons sèches provoquent le phénomène de transhumance dans le domaine de l'élevage avec les conséquences sur la dégradation de l'environnement et les conflits entre agriculteurs et éleveurs

223. De même le comblement des plans d'eau par la pratique des pêches prohibées et l'érosion des bassins versants provoquent l'appauvrissement de la production halieutique.

#### Archaïsme des moyens de production

224. L'une des causes de la faible productivité des productions agricoles vient des outils traditionnels archaïques et essentiellement manuels de production. Ce type d'outillage est incompatible avec les exigences d'une agriculture moderne caractérisée par les grandes plantations. La houe ne peut être utilisée que sur les exploitations de petite taille. La promotion de la culture attelée à travers les différents projets a permis le développement de la culture cotonnière dans les zones productrices à propices à l'élevage des bovins.

225. La Coopérative Béninoise de Matériel Agricole (COBEMAG) est un important outil de promotion de la culture attelée ; mais l'absence d'un système d'appui technique, de formation et de crédit limite l'exploitation large du matériel. De même une unité chinoise s'est installée à Cotonou pour le montage des motoculteurs en vue de lancer la petite motorisation. Mais cette expérience a du mal à s'imposer à cause de plusieurs problèmes de mécanisation agricole non encore résolus et qui concernent entre autres les défrichements, les essouchements et le manque de structure technique d'appui et de formations.

## **Faible utilisation des semences améliorées et non-disponibilité des paquets technologiques vulgarisables**

226. La recherche agronomique a réalisé de nombreux travaux des résultats produits pour un bon nombre de spéculations agricoles. Ces acquis restent inexploités. D'autres domaines n'ont pas encore bénéficié de la recherche nécessaire à leur promotion (les fruits et légumes, les cultures maraîchères, l'anacarde, le karité, etc.).
227. En ce qui concerne les semences, l'organisation de la chaîne de production partant de la recherche agronomique pour les semences pré bases jusqu'aux paysans multiplicateurs souffre encore du manque d'encadrement adéquat, de moyens et des mesures d'accompagnement nécessaires (subventions, crédits, formation). La cherté de ces semences face à la faible productivité de l'agriculture et la non maîtrise de l'eau pour assurer une sécurité de production expliquent les difficultés rencontrées pour résoudre le problème de disponibilité, d'accès et d'utilisation des semences améliorées. L'utilisation de ces semences exige une climatologie favorable et un entretien conséquent des cultures par l'application des engrais et produits phytosanitaires qui ne sont pas toujours disponibles et quand ils le sont ils ne sont pas d'accès facile aux producteurs à cause de leur coût élevé. Ainsi la résolution de la question des semences passe par la résolution des problèmes sous adjacents.
228. Quant aux paquets technologiques, ils sont disponibles pour certaines grandes cultures (maïs, manioc, niébé etc.) mais sont appropriés par peu de producteurs à cause du manque de moyens d'accompagnement pour faciliter leur accès ou parce qu'ils sont mal adaptés (fortes doses d'engrais préconisés sur les cultures comme le maïs). Par contre d'autres cultures déjà promues pour l'exportation et/ou la transformation ne disposent pas encore de paquets technologiques élaborés par la recherche agronomique nationale. C'est le cas de l'anacardier, de l'ananas, de la pomme de terre, des agrumes etc.

## **Difficultés d'accès à la terre**

229. Malgré les potentialités du Bénin en matière des réserves de terres où à peine 17% des disponibilités cultivables sont mises en annuellement en culture, l'accès à la terre pour beaucoup de producteurs constitue un problème important et une véritable contrainte à l'accroissement de la production agricole. Ce problème se pose particulièrement dans le sud du pays où la croissance démographique plus élevée, entraîne une pression sur ces terres sur lesquelles les exploitations agricoles déjà petites, s'amenuisent.
230. L'accès difficile à la terre crée une situation d'insécurité aux producteurs et empêche une bonne gestion de ces ressources tant sur plan de l'entretien pour la restauration de la fertilité que sur le plan de la réalisation des investissements.

Les droits de propriété mis en pratique tant sur le plan traditionnel que sur le plan de la propriété privée ne sont pas régis par une législation bien définie.

De nombreuses terres achetées par les citoyens dans les zones rurales restent inexploitées. Beaucoup de ruraux vendent en effet leurs terres à cause des problèmes sociaux et économiques et privent ainsi leurs descendants de la jouissance de ces ressources.

Au niveau des plans d'eau, l'accès devient difficile aux pêcheurs par suite de l'accroissement de leur nombre et des conflits entre différentes pêcheries, réglementaires ou non.

231. Ces difficultés d'accès à la terre sont à l'origine des résistances des riverains à l'installation des projets sur leurs terres et à la préservation des forêts.

232. Dans le domaine de l'élevage, l'insuffisance de parcours et de zones de parcage des animaux constitue une des contraintes importantes à lever pour la promotion de ce sous secteur.

### **Baisse de fertilité des sols**

233. La surexploitation continue des terres déjà fragiles de part leur compositions (sols ferrallitiques dénaturés), l'utilisation des techniques culturales non améliorantes de la fertilité, l'application d'une agriculture qui n'utilise pas d'engrais à part le coton) sont les facteurs essentiels qui conduisent à la baisse de fertilité continue des sols.

### **Ainsi les techniques culturales peu appropriées sont caractérisés par :**

234.

- La mauvaise rotation des cultures
- La mauvaise association des cultures
- Le faible niveau d'utilisation des légumineuses dans les systèmes de cultures

235. L'épuisement des sols est aggravé par :

- La non restitution des résidus de récolte (brûlis des résidus)
- L'insuffisance des connaissances sur les technologies de valorisation des résidus des récoltes
- La dégradation du couvert végétal

236. La faible intégration agriculture –élevage due aux activités d'élevage peu développées et la faible connaissance des techniques de cette intégration accentue la baisse de fertilité notée dans plusieurs régions.

## **5.1.2.2 : ELEVAGE**

### **Santé animale**

237. La santé animale au Bénin demeure encore l'une des contraintes majeures du développement de l'élevage. Diverses maladies animales subsistent toujours et constituent des menaces pour le cheptel.

Les conditions climatiques, les mouvements croissants des populations, la persistance de la transhumance notamment transfrontalière et l'entrée clandestine de produits d'élevage créent des conditions propices pour la propagation rapide des maladies.

De ce fait, la situation zoo sanitaire nationale caractérisée par diverses pathologies se présente par espèce, comme suit :

**- Cas de bovins**

238. Il existe des cas de péripneumonie bovine contagieuse (PPCB), de la pasteurellose bovine, de la Fièvre Aphteuse, de la Brucellose et les autres maladies de reproduction entraînant des avortements fréquents dans les troupeaux. La PPCB est persistante et la pasteurellose endémique.

239. Seule la peste Bovine (parmi les maladies animales à virus) dont la dernière apparition remonte à 1987, semble connaître une régression, voire une disparition au point où le gouvernement a déclaré le pays provisoirement indemne de cette maladie. Par conséquence, la procédure OIE a été engagée pour aboutir à la déclaration que le Bénin est définitivement indemne de cette maladie. Toutefois, il est envisagé la mise en place d'un système de surveillance épidémiologique et un réseau d'alerte rapide en cas d'épizootie.

240. En matière de maladies parasitaires chez les bovins, il y a la trypanosomiase qui constitue la pathologie animale dominante au Bénin. Ensuite viennent les autres parasitoses d'importance économique majeure que sont les parasitoses gastro-intestinales et les parasitoses externes dues aux tiques.

**- Cas des petits Ruminants**

241. La pathologie dominante chez les petits ruminants reste la peste entraînant de forte mortalité chaque année. La peste cause autant de dégâts chaque fois à cause du faible taux de couverture vaccinale qui ne dépasse presque jamais 3%. Outre la peste, il y a les maladies gastro-intestinales.

**- Cas des Porcins**

242. Chez les porcins, la maladie infectieuse la plus grave connue est la peste Porcine. Africaine (PPA) qui a provoqué un ravage dans le cheptel. Mais elle a fini par connaître une accalmie grâce à la lutte implacable menée par le Gouvernement, les éleveurs et les partenaires au développement notamment l'Union Européenne et la FAO. Un programme de relance de l'élevage de porc vient d'être lancé par le Gouvernement. Il y a aussi les maladies dues aux vers notamment les vers ronds ainsi que la gale.

**- Cas des Volailles**

243. En ce qui concerne les volailles, la pseudo peste aviaire cause de véritables hécatombes dans l'aviculture traditionnelle. La faible protection sanitaire en est la

cause. Il y a aussi chez les volailles, la variole, la diphtérie et les parasitoses internes et externes.

244. La persistance de ces maladies est favorisée par l'insuffisance d'un appui technique des structures de diagnostic vétérinaire d'une part et d'autre part par un amenuisement drastique du personnel de l'élevage aggravé avec l'avènement du PRSA. L'entrée des vétérinaires privés dans la profession à la faveur de sa libéralisation n'a pas permis de suppléer à l'insuffisance des agents des services publics.

### **Disponibilité de terres**

245. L'une des ressources nécessaires et indispensables pour les activités agricoles en général et en particulier celles de l'élevage demeure la terre. Apparemment, il existe de vastes étendues de terres au Bénin qui s'élèvent à 11 262 200 ha dont 8,300\* millions ha cultivables. En moyenne 17% des superficies physiques cultivables sont mises en valeur.

Il y a cependant une tendance à l'accroissement des superficies cultivées, qui est liée aux techniques culturales notamment les cultures sur brûlis d'une part et d'autre part la pratique de la jachère dont la durée moyenne varie de 3 à 5 ans.

246. Pour l'élevage, le milieu pastoral est assimilé théoriquement au reste des surfaces cultivables disponibles (y compris la jachère) une fois les cultures annuelle mise en place. Il est estimé à environ 6 millions d'hectares soit 52% de la superficie du pays.

Cependant, les terres sont de moins en moins disponibles pour l'élevage à cause de l'expansion de l'agriculture d'une part et d'autre part à cause de l'immobilisation des terres fertiles par des propriétaires terriens peu disposés à mettre en valeur les terres acquises.

247. Dès lors, il se pose le problème de la gestion du foncier notamment du foncier rural.

### **Alimentation**

248. Les ressources alimentaires sont de trois (3) catégories à savoir les pâturages naturels, les résidus de récoltes et les sous-produits agro-industriels.

#### **- Cas des pâturages naturels**

249. Ils sont abondants durant l'hivernage et donnent une production de biomasse estimée à environs trois tonnes de matière sèche (MS) par hectare.

Les pâturages naturels au Bénin peuvent être répartie en deux (2) groupes en fonction des deux (2) zones climatiques qui caractérisent le pays. Il s'agit dans la zone du type guinéen des pâturages dominés par des graminées pérennes associées à des légumineuses et dans le type soudanien et sahélo-soudanien des

pâturages des savanes d'arbustes fourragers dont les feuilles et les fruits servent d'aliment d'appoint en saison sèche.

Pendant la saison sèche la principale source d'alimentation des ruminants que constituent les pâturages naturels présente un déficit fourrager du fait de la baisse de la productivité en fonction des régions pluviométriques. La situation varie selon les zones agro-écologiques. Cependant le pâturage naturel reste disponible même à l'état sec d'une façon ou d'une autre car les activités agricoles dégagent d'autres types de pâturages.

250. La réticence des éleveurs notamment ceux du système pastoral traditionnel à adopter les techniques de conservation des fourrages, contribuent à créer des difficultés d'alimentations en saison sèche. De même, la pratique des feux de brousse anarchiques d'une part et d'autre part la présente incontrôlée des troupeaux étrangers, constitue des facteurs contribuant à détruire le stock fourrager.

#### **- Cas des résidus de récolte**

251. Après les pâturages naturels, les résidus de récolte constituent la seconde source naturelle potentielle importante d'aliments pour les ruminants en particulier. Il s'agit des légumineuses (fanés d'arachide et de niébé) et les pailles de céréales (spathes, feuilles et tiges). La production des résidus agricoles n'est pas négligeable. Elle est estimée à 1 560 880<sup>2</sup> T/m dans les zones agropastorales du Nord-Bénin.

L'inconvénient avec les résidus de récolte, est qu'ils sont consommés au champ sur une très courte période par les **troupeaux de rapport**, ce qui engendre d'énormes pertes.

#### **- Cas des sous-produits agro-industriels**

252. La troisième source d'alimentation concerne les sous-produits agro-industriels. Il s'agit des graines de coton, des tourteaux d'oléagineux, les drêches de brasserie et les farines issues de meunerie. En réalité le bétail n'a pas accès à ces sous-produits notamment les graines de coton. La production de graine a été multipliée par trois (3) au moins passant 49 085 tonnes en 1985 à 141 600 tonnes en 1994, mais tout est exporté.

253. La non disponibilité de cette catégorie d'aliments constitue un handicap majeur pour le développement de l'élevage en général et en particulier pour les espèces à cycle court.

### **Abreuvement et transhumance**

254. L'abreuvement des animaux domestiques est assuré principalement par les sources d'eau naturelles à savoir les mares et cours d'eau. Mais en raison de la durée de vie très courte des points d'eau naturels qui s'assèchent en saison sèche en dehors des grands fleuves et cours d'eau, le mode d'abreuvement a évolué vers la maîtrise de l'eau grâce à différents ouvrages.

Cependant les aménagements d'hydrauliques pastoraux ne couvrent pas encore les besoins. Il existe des zones riches en fourrages qui ne sont pas pourvues de retenues d'eau.

Par ailleurs, les ouvrages hydrauliques sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur la santé de la reproduction.

255. Du point de vue des besoins, il faudrait dans le Borgou 250 retenues d'eau contre actuellement 126 disponibles. L'Atacora couvre ses besoins en eau à 55%. En dehors de ces deux départements, les autres sont presque dépourvus de retenues d'eau du point de vue statistique actuellement soit trois (3) dans l'Ouémé, 3 dans le Zou et 0 dans le Mono et l'Atlantique.

256. L'insuffisance d'eau et sa rareté en période sèche surtout, sont à l'origine de la transhumance.

Certes, la transhumance est une caractéristique du mode traditionnel d'élevage bovin au Bénin. Elle persistera tant que le système pastoral ne subira pas une évolution qualitative vers une sédentarisation.

La transhumance concerne les troupeaux autochtones et étrangers en provenance du Nigeria, du Niger, du Burkina-faso à la recherche de pâturages et de l'eau. Ce qui explique les dégâts et les conflits malheureusement enregistrés lors des transhumances. Ils ont pour origine :

- i. Le non respect par les transhumants étrangers de la législation internationale et les accords entre états qui existe.
- ii. Le non fonctionnement des divers organes créés dans les localités pour gérer la transhumance.
- iii. L'amenuisement des aires de transhumance lié à l'incursion des agriculteurs.

### **Actions de recherche et de Vulgarisation**

257. La recherche zootechnique et vétérinaire relève de l'autorité de l'Institut National de Recherches Agricoles (INRAB). Les domaines de recherche sur l'élevage sont divers. Il s'agit entre autres de l'alimentation, de l'habitat et de l'amélioration génétique des animaux domestiques.

En dehors de l'INRAB d'autres structures ou des programmes de recherche. C'est notamment le cas de la Faculté des Sciences Agronomiques et du Collège Polytechnique Universitaire. Il en est de même de certains projets d'élevage (PDE, PPEA, etc.) dont les thèmes de recherche portent sur l'amélioration des pâturages naturels, la culture fourragère, le diagnostic des paramètres de reproduction et de production chez les bovins de races « Lagunaire » et « du Borgou »

258. Cependant, il est à noter que la contribution de la recherche au développement reste encore très faible. Ainsi, il est apparu que l'encadrement ne dispose pas régulièrement de résultats de recherche à vulgariser auprès des éleveurs. Il a été aussi constaté que la recherche n'a rien proposé aux éleveurs sur les races bovines par rapport à leur format. En d'autres termes, il manque des travaux de sélection sur les races locales.

259. Quant à la vulgarisation, il est à noter que le sous-secteur de l'élevage à l'instar des autres sous-secteurs du secteur agricole utilise le même dispositif de vulgarisation mis en place à l'échelon national dans le cadre du Projet de Restructuration des Services Agricoles (PRSA). Le dispositif prend appui sur les CARDER qui sont des institutions étatiques dont les agents s'occupent de la vulgarisation.

Les thèmes vulgarisés concernent l'alimentation, l'habitat et la santé animale.

260. Depuis la fin du PRSA, les CARDER n'organisent plus, faute de financement, les Ateliers Mensuels de Technologies (AMRT) qui servaient de cadre pour faire passer les thèmes de vulgarisations. De ce fait depuis Juin 1999, la vulgarisation des thèmes d'élevage ne se fait plus de façon programmée comme c'était le cas, il y a quelques années.

Toutefois, il convient de souligner que les Groupes de Contacts (GC) et les unités de Démonstration (UD) tels que conçus et utilisés par le système national et vulgarisation ne permettent pas de prendre réellement en compte les préoccupations du sous-secteur.

### **Equipement et autres Infrastructures**

261. Les infrastructures pour l'élevage concernent notamment les postes d'élevage, les cliniques, les laboratoires de diagnostic, les pharmacies vétérinaires, les abattoirs et toute autre infrastructure d'intérêt pastoral...

En dehors des postes d'élevage construits depuis le temps colonial, il a fallu attendre l'avènement des projets d'élevages pour que le sous-secteur soit doté de nouveaux postes. A ce titre, les départements de l'Atacora et du Borgou grâce aux projets financiers par la RFA, le FED disposent de postes d'élevage dans presque tous les secteurs.

262. Quant aux départements du Centre et du Sud, les quelques postes existants le sont grâce au projet PARC. Il s'agit surtout de postes frontaliers.

Le problème majeur qui se pose présentement au niveau des postes et secteurs d'élevages est celui relatif au manque de personnel... Il y a de nombreux postes sans agents du fait de l'exécution du PRSA. Le contrôle le long des frontières des mouvements des troupeaux étrangers, l'inspection sanitaire des denrées ne se font plus de façon systématique.

263. Pour ce qui est des cliniques vétérinaires, il en existe une par département qui appartient à l'Etat. Seul le Borgou en a deux (2). A côté de celles de l'Etat ont été installées un certain nombre de cliniques privées servant aussi de cabinets vétérinaires.

264. En matière de laboratoire, on en dénombre quatre (4) à savoir :

- i. Les laboratoires de Natitingou, Parakou, Porto-Novo et de Bohicon.
- ii. Le laboratoire de diagnostic vétérinaire de BOHICON qui est sans nul doute le plus grand du BENIN toutefois ne dispose pas des sections de virologie et de

toxicologie. Ce qui limite ses capacités d'intervention surtout dans le domaine du diagnostic des maladies virales. En tant qu'un instrument d'appui à l'élevage, il devient nécessaire de mettre en place les deux (2) sections évoquées ci-dessus en vue de donner à ce laboratoire la capacité d'accompagner efficacement les futurs programmes de développement des espèces à cycle court.

265. Pour ce qui concerne les pharmacies vétérinaires, elles appartiennent toutes aux privés en raison du désengagement de l'Etat des activités de commercialisation et de production. A ce titre, la pharmacie nationale vétérinaire a cessé toutes activités en la matière à l'exception des vaccins et autres produits biologiques qui sont du ressort des services de l'élevage. Cependant les éleveurs ne sont pas bien approvisionnés en produits vétérinaires.

266. En matière d'abattoirs, il existe surtout des aires d'abattages avec et sans toit. Certaines localités disposent de petits abattoirs, parfois de construction moderne comme à Bembérékè, Djougou, Kandi et Parakou. Les seuls abattoirs au Bénin sont ceux de Cotonou, de Porto-Novo qui ont des équipements déjà obsolètes. Parakou qui est le pôle régional important en matière d'élevage ne dispose pas d'abattoirs appropriés.

### **Politiques Adoptées**

267. Les diverses politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics au Bénin en matière d'élevage pourraient être classées en trois (3) catégories :

268. De 1960 à 1970, la politique de l'élevage était le prolongement logique de celle qu'appliquait de colon à savoir le développement de l'élevage basé sur une lutte soutenue contre les grandes épizooties dont notamment la peste bovine.

Dans ce contexte, le Service de l'Elevage avait pour tâches essentielles :

- i. La protection du cheptel national notamment les bovins à travers les grandes campagnes de vaccinations ;
- ii. L'application de la législation en matière de l'élevage ;
- iii. L'organisation et le contrôle des mouvements du bétail ;
- iv. L'inspection des denrées d'origine animale ;
- v. Le contrôle et la pratique de la santé publique vétérinaire ;
- vi. Le contrôle des activités des centres et des stations

269. De 1970 à 1990, la même politique et les mêmes priorités ont été réaffirmées avec toutefois l'avènement des projets spécifiques d'élevage financés avec des ressources extérieurs conservées presque exclusivement au développement des bovins.

270. De 1990 à ce jour, il y a la politique de désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation. L'Etat, à travers la PDR a réaffirmé la volonté de diversifier désormais les productions animales. Cependant, force et de souligner que :

- i. La politique de développement de l'élevage au BENIN a privilégié jusqu'à ce jour les bovins. Les différents projets d'élevage élaborés et exécutés depuis 1960 illustrent cet état de chose. IL s'agit du PDEBB, PDPA, PDE, PDEBE, etc.
- ii. Les pouvoirs publics ont consenti d'importants investissements à l'élevage bovin qui à lui seul, a bénéficié près de 95% de tous les financements entre 1960 et 1994.
- iii. Malgré tous les efforts, l'élevage bovin n'est toujours pas rentré dans l'économie de marché du fait de son caractère traditionnel.

271. Les autres espèces à cycle court n'ont presque pas bénéficié d'attention des pouvoirs publics ainsi que la production laitière.

272. L'élevage bovin malgré les efforts des pouvoirs publics n'est pas rentré dans une économie du marché. De façon générale l'élevage est divagant et transhumant.

### **5.1.2.3. Pêche et Aquaculture**

273. Malgré leur importance socio-économique, la pêche artisanale et l'aquaculture au Bénin restent confrontées à de nombreuses contraintes d'ordre écologique, institutionnel et socio-économique qui freinent leur développement harmonieux et accélèrent leur dégradation.

#### **5.1.2.3.1 Problèmes d'ordre écologique**

274. S'agissant de la pêche maritime, la géomorphologie du littoral est caractérisée par le phénomène de la barre, avec un déferlement brutal de la houle au voisinage immédiat des lieux de débarquement. La barre fait courir des risques considérables aux pirogues et aux équipages et réduit considérablement le nombre de marées.

275. En plus de la violence de la barre, les zones non protégées du littoral sont soumises à l'érosion côtière dont l'intensité entrave l'occupation durable des sites de pêche. Dans le département de l'Ouémé, l'érosion côtière est aggravée par les prélèvements de sable à partir de la carrière d'Ekpè.

276. La pollution des eaux maritimes liée (à l'Ouest du littoral) au déversement des effluents de l'usine de phosphate de Kpémé au Togo, au mauvais contrôle du dégazage périodique des bateaux en pleine mer et aux fuites relatives à

l'exploitation off-shore du pétrole de Sèmè constitue un frein à l'exercice de la pêche.

277. L'étroitesse du plateau continental (12 à 17 miles marins) et surtout la méconnaissance des fonds de pêche supposés accidentés dans les grandes profondeurs (35 à 100 m), ainsi que l'absence de moyens adéquats pour assurer la surveillance et la protection des eaux béninoises sont à l'origine des nombreux conflits entre la pêche artisanale et la pêche industrielle.

278. En ce qui concerne les pêches continentales, on assiste à une dégradation de l'environnement fluviolagunaire, notamment dans le Sud Bénin (sédimentation, comblement). L'apparition et la prolifération de végétaux flottant (jacinthe d'eau douce) diminuent la productivité des eaux.

279. Par ailleurs, la destruction de la végétation de bordure a provoqué partout l'érosion des berges et par conséquent participe au comblement de l'ensemble lagunaire. Ce comblement est accentué dans la lagune de Porto-Novo où la construction du pont dont une partie est une véritable digue en terre, constituant un barrage à l'écoulement des eaux et favorisant ainsi la sédimentation.

280. Sur le lac Ahémé, il subsiste plusieurs hectares de pêcheries sédentaires (acadja, xha) malgré les nombreuses opérations de leur enlèvement systématique décrété par les autorités. Les interventions humaines ne permettent pas de ralentir l'évolution de ce lac vers les états de tourbière, de marais puis de prairie, le plan d'eau n'étant pas « lavé » périodiquement par le fleuve Couffo. L'installation des barrages « xha » sur le lac Ahémé présente des conséquences biologiques très graves. En empêchant la migration de certaines espèces pour la reproduction, la croissance et l'alimentation (crevettes, crabes, mullets, ethmaloses), ces barrages contribuent à la destruction des ressources.

281. L'exercice de la pêche dans le chenal de Cotonou est également une entrave au déroulement normal du cycle biologique de certaines espèces.

282. La diminution de la productivité halieutique découle aussi de divers facteurs tels que :

- i. la pollution organique causée par les rejets d'eau usées domestiques et d'ordures ménagères, et les poussées de végétation aquatique ;
- ii. la pollution chimique causée par les rejets industriels et par l'utilisation d'engrais et de pesticides ;
- iii. la modification des conditions physico-chimiques causée par la déforestation des bassins versants et la construction d'ouvrages d'art ;
- iv. la destruction de l'habitat du poisson entraînée par la disparition des mangroves, la diminution de l'amplitude et de la durée des inondations, et les entraves aux déplacements des poissons.

#### **5.1.2.3.2 Problèmes d'ordre institutionnel**

283. L'examen du cadre institutionnel du sous secteur des pêches révèle l'absence de relations fonctionnelles entre la Direction des Pêches et les CARDER (Centre

d'Action Régionale pour le Développement Rural), deux institutions dépendant du Ministère du Développement Rural. Il n'y a que de faibles rapports de collaboration sur le terrain et aucun système permanent de suivi et évaluation des pêches n'existe au sein des CARDER. La Direction des Pêches n'ayant d'ailleurs aucune possibilité réelle de promotion des pêches dans les CARDER.

284. Le sous- secteur manque d'informations et d'indicateurs pertinents de suivi de l'état des ressources, ce qui ne facilite pas sa planification. A part quelques chercheurs (du Centre National Océanographique, de la Faculté des Sciences Agronomique de l'Université Nationale du Bénin et de l'INRAB) qui mènent des travaux sur les ressources, il n'existe aucune politique de recherche-développement en pêche et aquaculture. Les mécanismes de concertation et de coordination ne sont pas formalisés pour faciliter la gestion cohérente des différents projets en cours.
285. Au plan législatif et réglementaire, la plupart des textes en vigueur présentent aujourd'hui beaucoup d'insuffisances et sont par conséquent inopérants. Ainsi le système de surveillance, de suivi et de contrôle mis en place par la Direction des Pêches s'est réduit à quelque à quelques actions timides sur le plan environnemental, bioécologique, statistique et socio- économique.

#### **5.1.2.3.3 Problèmes d'ordre socio- économique**

286. Le niveau technologique des pêcheurs marins béninois reste relativement bas dans la mesure où ils n'ont bénéficié d'aucune véritable formation pour améliorer leurs performances.
- Le problème de la relève des vieux pêcheurs se pose également du fait de l'intensité de l'exode rural dans la plupart des campements de pêche.
- Dans le domaine des pêcheurs continentales, on observe une prolifération et une utilisation généralisée de méthodes et d'engins à haut rendement et destructeurs de la faune aquatique.
287. La pression démographique et les problèmes fonciers qui limitent l'accès aux terres cultivables contribuent à l'accroissement de la pression exercée sur la ressource. La diminution de la production de certains plans d'eau entraîne la migration des pêcheurs vers d'autres zones et il en résulte une augmentation de l'effort de pêche déjà important.
288. L'on assiste à des conflits fréquents entre différents groupes socioprofessionnels suite à la tendance d'appropriation des plans d'eau notamment pour les Acadjas et les Xhas sur le lac Ahémé d'une part, les acadjas et la pêche individuelle sur le lac Nokoué et la lagune de Port-Novo d'autre part. L'abandon ou la négligence par manque de moyens de la pratique des rites protecteurs a conduit au non respect de la réglementation traditionnelle sur certains plans d'eau.
289. Par ailleurs, il existe peu ou pas d'activités pouvant constituer une alternative attrayante pour les populations riveraines, comparées à la pêche.

290. Les associations socioprofessionnelles du sous secteur des pêches manquent de responsabilité en matière d'aménagement et de développement des pêches faute de formation et d'organisation.

291. D'importants problèmes d'approvisionnements en matériels de pêche se posent et quand bien même le matériel de pêche approprié est disponible sur le marché, son coût reste élevé et ainsi il n'est pas accessible aux pêcheurs. Il manque d'équipements et d'infrastructures pour le développement des activités de transformation et de conservation des produits de pêche.

292. En outre, l'absence d'un système de crédit adapté à la pêche ne favorise pas l'acquisition de matériel pour les différents opérateurs impliqués dans le sous secteur des pêches.

293. Le tableau ci-après présente l'essentiel des contraintes et facteurs qui limitent le développement durable des pêches et de l'aquaculture au Bénin.

**Tableau : contraintes au développement du sous secteur pêches et aquaculture**

TYPE DE PECHE	CONSTRAINTES
Pêche maritime artisanale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phénomène de la barre qui réduit considérablement le nombre des marrées</li> <li>• Erosion côtière dont l'intensité entrave l'occupation durable des sites de pêche</li> <li>• Pollution des eaux maritimes</li> <li>• Etranglement du plateau continental</li> <li>• Insuffisance des moyens de surveillance et de protection des eaux</li> <li>• Non respect des zones de pêche réglementaire</li> <li>• Non diversification des engins de pêche</li> </ul>
Pêches continentales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradation de l'environnement fluvio-lagunaire (sédimentation, comblement)</li> <li>• Apparition et prolifération de végétaux flottants sur certains plans d'eau</li> <li>• Forte pression démographique</li> <li>• Surexploitation des ressources halieutiques</li> <li>• Augmentation de l'effort de pêche</li> <li>• Diminution des prises totales et de la taille des espèces</li> <li>• Baisse des rendements</li> <li>• Utilisation généralisée d'engins et de méthodes de pêche non conformes à la réglementation</li> <li>• Pratique d'engins et de méthodes de pêches à haut rendement et destructeurs de la faune aquatique</li> <li>• Conflits entre différents groupes socioprofessionnels suite à une tendance d'appropriation des plans d'eau</li> <li>• Abandon ou négligence, par manque de moyens, de la pratique des rites protecteurs des plans d'eau</li> <li>• Menace de pollution des écosystèmes aquatiques</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inexistence d'une politique de promotion de l'aquaculture</li> </ul>

Aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de tradition piscicole notamment dans le Nord du pays</li> <li>• Encadrement technique limité et insuffisance qualitative du support technologique conduisant ainsi à des résultats médiocres ;</li> <li>• Non disponibilité des intrants notamment l’approvisionnement irrégulier et insuffisant en alevins et en provende (aliment pour poissons)</li> <li>• Non maîtrise des espèces à élever (oreochromis sp, clarias sp ou heterobranchus sp) et les espèces autochtones ne permettent pas de rentabiliser les installations piscicoles ;</li> <li>• Investissements nécessaires pour la construction des étangs très coûteux</li> </ul>
	<b>CONSTRAINTES COMMUNES AUX DIFFERENTS TYPES DE PECHE</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Caducité et Inadéquation des textes législatifs et réglementaires en vigueur</li> <li>• Insuffisance de relations fonctionnelles entre la Direction des Pêches et les CARDER</li> <li>• Manque de moyens adéquats de transformation et de conservation des produits de pêche</li> <li>• Difficultés d’écoulement (commercialisation) des produits de pêche dues au mauvais état des infrastructures routières</li> <li>• Difficultés d’approvisionnement en matériels de pêche</li> <li>• Inexistence de système de crédit adapté aux activités de pêches/ pisciculture</li> <li>• Faible fiabilité du système de collecte des données statistiques</li> <li>• Manque d’Agents de pêche</li> <li>• Insuffisance de formation/ recyclage pour les Agents de pêche</li> <li>• Absence de la pêche dans les instances de décision du CARDER</li> <li>• Interférences politiques dans la mise en œuvre des décisions techniques</li> <li>• Insuffisance de protection de certaines faunes aquatiques notamment les tortues marines.</li> </ul>

**5.1.2.4. Foresterie**

294. Les contraintes décrites ici sont relatives à la gestion des ressources forestières, de la flore et de la faune.

<b>CONTRAINTES</b>	<b>CAUSES</b>
1. Faible capacité d'intervention du service forestier	Cette faible capacité est due : -Insuffisance de moyens humains, matériels et financiers ; -Faible niveau de formation de la plupart des agents forestiers ; -Faiblesse dans l'application des textes.
2. Mauvaise connaissance des ressources forestières	- Difficulté d'obtenir de données fiables sur les ressources forestières (ligneuses et fauniques) au Bénin. Les potentialités de ces ressources sont mal connues. Ce qui ne facilite pas souvent l'élaboration des plans de développement cohérents.
3. Mauvaise utilisation et mauvaise gestion des ressources forestières	- la faible implication des populations et du secteur privé à la gestion des ressources forestières, - du recours à des pratiques peu soucieuses de la préservation des ressources naturelles (feux de brousse, surexploitation des sols, des forêts,...)
4. Dichotomie entre la politique forestière et la politique agricole	Les préoccupations liées à la protection des ressources naturelles surtout forestières ne sont pas toujours partagées par les agents ni même par les responsables ayant à charge la politique et la vulgarisation agricole.
5. Insuffisance de coordination et de concertation entre les différents acteurs du sous-secteur forestier.	Un cadre de réflexion pour discuter des problèmes liés à la gestion et au développement du sous-secteur n'est pas tellement fonctionnel entre les usagers forestiers, les structures étatiques intervenant dans le sous-secteur et les ONG.
6. Forte pression démographique	Dans les trois Départements du Sud (Atlantique – Mono – Ouémé) et dans le Zou-Sud, la densité de population est forte avec pour conséquence la forte pression sur les ressources naturelles et une surexploitation de celles-ci (sol – eau – forêt).
7. Manque de terres	Le manque de terre bloque le développement des activités de reboisement industriel et exerce une pression sur les plantations domaniales

	et les reliques forestières existantes.
8. Insuffisance de capitalisation et de consolidation des acquis.	L'insuffisance de concertation entre les différents acteurs du sous-secteur conduit à l'évolution en vase clos et à l'application des méthodes de gestion des ressources naturelles différentes d'un acteur à un autre. Il est important de faire le point pour asseoir des règles d'intervention acceptées par tous en matière de gestion des ressources naturelles.
9. Transhumance	La transhumance s'observe sur tout le territoire national pendant la période de saison sèche. Elle concerne aussi bien les troupeaux autochtones que les troupeaux étrangers à la recherche de l'eau et de la nourriture. Elle occasionne trop de dégâts sur les ressources naturelles. - Pratiques des feux de brousse pour le renouvellement du pâturage ; - abattage et émondage des arbres pour l'alimentation des bêtes ; - piétinement des sols freinant ainsi la régénération des forêts ; - assèchement des plans d'eau
10. Mauvaise répartition des ressources forestières	Les ressources forestières sont mal réparties sur l'étendue du territoire. Cette situation peut engendrer des difficultés d'approvisionnement en produits ligneux par endroits
11. Appauvrissement des plans d'eau	- augmentation de la population des pêcheurs ; - utilisation d'engins de pêche prohibés ; - comblement des plans d'eau.
12. Nomadisme agricole	- L'agriculture béninoise est caractérisée par la culture itinérante sur brûles. Cette situation entraîne des déplacements périodiques avec des défrichements et le recul de la forêt évalué à 100000 ha/an.
13. Pratique des feux de brousse	Cette pratique est utilisée pour : - préparer les terrains de culture - lutter contre les insectes nuisibles ; - renouveler les pâturages. Elle détruit les sols et les végétaux, limite la régénération de la forêt, fait disparaître les essences de valeur.
14. Gestion des aires protégées exclusivement assurée par les agents	Les agents forestiers ne disposent pas de toutes les compétences nécessaires à la

forestiers	gestion des aires protégées et de la faune. D'autres compétences comme celles des zootechniciens, des vétérinaires, des spécialistes en tourisme, des sociologues, des socio-économistes, etc., sont nécessaires.
15. Pratique du braconnage	Les problèmes socio-économiques et certaines décisions politiques sont à la base du braconnage. Cette pratique, si elle n'est pas maîtrisée peut entraîner à terme la disparition de la faune et même des aires protégées.

295. Le développement de la filière doit prendre en compte les forces et faiblesses du sous-secteur forestier afin que les stratégies à mettre en œuvre soient pertinentes. Ci-dessous les faiblesses qui se situent à plusieurs niveaux.

### **Niveau de l'industrie forestière**

- i. l'inorganisation de la branche industrielle du bois ;
- ii. le sous-équipement et la mauvaise utilisation des équipements existants ;
- iii. la maîtrise insuffisante des techniques de transformation du bois ;
- iv. l'usinage d'un nombre limité de bois d'essences restreintes ;
- v. l'absence ou la présence très limitées des entreprises de 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> catégorie par la transformation du bois ;
- vi. l'appui limité sinon inexistant de l'administration forestière pour les entreprises du bois en matière du choix des bois à traiter en fonction des utilisations, du choix et de l'entretien des équipements ;
- vii. l'absence d'une politique claire en matière d'installation et d'exploitation d'entreprises de transformation du bois ;
- viii. la présence de quasi monopole de l'ONAB sur le marché des sciages de teck ;
- ix. le marché local des produits ligneux encore caractérisé par l'informel et ceci malgré les formalités d'agrément instaurées depuis 1992 par l'administration forestière.

### **296. Niveau du cadre fiscal et réglementaire**

Il ne semble pas avoir ici une contrainte au développement du sous-secteur. Cependant on pourra :

- i. l'absence d'harmonisation et de coordination en matière de conception et d'élaboration de plans en matière de gestion des forêts ; et
- ii. le non respect par les populations et la mauvaise application par les agents forestiers et surtout les tribunaux des textes législatifs et réglementaires.

### 297. Niveau de rentabilité du sous-secteur

1. le monopole de fait accordé à l'ONAB-Industrie qui pratique des prix qui n'encourage pas le secteur privé de bien entrer dans le marché de teck ;
2. l'accès difficile aux crédits par les PME et PMI du bois ;
3. l'existence des faux frais qui renchérisent les coûts des produits ligneux.

### 298. Niveau de la capacité du secteur privé.

Cette capacité reste limitée par la faiblesse des ressources forestières en bois d'œuvre. Elle peut s'affirmer par le recours à d'autres essences encore mal connues qui existent dans les formations forestières naturelles. La contrainte essentielle ici restera la réticence des consommateurs locaux pour les bois et ces nouvelles essences et les difficultés d'écoulement des produits sur les marchés.

## **5.2 STRATEGIES PRIORITAIRES DE PRODUCTION A TRAVERS LA LEVEE DES CONTRAINTES**

299. Face à tous ces problèmes qui se posent aux différentes productions et plus particulièrement au développement des cultures vivrières, l'Etat a reprecisé à travers la Lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural de 1999 des orientations stratégiques nationales claires et qui s'appuient sur les priorités des issues des recommandations de la Table Ronde du Secteur Rural et les préoccupations exprimées par les producteurs lors des ateliers départementaux de 1996.

### **5.2.1 Stratégies pour lever les grandes contraintes générales communes aux producteurs**

#### **-Maîtrise de l'eau**

300. L'exploitation des nombreuses réserves d'eau tant au niveau des bas-fonds qu'au niveau des abords des différents cours d'eau par des micro aménagements de conception simple et de taille adaptée aux capacités de gestion des populations bénéficiaires. Ces aménagements communautaires pourront s'inspirer des expériences des pays asiatiques telle que la coopération avec le Viêt-Nam sous l'égide de la FAO le fait déjà au Bénin sous forme d'opération pilote et expérimentale au niveau des bas-fonds. Ces bas-fonds et les plaines inondables sont estimés à plus de 200 000 hectares et sont répartis dans tout le pays. Le Bénin a depuis 1980 marqué son choix pour l'approche participative et privilégié les micro- aménagements

*- Alors généraliser cette approche d'aménagement communautaire et en faire l'option comme l'outil principal et prioritaire de maîtrise d'eau s'impose. Dans le cadre de la décentralisation territoriale et du développement local, la gestion se fera à travers les structures décentralisées en accord avec les bénéficiaires directs et regroupés dans un comité de gestion à la base. La formation des bénéficiaires sur la gestion et l'entretien des ouvrages est nécessaire.*

301. La mobilisation du financement nécessaire sera l'œuvre des bénéficiaires, des structures décentralisées, de l'Etat, des Partenaires au développement notamment, les ONG. Ces financements permettront entre autres la mise en œuvre de projets prioritaires identifiés dans le plan de relance de la filière riz et de celui de la promotion des cultures maraîchères et fruitières.

*- Le deuxième niveau à poursuivre pour la maîtrise de l'eau est la promotion de la petite irrigation par la réhabilitation prioritaire des anciens périmètres aménagés et abandonnés, la promotion des systèmes de retenues d'eau et ce avec plus de responsabilisation des producteurs, bénéficiaires directs.*

302. L'Etat, à travers la mobilisation des partenaires au développement, mettra en place une véritable politique de construction des retenues d'eau à but agropastoral et piscicole sur les principaux cours d'eau.

303. Le troisième niveau à exploiter dans ces stratégies concerne la réalisation des aménagements hydroagricoles de grande envergure sous la responsabilité des engagements de l'Etat et dans le cadre de la politique nationale en matière d'aménagement du territoire. L'Etat par ces travaux mettra à la disposition des populations des périmètres aménagés pour la promotion des filières adaptées.

304. Les grandes zones irrigables sont estimées à environ 120 000 hectares et concernent les vallées des fleuves Mono (27000 hectares), Niger (30 000 hectares), l'Ouémé (60 000 hectares). L'effort sera poursuivi pour la connaissance complète du potentiel, hydroagricole du Bénin par l'inventaire complet des bas-fonds et l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement de la vallée de Pendjari et du Couffo.

### **La mécanisation agricole**

305. La stratégie à mettre en œuvre consistera :

- i. Au renforcement et au développement de la culture attelée, à la promotion de la petite mécanisation et de motorisation
- ii. Le développement de la culture attelée passe par l'exploitation optimale des matériels accessoires pour une utilisation qui embrasse la gamme complète des opérations culturales possibles avec cet outil allant du labour jusqu'au transport des récoltes.

306. Il s'agira d'exploiter au mieux toutes les capacités de cet outil de travail maîtrisé déjà dans certaines régions du pays et d'étudier son extension dans les autres les régions par la résolution du problème relatif à l'élevage des animaux adaptés à la

culture attelée. Le renforcement de la capacité de la COBEMAG sera d'un grand appui, étant donné notamment ce qui suit :

- i. La petite mécanisation est devenue une nécessité pour les zones comme le Sud du Bénin où la culture attelée n'a pas pu pénétrer et où l'évolution agricole est caractérisée par l'installation des nouveaux agriculteurs modernes (jeunes diplômés sans emplois). Aussi ces exploitations sont-elles de taille modeste et pas rentables pour supporter la grande motorisation ;
- ii. La petite mécanisation se fera par la promotion des motoculteurs qui sont d'accès relativement plus facile (coût moins élevé que celui du tracteur) et d'utilisation plus rentable avec les exploitations de taille modeste (2 à 5 hectares). Le problème de défrichage et d'essouchage constitue un préalable à régler par des appuis aux producteurs.

307. A cet effet, l'Etat favorisera la mise en œuvre d'un programme d'aide au défrichage et à l'essouchage à travers l'accès au crédit.

- i. Enfin la grande motorisation à promouvoir à travers la création de centres expérimentaux de machinisme agricole par l'Etat et les initiatives des opérateurs économiques privés sera nécessaire vu les exigences d'évolution de l'agriculture du pays. Ces centres expérimentaux soutiendront la promotion d'entreprises privées de prestations de service en mécanisation en appui aux producteurs agricoles.

308. Toute cette politique de mécanisation agricole pourra faire l'objet d'un plan directeur spécifique.

## **Renforcement de l'utilisation des semences et paquets technologiques améliorés**

### **Semences améliorées**

309. La chaîne semencière actuellement en cours et qui implique la Recherche Agronomique, la Direction de l'Agriculture, les CARDER et les producteurs multiplicateurs à la base doit être renforcée par la correction des insuffisances qui font que la chaîne n'est pas encore fonctionnelle. Il s'agira de soutenir cette activité par un programme d'assistance technique, matérielle et financière. L'Etat sera chargé de cette assistance qui permettra aux privés en occurrence aux OP d'assurer la multiplication, la distribution des semences en accord avec les besoins exprimés.

### **Paquets technologiques**

310. En ce qui concerne les paquets technologiques, le Système National de la Recherche Agricole (SNRA) mettra à la disposition des acteurs du secteur rural en occurrence les producteurs et les transformateurs des technologies appropriées, profitables, adaptées aux conditions agro-écologiques et socio-économiques du milieu. La démarche de recherche de développement pour garantir par l'approche

participative une meilleure appropriation de ces paquets technologiques par les utilisateurs sera développée. L'Etat, le secteur privé, les partenaires ; les ONG et les organisations des producteurs seront mis à contribution pour le financement des activités de recherche.

### **Faciliter l'accès à la terre**

311. La Sécurisation du producteur sur la terre passe par l'élaboration d'un code foncier qui dans son application protégera les propriétés collectives et individuelles, l'élaboration d'une législation foncière rurale reconnaissant les deux types de propriété et l'obligation de l'immatriculation foncière ;

- i. L'élaboration de ces instruments se fera par l'approche participative impliquant les populations à la base et tiendra compte de tous les acteurs notamment les femmes et les jeunes afin d'assurer une sécurité foncière pour tous.
- ii. Elle doit être conçue de manière à favoriser la responsabilisation des acteurs à la base notamment les élus locaux dans le cadre de la décentralisation pour la résolution des problèmes spécifiques de chaque région.
- iii. Les règlements des conflits d'accès aux terres seront appuyés par la législation foncière et devront se mener localement à travers les structures de gestion des terroirs mettant en présence les grands propriétaires terriens, les producteurs, les chefs traditionnels, les élus locaux, les Associations de Développement.

312. Au niveau des plans d'eau il s'agira de :

- i. Poursuivre et de finaliser le programme de réorganisation des pêcheries pour l'élimination des techniques prohibées et l'installation des pêcheurs sédentaires et réglementaires ;
- ii. Rendre fonctionnels les comités de pêche en les dotant de moyens nécessaires afin qu'ils soient réellement capables d'assumer leur fonction de gestionnaires des plans d'eau ;
- iii. Quant au domaine de l'élevage, le problème de transhumance ne pourra être réglé qu'à travers les comités mis en place à tous les niveaux. Il faudra les rendre fonctionnels et régler le problème du tracé des parcours des animaux.

### **Restauration de la Fertilité des sols**

313. La restauration de la fertilité des sols indispensable pour l'accroissement de la production agricole, passe par une bonne gestion à travers les systèmes de production améliorés impliquant :

- i. la régionalisation de ces systèmes qui tient compte des conditions agro-écologiques et socio-économiques du milieu ;
- ii. La pratique des techniques culturales améliorantes de la fertilité ;
- iii. La rotation culturale impliquant l'intégration des légumineuses ;
- iv. Les cultures en couloirs dans le cadre de l'intégration de l'élevage à l'agriculture ;
- v. Une utilisation rationnelle de la fumure organique avec un complément d'engrais minéraux permettant un rendement optimal et une amélioration durable de la fertilité des sols.

314. Les résultats des travaux en cours du Projet Initiative sur la Fertilité des Sols (IFS) seront d'une grande utilité pour la résolution du problème de la baisse de la fertilité de sols.

**Ainsi les études sur les filières intrants permettront de promouvoir une intensification durable des systèmes de cultures à travers l'application des fertilisations raisonnées (engrais minéraux et organiques).**

315. L'étude de la rentabilité des technologies améliorées permettra de proposer des alternatives pour faciliter et améliorer leur adoption et leur intégration dans les systèmes culturels et de gestion traditionnelle des exploitations. L'étude sur la sécurité foncière aidera à la définition d'une approche et de différents modèles de gestion pour répondre aux besoins de sécurisation foncière des exploitations agricoles engagées dans un processus de gestion de leur terre et de la fertilité des sols.

#### **5.2.1.1 Cultures vivrières**

316. Les orientations stratégiques nationales s'appuient sur les atouts et les potentialités dont les plus importantes sont :

- i. **l'organisation du monde rural** : les principaux acteurs que sont les producteurs doivent être mieux organisés pour la production des vivriers de puis la production jusqu'à la commercialisation et la transformation en passant par la mise en place des intrants, la production, la collecte primaire, le stockage et la conservation.
- ii. **La formation et la vulgarisation** : la formation continue des producteurs, des transformateurs et des autres acteurs sur les nouvelles technologies adaptées vulgarisées doit leur permettre d'améliorer leurs productions pour atteindre une professionnalisation.
- iii. **L'aménagement et la gestion rationnelle des ressources naturelles** : les terres et les eaux (l'environnement) et toute autre ressource naturelle entrant dans la production seront exploitées de façon durable.
- iv. **Le financement** : il doit permettre aux acteurs intervenants dans la filière, d'accéder aux facteurs de production, équipements et matériels et de fonctionner normalement. A cet effet, les structures étatiques devront être financées auront la possibilité d'accéder aux crédits.

- v. **La diversification et l'intensification de la production** : les vivriers seront produits par zone agroécologique mais on évitera la monoculture. Ces productions se feront suivant des techniques améliorées visant à l'amélioration de la productivité notamment l'accroissement des rendements.
- vi. **L'approvisionnement en intrants** : l'accès aux intrants agricole et ceux destinés à la commercialisation doit être facilité par leur disponibilité en tout temps et en tout lieu à des prix supportables. L'acquisition des intrants pourra se faire également par un système de crédit approprié : mise en place des intrants à crédit ou mise en place des crédits pour achat d'intrants.
- vii. **La commercialisation** : l'organisation de la commercialisation s'impose depuis la collecte primaire auprès des producteurs, jusqu'à la mise sur le marché des produits. Les facilités d'accès aux crédits, les procédures et autres questions devront être étudiées de façon à réduire les tracasseries.
- viii. **La recherche agricole** : elle est à l'origine des progrès. Dans ce cadre, elle doit être financée pour la réalisation des programmes spécifiques et particulièrement pour la mise en application du Plan Directeur de la Recherche Agricole du Bénin. A cet égard, la mobilisation des ressources financières devra être une priorité de l'Etat.

317. L'Appui aux autres structures du Système National de la Recherche Agricole (SNRA) sera renforcé.

318. Tenant compte de ces orientations nationales et face à l'ensemble des problèmes qui minent encore aujourd'hui le sous- secteur des cultures vivrières, des stratégies devront être mises en œuvre pour une réelle promotion des cultures vivrières. Ces stratégies devraient reposer sur cinq (5) axes d'intervention qui sont conformes à la Déclaration de Politique de Développement Rural. Il s'agit :

- i. **du renforcement de l'encadrement des producteurs** : Aujourd'hui, le personnel d'encadrement est suffisant. L'effectif des agents à la base doit être augmenté afin d'avoir un ratio d'encadrement raisonnable. Un plan de professionnalisation des agents et des producteurs.
- ii. **du financement du secteur agricole rural** : Il s'agira de mettre en place une politique de financement du secteur agricole. Dans ce cadre, la mobilisation des ressources financières doit être facilitée tant pour les structures étatiques (INRAB, DAGRI, DPQC, et CARDER) que pour les autres acteurs privés (Organisations paysanne, Association des commerçants etc.) intervenant dans la filière des cultures vivrières.
- iii. **de l'amélioration de la conservation et de la transformation** : Il s'agira de :

- Vulgariser les techniques performantes de conservation puis de transformation qui constituent des réponses aux besoins des communautés rurales, pas chères, durables et d'accès facile;
  - Faire connaître les recettes de transformations existantes ;
  - Former les artisans locaux et rendre accessibles les intrants nécessaires à tous les producteurs
- iv. **de l'organisation de la production des semences sélectionnées :** La sous-filière semencière doit être dynamisée par la redéfinition des rôles de chaque acteur, la maîtrise des productions et la distribution des semences.
- v. **de l'amélioration de la productivité agricole :** l'amélioration de la productivité passe par l'utilisation rationnelle et efficiente des ressources naturelles, des facteurs de production et intrants, l'application correcte des techniques culturales et la modernisation de l'agriculture.
- vi. **de l'aménagement et de la gestion des ressources naturelles :** La gestion du foncier rural et des eaux doit être correctement menée pour assurer une pérennité des ressources naturelles, réduire les conflits sociaux et contribuer au développement des cultures vivrières.
- vii. **du contrôle de la qualité :** La mise en œuvre d'une politique soutenue en matière de contrôle de la qualité des produits. La chaîne de la qualité commencera depuis la production des semences et des plants et ira jusqu'à la mise au marché des produits. Elle permettra de garantir une alimentation saine des populations, le respect des exigences des normes internationales requises pour l'exportation.
- viii. **de l'appui à l'émergence de nouvelles filières :** L'émergence de nouvelles filières suppose l'organisation de la production, à travers l'accessibilité aux intrants, aux crédits et l'organisation de la commercialisation.

#### **5.2.12 Cultures maraîchères et fruitières**

319. La production des cultures maraîchères et fruitières passe par la mise en œuvre des stratégies suivantes :

- i. Identification des principaux acteurs intervenants dans la filière ;
- ii. Installation d'une cellule nationale ;
- iii. Amélioration de la qualité et de diversité du matériel végétal ;
- iv. Formation et information des agents d'encadrement et les producteurs sur les techniques de production, de protection et techniques de conduire des exploitations horticoles ;
- v. Organisation et amélioration de la distribution des intrants et matériel agricole et de transformation pour assurer l'utilisation d'intrants de qualité recommandée ;
- vi. Développement des programmes d'IEC en alimentation en nutrition ;
- vii. Aménagement et réhabilitation des zones de production pour améliorer et étendre le potentiel de production ;

- viii. Promotion des organisations professionnelles pour favoriser les démarches concertées ;
- ix. Développement et intensification de la recherche appliquée en horticulture ;
- x. Promotion des techniques de maîtrise d'eau ;
- xi. Développement d'un système de financement ;
- xii. Développement des infrastructures et équipement pour faciliter l'écoulement, améliorer la conservation et réduire les pertes post-récoltes ;
- xiii. Amélioration des statistiques horticoles et la diffusion de l'information par la constitution d'une banque de données sur les productions en vue de fournir des informations sur l'état du marché des fruits et légumes et les possibilités de transaction ;
- xiv. Promotion des exportations par l'élargissement de la gamme de produits proposés et l'institution d'un label de qualité Bénin.

### **5.2.1.3 CULTURES D'EXPORTATION ET DIVERSIFICATION AGRICOLE**

320. Il n'y a pas de doute, le développement de l'économie nationale ne peut prendre son appui que sur le secteur rural mais dans un contexte de compétitivité qui exige une parfaite organisation des filières, des choix stratégiques réalistes basés sur les avantages comparatifs et réciproques.

Dans la nouvelle Lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural (1999), l'un des grands objectifs du secteur rural est le renforcement de la participation du secteur au développement socio- économique du pays en contribuant entre autres à la valorisation des potentialités agro- écologiques par la diversification agricole et l'augmentation de la productivité. Cette diversification permettra d'augmenter et de varier les sources de recettes fiscales et les ressources d'exportation. Elle assurera aussi l'approvisionnement des unités agro- industrielles locales, la multiplicité et la sécurisation des sources de revenus des producteurs.

321. La diversification agricole et la promotion des cultures d'exportation passent aussi en dehors des contraintes physiques de production, par la mise en œuvre des stratégies relatives :

- i. Aux normes de qualité et de productivité
- ii. A la maîtrise des débouchés
- iii. A l'organisation des filières définissant les rôles des acteurs ainsi que leur cadre de concertation.

### **Qualité des produits de compétitivité**

322. La conquête du marché extérieur est une exigence sur le plan de la qualité et de la compétitivité des produits à promouvoir.

Il s'agira dans ce cadre :

- i. D'apporter par le biais de la vulgarisation un appui aux producteurs au moment de la culture en végétation, de la récolte et de la préparation des produits ;
- ii. D'appuyer les opérateurs économiques pendant les phases de collecte, de conservation et de conditionnement des produits par les services de la vulgarisation de la promotion de la qualité et du conditionnement des produits ;
- iii. De sensibiliser les producteurs à l'utilisation des semences améliorées et les opérateurs économiques à l'auto contrôle de la qualité des produits agricoles par des formations et informations sur les règles et normes de qualité ;
- iv. De procéder par les services compétentes au contrôle de la qualité des produits à l'exportation ;
- v. De renforcer les services de contrôle de qualité notamment la DPQC ;
- ii. De renforcer les actions par les études, la vulgarisation et la formation afin d'accroître la productivité et de réduire les coûts de production ;
- iii. De favoriser la disponibilité des intrants spécifiques aux produits par la prise en compte des besoins exprimés par les producteurs. La nécessité d'appliquer les mesures de réduction des taxes douanières comme on le fait avec le coton facilitera l'accès à ces intrants. Les USPP se chargeront de leur distribution dans les zones non couvertes par les Distributeurs Agréés ;
- iv. De faciliter la mise en place des infrastructures de stockage et de groupage

### **Débouchés pour les produits à l'exportation**

323. La recherche des débouchés est sous la responsabilité des opérateurs économiques avec un appui de l'Etat dans son rôle de facilitateur. Toute appui stratégique dans ce domaine devrait viser à :
- i. renforcer les actions de la chambre de commerce et de l'industrie, du Centre Béninois du Commerce Extérieur, du Conseil National des Exportateurs, des Associations professionnelles agricoles (Association des Exportateurs des fruits et légumes) ;
  - ii. former les organisations de Producteurs agricoles (hommes et femmes) sur les problèmes de suivi et de conquête des marchés, sur la gestion des informations ;
  - iii. exploiter les représentations diplomatiques dans l'information sur les marchés extérieurs et la promotion des produits du pays à l'exportation ;

- iv. faire la promotion de nos produits par l'organisation et la participation aux foires agricoles.

## **Rôles des Acteurs dans l'organisation des filières**

### **324. Rôle de l'ETAT**

- i. La volonté politique de l'Etat doit aller de l'affirmation à la mise en œuvre d'un programme national de diversification agricole, avec une priorisation des actions dans le temps et dans l'espace (pour le développement harmonieux et équilibré des régions) ;
- ii. Ce programme doit s'inscrire dans le programme d'action du gouvernement ainsi que son financement sur les programmes d'investissements publics en ce qui concerne les contreparties aux financements extérieurs et les actions en faveur des promoteurs.
- iii. La question de la réforme foncière doit être judicieusement étudiée afin de rendre les terres disponibles accessibles aux producteurs et sécuriser les investissements dans le secteur ;
- iv. La révision de la législation coopérative dont le projet de lois est en instance à l'Assemblée Nationale

Cette révision est nécessaire pour permettre aux organisations paysannes agricoles de fonctionner comme des structures autonomes et d'assurer des fonctions en tant que des opérateurs économiques ;

- v. L'intégration régionale des marchés agricoles et leur protection éventuelle des importations subventionnées à l'origine ;
- vi. La promotion effective du secteur privé dans son rôle de promoteur économique ;
- vii. L'Etat devra favoriser l'allègement de la réglementation et des formalités requises en matière d'exportation ;
- viii. La formation des acteurs de la filière allant de la production à l'exportation ;
- ix. L'exonération des taxes à l'importation de certains équipements et intrants agricoles ;
- x. L'installation d'entrepôts frigorifiques au port et à l'aéroport pour l'exportation des fruits et légumes ;
- xi. La promotion d'usines de pâte à papier pour la cartonnerie afin de faire face au problème des emballages ;

- xii. La promotion des opérateurs économiques aux foires, expositions, salons et autres manifestations commerciales pour la promotion des produits béninois et une meilleure connaissance des marchés internationaux ;
- xiii. L'Etat appuiera le développement des infrastructures de base allant des pistes (pour faciliter l'écoulement des produits) aux infrastructures de stockage des récoltes afin de permettre aux groupements de producteurs d'avoir les moyens physiques d'organisation des filières.

### *325. Rôle du Secteur Privé*

- i. Les producteurs doivent renforcer et élargir leurs activités au stockage et à la commercialisation des produits agricoles. Leur formation est nécessaire dans ces domaines.
- ii. Les USPP devront participer activement à la mise en place de nouvelles filières agricoles. Cette diversification s'inspirera de l'organisation de la filière coton.
- iii. A côté des organisations de producteurs agricoles (OPA), il est nécessaire que les autres acteurs d'une filière à savoir les transformateurs, les commerçants se regroupent en Association des transformateurs, en Association d'exportateurs allant des villages jusqu'au niveau national.
- iv. Les Opérateurs économiques sont encore peu rompus dans l'organisation des filières agricoles et ont besoin d'être assistés et formés dans les domaines de production, de gestion et de stratégie commerciale
- v. Les Exportateurs renforceront leurs activités par les relations de partenariat avec les firmes étrangères, les réseaux commerciaux déjà rodés dans l'expertise commerciale. Ceci facilitera l'accès des exportateurs du Bénin aux marchés extérieurs et la maîtrise des exigences de ces marchés.
- vi. Aussi dans le cadre d'une filière, les Opérateurs économiques pourront nouer des contrats avec les producteurs à travers leurs organisations afin de garantir la régularité des approvisionnements en produits et leur qualité.

Le contrat peut aller à la mise en place des crédits de campagne par les Opérateurs économiques en faveur des producteurs.

### **Cadre de concertation des acteurs de la filière**

326. Pour chaque filière, les principaux acteurs sont les producteurs qui doivent en leur sein c'est-à-dire à travers les USPP, UDP et FUPRO s'organiser en groupement de producteurs au niveau des villages, des communes et se regrouper en association nationale. Une fois que les producteurs de la filière seront organisés à travers leur association bien structurée et fonctionnelle, ils constitueront ainsi une force et seront des partenaires responsables et incontournable au sein des acteurs de la filière.

Mais le développement n'est pas l'affaire des seuls producteurs, il concerne tous les acteurs (Etat, Opérateurs économiques, producteurs, transformateurs, partenaires au développement, organisations non gouvernementales) et il est alors indispensable qu'un cadre de concertation de toutes les catégories d'acteurs de la filière soit défini dans le cadre de l'interdépendance et de la complémentarité de leurs différentes actions. Les différents acteurs ont besoin de conjuguer ensemble leurs efforts en vue d'atteindre des objectifs communs concernant la viabilité de la filière.

La création de ce cadre sera un prélude à l'organisation progressive de la filière. Ce cadre de concertation à l'instar du comité interprofessionnel de la filière coton aura pour rôle de coordonner et d'harmoniser les actions des différents acteurs et l'Etat jouera un rôle d'arbitrage au sein de la filière.

327. A ce titre le cadre de concertation sera chargé :

- i. D'identifier et de recenser les problèmes et les besoins des acteurs de la filière ;
- ii. De contribuer à l'élaboration d'un programme national de développement de la filière et de le soutenir ;
- iii. D'aider à la mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution du programme ;
- iv. De coordonner les activités de toutes les structures intervenant dans la filière ;
- v. De promouvoir et de faciliter des relations entre les acteurs de la filière.

A sa maturité ce cadre de concertation se transformera en une Association Inter professionnelle qui pourrait, entre autre jouer le rôle d'une entité juridique.

### **Quelques actions prioritaires sur les cultures d'exportation**

328. **Anacardier et karité** : Productions irrégulières à maîtriser par la fourniture de paquets technologiques performants (matériel végétal, techniques culturales) par la recherche agronomique. Organiser les circuits commerciaux et faire la promotion des petites unités de transformation.

329. **Manioc** : L'Organisation de la production de boutures de variétés améliorées et performantes (20 à 25 tonnes/ha) est la première priorité dans ce programme de promotion de la filière. La promotion de cette filière se fera à travers l'exportation du gari dans la sous région et les cossettes vers les pays européens.

330. **Fruits et légumes** : En attendant l'augmentation des productions pour permettre le transport à l'exportation par bateau, l'Etat devrait aider à régler le problème du fret aérien très élevé et qui constitue la principale contrainte actuelle notamment pour l'ananas.

331. **Palmier à huile** : Le développement d'un programme de ce produit passe par la promotion des plantations villageoises avec du matériel végétal sélectionné et résistant à la sécheresse. La relance de cette culture permettra de satisfaire les besoins intérieurs et les marchés sous- régionaux.
332. **332. Arachide** : Promotion des semences améliorées et augmentation de la production sont les priorités pour la relance de cette culture. Comme le palmier à huile, sa relance permettra de satisfaire les besoins intérieurs et les marchés sous- régionaux.
333. **Pomme de terre** : (produit import- substitution)  
Les priorités concernent le règlement du problème des semences et la maîtrise de l'itinéraire technique par les producteurs de conservation et l'organisation de la commercialisation sont des nécessités pour la promotion de cette culture.
334. **Niébé** : La vulgarisation des variétés améliorées (voir IITA) et des techniques de protection phytosanitaire du stade végétatif au grain stocké est la priorité essentielle pour la promotion de cette culture.
335. **Le Maïs** : La maîtrise du surplus à exporter et l'amélioration des rendements constituent les priorités à étudier dans le cadre de la promotion de cette culture comme un produit à l'exportation.

336. **Le Coton**

Au niveau de la production, le problème de la maîtrise du coût reste encore posé.

Il s'agira de renforcer la capacité de l'encadrement, la formation professionnelle des producteurs et à la limitation de la production aux zones réellement favorables à la culture du coton. Cette réduction de la pression sur le coton se fera grâce à la promotion d'autres filières.

Dans le cadre des réformes en cours au niveau de la filière, tout en optant pour la privatisation de la sous- filière intrants, il faudra impliquer davantage les services compétents de l'Etat (RCF, CARDER) pour le contrôle de la qualité des intrants et les conditions techniques de leurs mises en place auprès des producteurs.

La libéralisation de la filière se fera de façon progressive à travers la résolution des problèmes relatifs à :

- l'organisation des acteurs à travers la constitution d'un Association Interprofessionnelle de gestion de la filière ;
- l'approvisionnement et la distribution par l'organisation du secteur privé et l'adoption d'un nouveau mécanisme de garantie des crédits intrants ;
- la libéralisation de la commercialisation primaire du coton-graine à travers la suppression du monopole de la SONAPRA ;
- l'adoption d'une stratégie de privatisation à travers le choix entre deux options :
  - la privatisation intégrale et nationale de la filière
  - la privatisation en lots et régionalisée de la filière

- l'ouverture du capital social de la SONAPRA et à l'avenir de cette dernière dans le processus de la libéralisation de la filière.

337. **Bois d'œuvre** : Encourager l'amélioration du matériel génétique ainsi que la production du bois d'œuvre par les privés.

### **5.2.2 Elevage**

#### **1. En matière de santé animale, il s'agira de :**

i) Maîtriser les épizooties (PPCB, FA, Pasteurellose, Pseudo- peste aviaire, PPR, variole aviaire) ; ii) lutter contre les parasitoses gastro- intestinales internes et externes, iii) lutter contre les maladies de reproduction ; iv) assurer la santé publique vétérinaire ; v) promouvoir la production des intrants zoo-sanitaires ; vi) faire la surveillance sanitaire, le contrôle sérologique et la vaccination ; vii) élaborer et mettre en œuvre un programme national de vaccination des volailles ; viii) doter les laboratoires des sections et équipements appropriés pour contribuer au diagnostic des maladies ; ix) renforcer le personnel des services d'élevage par le recrutement approprié et organiser les réflexions sur les mesures de privatisation de la profession vétérinaire.

#### **2. En matière de diversification et d'intensification des spéculations animales, de :**

338. i) Définir et mettre en œuvre une politique de développement de l'élevage qui tienne compte des potentialités de chaque région ; ii) élaborer et exécuter une politique de développement des spéculations animales dans une approche filière en mettant un accent sur les systèmes intensifs de production ; iii) encourager la diversification en rapport avec les espèces animales en mettant l'accent sur les espèces à cycle court y compris les espèces non conventionnelles (aulacodes, escargots géants, apiculture, crocodiles, etc....) ; iv) rendre opérationnel le concept d'intégration agriculture- élevage en y valorisant les techniques avancées de production par une meilleure exploitation des facteurs et conditions de production ; v) élaborer et exécuter un programme de production laitière comme base de développement de l'élevage bovin, ainsi que chez les ovins et les caprins.

#### **5.2.2.3. En matière d'alimentation, de :**

339. i) Développer une base alimentaire des animaux domestiques en sensibilisant les éleveurs sur la pratique de conservation des ressources fourragères, (les cultures fourragères, etc.) ; ii) poursuivre et encourager la sédentarisation des éleveurs de bovins en adoptant des mesures appropriées en matière de gestion des terres ; iii) former les éleveurs à une gestion rationnelle des pâturages.

#### **5.2.2.4 En matière d'abreuvement et de transhumance, de :**

340. i) Poursuivre la politique de maîtrise de l'eau et de construction de retenue à but pastoral à travers un plan global qui tienne compte de l'environnement ; ii) appliquer avec plus de rigueur les textes et divers comités de transhumance

existant au plan national, départemental et communal ; iv) élaborer une réforme foncière sécurisante visant une sédentarisation à terme des éleveurs.

**5.2.2.5. En matière de commerce du bétail, de la viande et du développement des infrastructures d'abattage, des industries animales, de :**

341. i) Fixer par arrêté les points de contrôle du bétail sur pied envoyé pour le commerce ; ii) adopter un système de crédit adapté aux professionnels du bétail et de la viande ; iii) élaborer et mettre en œuvre un programme d'infrastructures d'abattages et conservation, de parcs et marchés à bétail par département ; iv) assurer le développement de la technologie des produits animaux à savoir : laiteries, fromagerie, charcuterie, tannerie, etc.

**5.2.2.6. En matière de Formation/ vulgarisation/ Recherche, de :**

342. i) Intensifier l'alphabétisation des éleveurs ; ii) faire de la formation des éleveurs une composante essentielle des programmes de développement du sous- secteur élevage ; iii) adopter un nouveau programme de vulgarisation à l'échelle nationale prenant mieux en compte des préoccupations des éleveurs ; iv) élaborer et exécuter un programme de recherche sur les aspects ci-après : a) l'épidémiologie des épizooties persistantes ; b) les maladies de la reproduction ; c) la nutrition animale ; d) la caractérisation des races ; é) les systèmes de production ; f) la production de la viande et de lait ; g) les sous- produits animaux ; les essais de domestication d'espèces animales sauvages d'intérêt nutritionnel et économique ; v) assurer la formation des agents et des cadres du sous- secteur en adéquation avec le programme de développement de l'élevage.

**5.2.2.7. En matière du fonctionnement de l'administration de l'élevage/ Financement, de :**

343. réfléchir sur une approche de dynamisation des actions des services d'élevage en faveur des éleveurs ; ii) assurer le financement des services de l'élevage par l'Etat ; iii) mettre en place un système de crédit à un taux adapté aux spéculations animales.

**5.2.3 Pêche et Aquaculture**

344. Tenant compte des grandes orientations de la politique de développement rural et des engagements pris par le Bénin au regard du code de conduite pour une pêche responsable. La politique retenue pour le développement durable du sous secteur pêche vise les trois grands objectifs spécifiques suivants :

- i. Assurer un approvisionnement régulier de la population en produits halieutiques de qualité ;
- ii. Améliorer les conditions de vie et de travail des communautés de pêche ;
- iii. Renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles du sous secteur.

345. Compte tenu de l'exploitation actuelle anarchique des nombreux écosystèmes du Sud Bénin et la régression des pêcheries dans le centre et le nord du pays, la stratégie d'ensemble qui sous tend ces objectifs privilégie la gestion rationnelle et participative des ressources halieutiques. Ainsi, pour assurer un approvisionnement régulier de la population en produits halieutiques de qualité, il faudra une exploitation durable des ressources halieutiques, le développement de l'aquaculture et l'importation de produits halieutiques pour combler le déficit structurel.
346. De même, l'amélioration des conditions de vie et de travail des communautés de pêche nécessite des mesures d'aménagement des pêches notamment le contrôle de l'effort et une meilleure valorisation de la production.
347. la réussite de la politique de développement du sous secteur passe par le renforcement des capacités de l'Administration des pêches, des organisations socio- professionnelles et de toutes les institutions impliquées dans la gestion de l'environnement en vue de favoriser la synergie entre les différents intervenants, publics et privés.

### **Principaux axes stratégiques**

348. Quatre (4) principaux axes stratégiques se dégagent et correspondent chacun à un programme d'actions à réaliser. Il s'agit de :
- i. La réorganisation de l'Administration des pêches ;
  - ii. Développement et aménagement des pêches artisanales ;
  - iii. Développement durable de l'aquaculture ;
  - iv. La meilleure valorisation des produits de pêche.

#### **5.2.3.1 Réorganisation de l'Administration des pêches**

349. La réorganisation de l'Administration des pêches s'inscrit dans une perspective de gestion rationnelle et participative des ressources halieutiques. Les structures actuelles de gestion et de contrôle de la pêche doivent être redynamisées afin de conférer à l'Administration des pêches son véritable rôle de développement et de gestion du sous secteur. Il s'agit aussi de fournir une assistance technique et financière en vue de l'élaboration d'un nouveau code des pêches. Des textes réglementaires seront formulés, notamment pour délimiter les zones de pêche, définir les conditions d'utilisation des techniques et engins de pêche en concertation avec tous les acteurs, le cadre juridique et réglementaire pour la protection de la ressource, le conditionnement et la commercialisation des produits.
350. Il faut également permettre à l'Etat béninois de planifier et de coordonner le développement du sous secteur par la création d'un observatoire des pêches chargé de la collecte et de l'analyse régulière des informations de base sur

l'ensemble du sous secteur. Le rôle de l'observatoire sera principalement de fournir en temps opportun les informations de base nécessaires à l'orientation des décisions de l'Administration des pêches.

351. Une révision du niveau hiérarchique de la pêche dans les CARDER ainsi qu'une redéfinition des attributions des agents de pêche y servant devront se faire pour une véritable promotion du sous secteur à l'échelle départementale.
352. Afin que l'Administration des pêches soit en mesure de planifier et de coordonner véritablement le développement du sous secteur, il est indispensable qu'elle soit appuyée (par les structures nationales compétentes) dans la conception et la mise en application d'un programme détaillé de recherche appliquée dont les résultats contribueront à la prise de décisions rationnelles sur la gestion et le développement des pêches et l'aquaculture. Un programme de formation et de recyclage du personnel en place sera conduit dans les domaines de la planification, de l'organisation et de la gestion, en vue d'un encadrement opérationnel des communautés de pêche.
353. L'Administration des pêches devra mobiliser les communautés de pêche et leur fournir un appui constant susceptible de leur permettre de participer de manière durable à la protection des bases productives des plans d'eau. Ainsi, grâce à l'établissement d'un réseau d'information, d'éducation et de communication, les populations seront informées et sensibilisées sur les enjeux de la gestion des ressources halieutiques et des échanges d'expériences seront développés entre elles.

### **5.2.3.2 Développement et aménagement des pêches artisanales**

354. Dans le domaine de la pêche maritime artisanale, il sera question d'assurer la sécurité en mer et de mobiliser les moyens pour assurer une diversification de l'effort de pêche basée sur les techniques de pêche qui se seraient révélées rentables après des textes qui porteront notamment sur la pêche à la palangre de fond (horizontal et vertical) et la pêche à la ligne. Il faudra ensuite rechercher les moyens d'entreprendre les travaux complémentaires recommandés la faisabilité de l'aménagement d'abris en divers points de la côte béninoise notamment à Sifato, Cotonou, Ouidah et Grand- Popo en vue de réduire les risques du phénomène de la barre.
355. En ce qui concerne les pêches continentales, les actions de développement et d'aménagement à mener doivent favoriser la mise en place effective d'un système de protection et de surveillance des ressources des plans d'eau avec une forte participation des communautés de pêche.
356. Dans le Sud Bénin, il s'agit à court terme, de limiter le plus possible la pression de pêche sur les plans d'eau et à long terme d'atténuer l'influence de la croissance démographique sur l'exploitation des plans d'eau et de contrôler la densité de pêcheurs. Les mesures pour y parvenir portent sur plusieurs aspects notamment la réglementation et son application effective, les zones de pêche, les techniques et les engins, la durée de l'effort de pêche, la limitation du nombre de pêcheurs, la

réduction des pertes à la commercialisation des produits de pêche et la taille des produits de pêche commercialisés.

357. Pour favoriser une meilleure maîtrise de la gestion des ressources disponibles, il est important que des actions concertées soient menées afin de renforcer les capacités des communautés de pêche à accroître leurs revenus par l'identification et la promotion d'activités économiquement rentables, autres que celles liées à la pêche et susceptible de constituer une alternative attrayante pour elles. Les opportunités de reconversion des populations riveraines pourront être évaluées dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie, l'élevage, le petit commerce, l'éco-tourisme, l'artisanat et les petits métiers, etc.
358. Dans le Centre et le Nord du pays, le potentiel offert par les plans d'eau tels que l'Ouémé, le zou, le fleuve Niger et ses affluents, la Pendjari et l'Okpara est assez important mais mal valorisé par les populations riveraines. Son exploitation rationnelle contribuerait à accroître la production nationale de produits halieutiques et à participer à la création d'emplois et de revenus. De même, les nombreux barrages et retenues d'eau mis en place à des fins agro-pastorales, hydroagricoles et hydroélectriques feront l'objet d'actions de promotion halieutique.
359. Il convient de procéder à l'évaluation de la richesse de ces plans d'eau et de définir les systèmes d'exploitation rationnelle pour chacun d'eux. Les communautés de pêches seront organisées de manière progressive afin de prendre en main la gestion, par l'approche participative, des barrages et retenues d'eau.

### **5.2.3.3 Développement durable de l'aquaculture**

360. Le développement de l'aquaculture est à encourager car elle pourrait constituer l'avenir de la promotion halieutique des eaux continentales, des barrages et retenues d'eau. La mise en place d'une stratégie capable de contribuer à l'organisation et à la gestion d'une véritable filière aquacole permettrait de diminuer la pression sur la ressource halieutique des différents plans d'eau et d'accroître la production. Le développement de l'aquaculture doit être concentré sur des systèmes simples, peu coûteux mais efficace et incorporant les techniques avancées dès que possible, mais seulement lorsque les aquaculteurs seront capables de les maîtriser.

L'orientation stratégique du sous- secteur devrait encourager notamment :

- ii. la pisciculture en étangs et dans les trous à poissons pour laquelle un savoir- faire existe déjà ;
- iii. la pisciculture en enclos et en cages flottantes dans les zones qui s'y prêtent ;
- iv. la pisciculture associée à l'élevage (porcs, volaille, petits ruminants et aulacodes) et la polyculture (élevage de plusieurs espèces de poissons) ;

v. le développement de l'élevage des huîtres (ostréiculture).

361. La réussite des ces actions passe nécessairement par un certain nombre de certaine mesures d'accompagnement relatives à :

- i. la création et la réhabilitation d'infrastructures essentielles telles que les stations d'alevinage et les unités de production d'aliments pour poissons ;
- ii. la mise en place d'un système de crédit à taux d'intérêt spécialement étudié pour l'installation et l'exploitation de fermes piscicoles ;
- iii. la diversification des espèces élevées (différentes espèces de poissons, huîtres, crevettes) ;
- iv. l'encadrement technique des pisciculteurs individuels ou organisés en groupements.

#### **5.2.3.4 Meilleure valorisation des produits de pêche**

362. Pour ce qui concerne la valorisation des produits de pêche, les actions à engager doivent permettre aux femmes en charge de la transformation et de la commercialisation de mieux valoriser les produits de pêche, tant économiquement par une réduction des pertes physiques après capture.

363. L'amélioration des méthodes de transformation et de commercialisation des produits de pêche sera réalisée à travers une politique de vulgarisation des techniques améliorées de fumage, d'équipement des femmes en matériel de travail adéquats et de mise en place d'un certain nombre d'infrastructures nécessaires à l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes (entres de fumage, aires de séchage, fumoirs améliorés, claies de fumage et de séchage, conteneurs isothermes, magasin de stockage...). Un programme de formation et d'échanges d'expériences sera développé pour soutenir les efforts qui seraient consentis.

364. Le tableau ci-après récapitule les actions à mener par axe stratégique.

365. le tableau ci-après récapitule les actions à mener par axe stratégique.

**Tableau : Synthèse des axes stratégiques de développement du sous secteur pêches et aquaculture.**

**AXES STRATEGIQUES****AXES STRATEGIQUES PROPOSEES**

Schéma Directeur du Développement Agricole et Rural / Volume II

## Réorganisation de l'Administration des Pêches

- Transformer la Direction des pêches en une structure dotée d'une puissance publique et des moyens adéquats en vue de résoudre les grands problèmes du sous secteur
- Fournir une assistance technique et financière à la Direction des pêches en vue d'élaborer des textes réglementaires et un nouveau code des pêches
- Créer au sein de la Direction des pêches un observatoire des pêches, chargé de la collecte et de l'analyse des informations de base
- Elever le niveau hiérarchique de la pêche au sein des DARDER en vue de le porter au moins au rang de service
- Introduire au niveau des structures nationales de recherche un programme pêche et aquaculture
- Former et recycler les Agents de pêche
- Etablir les liens fonctionnels entre l'Administration des pêches et les comités de pêche ainsi que les associations socio-professionnelles en mettant en place un réseau d'information, d'Education et de communication (IEC)

## Développement et aménagement des pêches artisanales

- Assurer la sécurité en mer des pêcheurs
- Poursuivre l'étude de faisabilité de l'aménagement d'abris en divers points de la côte béninoise
- Entreprendre des actions de diversification de l'effort de pêche basée sur les techniques de pêche avérées rentables.
- Mettre en place un système cohérent de protection et de surveillance de la faune aquatique et des plans d'eau
- Identifier et promouvoir les activités alternatives économiques viables
- Valoriser le potentiel halieutique dans le Centre et le Nord- Bénin en définissant des systèmes d'exploitation rationnelle
- Susciter la définition d'une politique de crédit pour le sous secteur

## Développement durable de l'aquaculture

- Organiser une véritable filière piscicole (pisciculture en étangs, trous à poissons, enclos et cages flottantes)
- Favoriser la pisciculture associée à l'élevage et la polyculture
- Réhabiliter les infrastructures essentielles déjà disponibles (stations d'alevinage et unités de production d'aliments)
- Créer des centres d'alevinage en nombre suffisant dans chaque département en vue de couvrir les besoins en alevins de bonne qualité
- Rendre l'aliment poisson disponible à moindre coût

- Développer l'élevage des huîtres (ostréiculture)
- Assurer l'encadrement technique des

366. Il y a lieu de préciser qu'un certain nombre d'activités sont destinées à être prises en charge par les Organisations Non gouvernementales (ONG) et le secteur privé. Telles que centre d'alevinage, unité de production d'aliments et autres activités génératrices de revenus. Des conditions favorables doivent être donc offertes au secteur privé pour l'inciter à s'engager dans la réalisation des projets.

### **Quelques propositions de projets**

#### **Projet 1 : Révision de la législation des pêches**

367. L'objectif immédiat du projet est de fournir une assistance technique et financière à la Direction des Pêches en vue d'élaborer des textes réglementaires et un nouveau code des pêches. Le projet pourrait nécessiter une assistance extérieure de taille légère (juriste et spécialiste en réglementation des pêches) et chercher à associer aux maximum l'ensemble des acteurs du sous secteur de manière à garantir une compréhension et une acceptation des textes législatifs et réglementaires qui seront proposés.

368. Une fois ces textes élaborés, il faudra assurer leur traduction dans trois à quatre langues principales des communautés de pêche.

#### **Projet 2 : Restructuration de la Direction des Pêches**

369. Le projet vise la redynamisation des structures actuelles de gestion et de contrôle de la pêche afin de permettre à l'Administration des pêches de jouer son véritable rôle de développement et de gestion du sous secteur et d'établir également des liens étroits avec les autres administrations intervenant ou non dans le sous secteur. Les services seront réorganisés et leurs attributions revues de manière à les rendre plus efficace. Dans ce cadre, il faudra mettre en place un observatoire des pêches c'est-à-dire une unité chargée de la collecte de l'analyse régulière des informations de base sur l'ensemble du sous secteur.

370. Le projet s'intéresse également à la promotion des organisations socioprofessionnelles existant dans le secteur en vue de pallier aux carences dans leur fonctionnement et à la faible efficacité de l'Administration des pêches dans ce domaine. Il s'agira d'intervenir sous la forme d'un appui rapproché et professionnalisé pour assurer une amélioration durable des capacités de productions et des revenus pour garantir la participation active des organisations socioprofessionnelles aux décisions concernant leur environnement socio-économique.

#### **Projet 3 : Développement d'activités alternatives génératrices de revenus**

371. Le projet vise à renforcer les capacités des populations à accroître leurs revenus par l'intensification d'activités économiquement rentables, autres que celles liées à la pêche et susceptibles de constituer une alternative attrayante pour les

communautés de pêche. L'essentiel sera de formuler des micro-projets pouvant être adoptés rapidement en regard de leur recevabilité technique, impact environnemental, acceptabilité sociale et rentabilité économique dans chacun des secteurs porteurs identifiés (agriculture, foresterie, élevage, artisanat, petits métiers, etc.).

#### **Projet 4 : Appui à la production piscicole**

372. Ce projet a pour objectif d'améliorer la production piscicole dans les différents départements du Bénin. Les actions à mener en la matière varient (nature et coûts) d'un département à un autre et porteront essentiellement sur les points suivants :

- i. Réhabilitation des infrastructures essentielles déjà disponibles notamment les stations d'alevinage et les unités de production d'alevins.
- ii. Mise en place de centres d'alevinages nécessaires pour la production d'alevins
- iii. Mise au point détaillé des paquets technologiques.
- iv. Formation / recyclage des agents de pêche et des animateurs d'Organisations Non Gouvernementales (ONG).
- v. Formation des pisciculteurs aux paquets technologiques choisis.
- vi. Octroi de crédit adapté aux pisciculteurs.

#### **5.2.4 Foresterie**

373. Les stratégies de développement du sous-secteur forestier doivent être formulées à partir de la situation de la couverture des besoins du Bénin en produits forestiers et des contraintes qui ont été révélées et qui bloquent ce développement. A ces contraintes relatives aux ressources forestières brutes viendront s'ajouter celles liées aux activités industrielles du bois, au cadre fiscal et juridique de l'exercice desdites activités, à l'intérêt porté par le secteur privé pour le sous-secteur forestier.

374. Sur la base de plusieurs hypothèses formulées l'étude réalisée sur la Filière Bois en 1999<sup>1</sup>, les consommations annuelles de bois d'œuvre, de bois énergie et de bois de service au Bénin étaient estimées en 1997 comme suit :

- i. bois d'œuvre = 112.000 m<sup>3</sup> (dont teck = 72.000 m<sup>3</sup> bois rouge et blanc produits sur place, au Bénin = 20.000 m<sup>3</sup> et importés = 20.000 m<sup>3</sup>).
- ii. Combustibles ligneux (bois de feu et charbon de bois) = 3.357.000 tonnes. Cette consommation passerait à 3.051.000 tonnes en 2002, 4.014.000 tonnes en 2007 et 4.612.000 tonnes en 2012.
- iii. Bois de service (perches et poteaux de 20 à 59 cm ou plus de circonférence au gros bout) = 20.000 à 25.000 m<sup>3</sup> selon Riechert en 1996.

375. Les possibilités annuelles de formations forestières naturelles et des plantations forestières sont estimées à :

- i. - bois d'œuvre net : 804.315 m<sup>3</sup> (dont forêts classées : 171.655 m<sup>3</sup>, parcs et zones cynégétiques = 151.528 m<sup>3</sup> et domaine protégé= 481.132 m<sup>3</sup>). En excluant les données des parcs et zones cynégétiques qui ne devraient pas être accessibles compte tenu de leurs statuts, il reste une possibilité annuelle de bois d'œuvre net de 652.787 m<sup>3</sup>.
- ii. - Combustibles ligneux (bois de feu et charbon de bois) 10.900.000 m<sup>3</sup>
- iii. - bois de service : 2.700.000 m<sup>3</sup>

376. Globalement la situation n'est pas alarmante en matière de satisfaction des besoins des populations en produits forestiers constitués par le bois d'œuvre, les combustibles ligneux et le bois de service. Mais localement la situation peut être critique à cause de :

- i. La mauvaise répartition des ressources forestières ;
- ii. La distance des centres urbains des ressources forestières qui peut devenir un facteur limitant pour une exploitation rentable ;
- iii. La mauvaise gestion des ressources forestières du fait des exploitations frauduleuses tant dans les forêts classées que dans le domaine protégé.

377. Dans l'ensemble, la faiblesse des moyens humains, matériels et financiers de l'Administration forestière l'empêche de faire face efficacement à ses responsabilités, surtout en matière de contrôle des prélèvements des ressources.

Les stratégies de développement du sous- secteur forestier ou de la filière bois devraient être fondées sur :

- i. une meilleure connaissance des ressources forestières et fauniques.
- ii. Une gestion rationnelle des ressources forestières existantes par l'élaboration et la mise en œuvre aussi bien des plans d'aménagement des forêts naturelles qu'artificielles.
- iii. Le développement des plantations villageoises pour la production des bois énergie et de service. L'Etat devant s'occuper de la spéculation relative au bois d'œuvre.
- iv. Le développement des systèmes agroforestiers pour résoudre les problèmes de bois dans les zones de fortes concentrations humaines (zones du sud du pays) où la sécurité foncière n'offre pas de garantie.

- v. La promotion d'essences de valeur peu ou mal connues.
- vi. L'organisation des acteurs du sous- secteur en vue de renforcer leur capacité d'accès au crédit, leurs équipements et d'améliorer les rendements de travail.
- vii. La forte implication des populations dans la gestion des ressources forestières et fauniques et le développement de l'approche participative dans l'aménagement des forêts et de la faune.
- viii. La réorganisation et le renforcement de l'administration forestière.

378. Dans le domaine de la faune, il n'existe pas une politique nationale spécifique pour sa gestion. En l'absence de celle-ci, une stratégie de conservation et de gestion des aires protégées a été préparée avec le concours de l'UICN en 1994. Elle constitue un cadre servant à orienter les programmes et les actions concernant les aires protégées. Elle vise à :

- i. renforcer le cadre institutionnel de gestion des aires protégées et les moyens de contrôle du braconnage ;
- ii. transférer progressivement des responsabilités de gestion des aires protégées aux populations riveraines selon l'approche participative ;
- iii. valoriser les ressources naturelles et fauniques par la chasse sportive ou villageoise. La commercialisation des produits et la promotion de l'écotourisme et l'artisanat.

379. Certains de ces axes stratégiques sont déjà mis en œuvre. Sur le plan institutionnel, une structure autonome de gestion des aires protégées et de la faune en dehors de la Direction des forêts et des Ressources Naturelles : LE CENAGREF, a été créée. S'agissant de l'implication et de la responsabilisation des populations riveraines, des structures villageoises de gestion de la faune sont en cours d'installation. C'est le cas des Associations Villageoises de Chasse (A.V.C.).

380. Pour légiférer cette ouverture, une révision de la loi susvisée a été proposée. Le nouveau texte est en cours d'adoption par l'Assemblée Nationale. Toutes ces stratégies sur les ressources forestières et fauniques rentrent parfaitement dans les mesures définies dans le plan d'Action environnementale (PAE).

## **CHAPITRE VI : FONCTIONS D'APPUI STRATEGIES PRIORITAIRES**

### **6.1 Commercialisation des produits agricoles**

381. A l'exception de la filière coton où on note quelque organisation les autres circuits de collecte et de commercialisation des autres produits ne sont pas bien structurés. La stratégie consistera à organiser ces circuits primaires de collecte par les Unions des producteurs (USPP, UDP, FUPRO) à travers les groupements de producteurs à la base à l'instar de ce qui se fait avec le coton. Cela exige des mesures d'accompagnement dont notamment les crédits.

382. Les Unions des producteurs noueront des contrats de partenariat avec les Exploiteurs et Transformateurs. L'on devra en outre faire la promotion des

Associations Professionnelles de commercialisation. Les producteurs privés exportateurs et transformateurs des produits agricoles et les organisations paysannes agricoles contribueront au financement de cette activité.

### **Commercialisation des produits vivriers**

383. L'accent sera mis sur la promotion des stockages décentralisés et le renforcement des actions de l'ONASA dans sa fonction d'information et d'alerte rapide sur les prix. L'ONASA jouera le rôle d'interface et de catalyseur dans les échanges à travers la connaissance des marchés sous régionaux, l'information régulière des opérateurs concernés et les mesures à prendre pour valoriser la compétitivité des produits du Bénin vis-à-vis des marchés extérieurs.

384. L'Etat devra aussi concentré ses efforts sur :

- i. le respect des règles de concurrence qui doivent permettre un service à moindre coût et une meilleure rémunération des producteurs ;
- ii. la réduction des obstacles fiscaux réglementaires qui pèsent sur les opérateurs privés et la levée des contraintes à l'exportation des vivriers ;
- iii. l'amélioration des routes et des pistes rurales et la réalisation des investissements prioritaires à caractère public en matière d'infrastructures.

385. Les Associations professionnelles de communication déjà existantes sont à renforcer et l'Etat prendra des mesures de facilitation notamment pour réduire les tracasseries policières sur les routes.

### **Les produits à l'exportation**

386. Les options devront être prises pour favoriser l'organisation des filières et la promotion des technologies et infrastructures de conservation notamment pour les fruits et légumes.

L'Etat veillera à créer un environnement favorable à la promotion du secteur privé. Il s'agira aussi de rendre compétitifs les produits par la maîtrise de la qualité et des coûts de production. La libéralisation du droit d'escale doit être négociée avec les compagnies aériennes pour faciliter l'exportation rapide des produits périssables.

### **Commercialisation des produits d'élevage**

387. Pour les produits animaux les efforts devront se porter sur l'organisation des circuits commerciaux et la promotion de l'élevage des races locales afin de réduire l'importation des volailles, viandes et dérivés.

### **Commercialisation des produits forestiers**

388. Le commerce du bois doit être plus rigoureusement contrôlé pour réduire les prélèvements qui se font sur les ressources forestières naturelles sans compensation par le reboisement.

Il sera encouragé le reboisement et la production du bois d'œuvre pour approvisionner le marché local de façon durable et promouvoir l'exportation.

## 6.2 Conservation et transformation

389. Ces activités sont dévolues au secteur privé et accompagnent la diversification agricole car elles permettent d'accroître la valeur ajoutée et facilitent la commercialisation. En tirant leçon des expériences passées dans le cadre de l'installation des grandes usines surdimensionnées, l'option nouvelle est la transformation par les technologies adaptées aux capacités managériales des utilisateurs ou promoteurs. Cette nouvelle technologie artisanale se met déjà en place à travers les transformations de maïs, du manioc, des noix de palme, l'arachide ; la noix de cajou, du karité.

390. Le renforcement de ce processus impose une définition des technologies appropriées facilement maîtrisables par les structures paysannes et les promoteurs privés.

Les expériences des pays comme le Ghana, l'Inde sont à explorer pour la promotion de ces technologies au Bénin.

Les mesures d'accompagnement pour cette promotion concerneront la formation adéquate tant des utilisateurs que des artisans locaux, le règlement du problème des emballages et l'accès aux crédits.

L'Etat incitera et appuiera les promoteurs privés :

- i. Pour l'installation d'entrepôts frigorifiques au port et à l'aéroport en vue de promouvoir l'exportation des fruits et légumes ;
- ii. Pour l'installation d'équipements modernes de transformation de manioc dans les zones de production ;
- iii. Pour la promotion des décortiqueuses du riz et d'arachide dans les zones de grande production ;
- iv. Pour la création d'usines d'emballage et d'étiquetage ;
- v. Pour leur formation sur l'amélioration des techniques de concertation et de transformation des fruits et légumes (ananas, mangues, tomate, agrumes).

391. Il importe de garder à l'esprit le rôle prépondérant des femmes dans les activités de transformations des produits agricoles qui constituent une source importante de diversification de leurs revenus.

392. La priorité sera accordée à la promotion de transformation agro- industrielle de certains des produits locaux dans le cadre de l'organisation de la filière des produits de substitution aux importations et de l'élargissement de la base des produits que le Bénin peut offrir à travers l'application du Tarif Extérieur Commun de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

La Recherche Agronomique poursuivra des travaux sur l'amélioration des techniques de conservation et de transformation des produits notamment le lait et fromage.

### **Relance des unités de transformation abandonnées**

393. La privatisation de ces unités pourra se faire avec des opérateurs économiques associés aux organisations des producteurs agricoles (USPP, FUPRO) sous forme de partenariat entre ces deux types de catégories d'acteurs du secteur privé, l'une se chargeant de la réhabilitation des plantations ou productions pour garantir la matière première aux usines, l'autre de la réhabilitations des usines. Ces réhabilitations pourront concerner aussi les collectivités locales dans le cadre du développement local.

394. L'Etat devra mettre en place un politique pour permettre aux repreneurs de produire dans les conditions qui garantissent la qualité et la compétitivité.

### **6.3 FINANCEMENT**

395. Ici, on ne saurait ignorer la nécessité d'une politique conséquente de financement su secteur rural. En conséquence, les grandes orientations stratégiques pour le moyen et le long terme impliqueront un choix, susceptible de prendre en compte :

- i. L'importance d'une approche intégrée des financements du secteur rural. Il est en effet illusoire de s'attendre à un agriculteur de type nouveau, à même de se prendre réellement en charge, de faire les options les plus judicieuses et rationnelles, de donner la priorité à la productivité et au rendement plutôt qu'à l'envergure des emblavures, sans un minimum de garantie pour son accès à la santé, à l'instruction en sa langue et à un mieux- être.
- ii. Une politique de financement conséquente à la contribution attendue du secteur rural dans l'économie nationale et en adéquation avec les besoins réels notamment pour le fonctionnement des services du Ministère du Développement Rural.
- iii. Une atténuation de la prépondérance donnée aux extérieurs sur ceux internes particulièrement lorsqu'ils constituent une limite ou même un obstacle à la liberté de choix d'objectifs.
- iv. Les facilités d'accès à un financement adapté pour la majorité des petits exploitants et notamment aux couches vulnérables que constituent les femmes et les jeunes, et ce, par les taux d'intérêt, la proximité et les montants en adéquation avec les besoins réels.
- v. L'adaptation de la forme du crédit au besoin réel ; des crédits en nature ('outillage et petits équipements), si possible à remboursement en nature et étalé.
- vi. L'amélioration et la pérennisation du « crédit de l'Etat sur les cultures vivrières », accordé aux producteurs agricoles à faible taux d'intérêt.

- Envisager son cumul (donc le non retour au MFE) dur cinq ans en vue de promouvoir d'une structure de financement ou de bonification pérenne
- vii. Une coordination plus efficace des actions de développement pour limiter les intervenants financiers atomisées et disparates de différents services de l'Etat sur les mêmes activités.
  - viii. Le renforcement (par l'environnement légal et réglementaire) des structures de crédit de proximité telles que les Associations de Services financiers (ASF).
  - ix. La mise en place d'une banque de développement agricole ; (ASF et Banque de Développement Agricole répondent à des besoins des demandeurs de natures de différentes même si elles sont complémentaires).
  - x. La nécessité de mettre un accent particulier sur la formation locale des produits agricoles pour accroître la valeur ajoutée et éviter la situation de simple pourvoyeur des industries extérieures notamment celles du Nord.
  - xi. La facilitation des subventions en cas de besoin pour aider à la compétitivité des produits agricoles du Bénin et contribuer ainsi à l'accroissement des entrées de devises. Inciter la mise en place de financement pour la promotion de nouvelles filières.
  - xii. L'urgence d'accorder une plus grande importance aux ressources humaines en effectif et en qualité, donc au recrutement et à la formation des hommes et femmes qui ont la charge d'aider à la transformation de la situation.

#### **6.4. APPROVISIONNEMENT EN INTRANTS**

396. L'approvisionnement et la distribution des intrants agricoles sont depuis la campagne 1992/1993, progressivement pris en charge par le secteur privé dont les organisations de producteurs agricoles au fur et à mesure du désengagement de l'Etat.

397. L'Etat envisagera les stratégies suivantes à titre d'appui à la production :

- i. l'extension aux intrants non cotonniers, du bénéfice de l'exonération douanière ;
- ii. l'assouplissement de la procédure (MPI) d'exonération actuellement en vigueur pour réduire ou éliminer les frais de surestaries payés au Port Autonome de Cotonou ;
- iii. l'augmentation de six à douze mois de la période de validité des lettres de crédits liées à la commande des intrants pour faire baisser les taux d'intérêt des crédits d'importation ;
- iv. la prise en compte dans l'importation, la distribution des intrants spécifiques aux autres cultures différentes du coton ;

- v. l'assomption par l'Etat des fonctions exclusives d'orientation et de contrôle a lui attribué par la DPDR, au travers de l'approvisionnement du monde rural en intrants et de la politique des prix ;
- vi. l'amélioration des facilités de crédit sur les intrants ou l'octroi de subvention en cas de nécessité pour les filières agricoles à promouvoir.
- vii. La mise en place du centre des pesticides (laboratoires de contrôle des produits phytopharmaceutiques).
- viii. Le renforcement du personnel de contrôle des intrants agricoles
- ix. La concertation périodique entre les acteurs de la filière
- x. La réduction du nombre d'intervenants afin de tendre vers une professionnalisation du secteur.

## **6.5 Recherche et Vulgarisation**

La meilleure stratégie pour l'amélioration de la production agricole passe par le développement des techniques appropriées permettant d'accroître la productivité, de réduire la pénibilité et le temps des travaux des producteurs hommes et femmes.

Ces technologies doivent être d'application et d'accès facile, de moindre coût, soutenables et durables. Elles doivent par ailleurs être développer de façon participative à travers une collaboration active avec les producteurs hommes et femmes.

398. Les fonctions de recherche, de formation et de vulgarisation ne relevant pas d'un seul acteur notamment l'Etat, la définition et la mise en œuvre de leurs stratégies et programmes doivent se faire de manière participative avec les ONG, les Organisations Professionnelles Agricoles, les Projets etc.

### **6.5.1 Vulgarisation et Conseil en gestion agricole**

399. Dans un premier temps, il s'agit de réorganiser le dispositif soit en rendant opérationnel l'organisation d'encadrement mise en place et qui prévoit des structures de vulgarisation aux niveaux national, départemental, sous-préfectoral, communal et villageois, soit en proposant un autre organigramme plus dynamique et qui tient compte de toutes les améliorations contenues dans le rapport final d'exécution du PRSA. A cet égard, il s'agira de :

- i. développer la synergie entre la recherche, la vulgarisation et le monde rural pour identifier les besoins réels des producteurs, les thèmes de recherche et apporter les solutions adaptées correspondantes ;
- ii. Impliquer les ONG et les Organisations Professionnelles Agricoles à la Vulgarisation étendue au Conseil en gestion agricole ;

- iii. Mener une politique de recrutement rigoureuse accompagnée d'une politique de formation pour le développement d'une agriculture durable ;
- iv. Renforcer les compétences professionnelles des producteurs par la formation sur les nouvelles technologies adaptées mises au point par la recherche ;
- v. Accorder une attention particulière à la présence d'un effectif féminin dans le dispositif ;
- vi. Favoriser la mise en place et l'opérationnalité des cadres de concertation interprofessionnels et avec les structures étatiques.

### **6.5.2 Recherche agricole**

400. Le Plan Directeur de la Recherche agricole du Bénin conforme à la vision du gouvernement a défini une politique et des stratégies qui appuient la nouvelle politique de développement rural.

A cet égard, sachant que l'INRAB ne peut exécuter toutes les recherches qui lui sont commandées, les priorités suivantes ont été établies :

- i. améliorer l'efficacité de l'intervention de l'Etat et réduire son coût ;
- ii. lutter contre la pauvreté grâce à l'accroissement des revenus des paysans et des recettes d'exportation ;
- iii. lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- iv. assurer la garantie de la pérennité du patrimoine écologique national ;
- v. dynamiser le réseau de communication entre les différents acteurs de la recherche en vue d'une synergie dans tous les domaines du secteur agricole.

401. Cette politique nationale de recherche agricole a pour objectif de renforcer le Système National de Recherche Agricole (SNRA). Ce renforcement aidera le SNRA à :

- i. mieux répondre aux politiques nationales de développement rural ;
- ii. utiliser d'une manière plus efficiente les ressources dont il dispose ;
- iii. être plus efficace en satisfaisant davantage les besoins de ses clients.

C'est pourquoi, la décentralisation et la régionalisation des structures de recherche devraient se poursuivre.

402. Enfin, le développement des programmes de recherches demeure une priorité de l'Etat. Dans ce cadre les besoins de financement tiendront compte des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la recherche agricole. Une réflexion

s'impose donc sur les moyens que l'Etat peut mettre à la disposition de la recherche, même en admettant un financement national non gouvernemental et une forte participation extérieure. Les fonctions de recherche et de vulgarisation étant non exclusives, la stratégie consistera à renforcer de façon progressive l'implication du secteur privé dans ces activités. Cette implication progressive pourrait conduire à une privatisation partielle ou totale de ces structures en fonction de l'évolution et du renforcement des capacités du secteur privé.

## **6.6 Formation et information**

403. Sachant que les ressources humaines sont à la base du développement du monde rural, leur efficacité nécessite un bon niveau de formation des acteurs. A cet effet :

- i. les producteurs seront formés aux techniques modernes appropriées en vue d'une professionnalisation dans les domaines de la production végétale, de l'élevage, de la pisciculture etc. Dans ce cadre, les actions de vulgarisation, de conseil en gestion agricole, de l'alphabétisation de la post- alphabétisation seront entreprises ;
- ii. après recrutement, les personnels des Services Agricoles bénéficieront des sessions de recyclage et de perfectionnement pouvant leur garantir un professionnalisme et des connaissances nécessaires pour un encadrement adéquat des producteurs ;
- iii. les différents prestataires de services de formation seront organisés pour une plus grande efficacité des programmes de formation et d'alphabétisation.

404. Le gouvernement devrait pouvoir en œuvre un programme d'investissement national intégré pour la recherche, la formation et la vulgarisation. La Recherche, la Vulgarisation et la Formation doivent être financées pour permettre d'atteindre des objectifs de compétitivité vis-à-vis des marchés extérieurs, et l'amélioration des revenus des ruraux ainsi qu'une meilleure gestion des ressources naturelles.

405. La maîtrise du niveau de production est un facteur essentiel de la commercialisation. Cela nécessite l'établissement des données statistiques agricoles fiables et régulières par filière à tous les niveaux. Pour cet objectif, il faudra mettre en place un système permanent de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des statistiques agricoles.

## **6.7 Développement des infrastructures de base**

406. Hormis le Ministère du Développement Rural, plusieurs institutions ou structures publiques à savoir : Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Hydraulique, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique, Ministère de la Santé, de la Protection Sociale et de la Condition Féminine, Ministère des Travaux Publics interviennent chacune dans son secteur à la réalisation d'infrastructures. La prise en compte de leur politique et stratégie nationale, par la présente stratégie globale, induit un effet de synergie pour le développement harmonieux des infrastructures de base.

## Accès à l'eau potable

407. La stratégie de développement du secteur élaborée en direction de l'hydraulique se place dans le cadre du programme d'ajustement structurel et repose sur les principes suivants :

- i. Décentralisation de développement de prise de décision.
- ii. Participation financière des communautés à l'investissement initial.
- iii. Recherche de la réduction du coût de construction et d'entretien des ouvrages.
- iv. Privatisation des activités de construction et d'exploitation avec un effort particulier consenti pour assurer la promotion des capacités locales d'exécution.

408. En s'appuyant sur les grands principes stratégiques ci-dessous énumérés et pour soulager à court terme les populations, il faudra initier les actions suivantes :

- i. Accélération selon les options en cours, du remplacement des pompes et de la réduction des marques de pompes utilisables afin de capitaliser leur performance d'utilisation.
- ii. Activation des comités de gestions existants, de ces ouvrages, pour la maintenance et l'appropriation effective des ouvrages par les bénéficiaires ;
- iii. Encouragement des initiatives individuelles d'installation de points d'eau dans les villages à travers une meilleure prospection des nappes, une formation et un équipement adéquat des paysans puisatiers.
- iv. Valoriser des sources thermales d'eau.

## Infrastructures sanitaires

409. Le ministère de la santé dans sa politique et sa stratégie nationale de développement du secteur de santé a élaboré un programme de renforcement des capacités de gestion infrastructures sanitaires à savoir :

- i. La réalisation d'un recensement complet des infrastructures sanitaires et préparation d'une programmation pour l'implantation de nouvelles infrastructures en fonction des besoins et des priorités qui seront formulés.
- ii. L'actualisation des normes et standards.
- iii. L'installation d'un instrument informatique simple qui s'adapte à une organisation décentralisée.
- iv. L'élaboration des procédures pour améliorer la gestion des infrastructures.

- v. La sensibilisation, la formation et la vulgarisation des actions visant à améliorer le processus d'entretien des infrastructures sanitaires.

410. Le renforcement des capacités de gestion recommande la mise en œuvre des actions suivantes à court terme :

- i. L'obligation de confier la réalisation des infrastructures à des personnes ou structures requises et compétentes puis procéder au contrôle strict des infrastructures pendant les différentes étapes de leur réalisation.
- ii. La redynamisation de la politique d'une bonne gestion et d'entretien communautaire des infrastructures sanitaires.
- iii. L'actualisation de la réglementation en matière d'infrastructures sanitaires privées.

### **Infrastructures scolaires**

411. La stratégie adoptée par le Ministère de l'Éducation consiste à :

- i. Créer une base de données statistique à travers la définition des normes relatives à l'accès et l'évaluation des écoles.
- ii. Améliorer la qualité des infrastructures et procéder à une implantation rationnelle des écoles.
- iii. Elaborer une politique de frais d'écolage qui tienne compte des réalités socio-économiques.
- iv. Créer un volet entretien des infrastructures.

412. Pour ce faire, il faudrait notamment :

- i. Opérationnaliser le volet entretien des infrastructures scolaires.
- ii. Activer la réglementation en matière d'infrastructures scolaires.
- iii. Procéder à un contrôle strict pendant toutes les phases de réalisation des infrastructures scolaires.

### **Centralisation des informations relatives aux infrastructures de base.**

413. À partir des documents existants et des informations issues des visites de site pour l'appréciation de l'état des infrastructures, procéder à l'élaboration d'un inventaire complet, facilement consultable et de mise à jour aisée, des infrastructures par une base de données de celle-ci.

### **Désenclavement des zones de production et des villages.**

414. La stratégie sur les pistes rurales est sous la responsabilité du MDR avec la DGR comme maître d'œuvre. Les axes des objectifs sont les suivants :

- i. Le transfert à terme de la gestion du réseau des routes rurales aux bénéficiaires dudit réseau qui devront se constituer en associations ou groupements éligibles capables de présenter des programmes eux-mêmes éligibles.
- ii. Le développement cohérent du réseau de routes, de dessertes rurales et une meilleure adaptation aux besoins réels de désenclavement et de transport en milieu rural des actions prévues. Celles-ci sont essentiellement l'implication des bénéficiaires dans les programmes de réhabilitation et de financement de la réhabilitation à travers le financement conjoint de l'Etat, des organisations locales bénéficiaires et des bailleurs de fonds.

415. Les actions spécifiques ci-après pourraient améliorer la situation :

- i. Activer les comités de gestion des pistes rurales mis en place à tous les niveaux.
- ii. Explorer les possibilités de créer des postes de péage au niveau des axes les plus fréquentés, en l'occurrence ceux qui sont frontaliers aux pays voisins, ceux qui desservent les marchés et surtout les zones cotonnières.

### **Développement de l'énergie pour la promotion du monde rural**

416. L'amélioration de l'énergie pour le développement rural, exige la poursuite du programme en cours dans le domaine, notamment :

- i. La Biomasse utilisée au niveau des fumoirs améliorés
- ii. L'énergie solaire captée dans le cadre d'adduction d'eau potable et de l'électrification rurale.

L'énergie éolienne est utilisée dans le cadre de l'exhaure de l'eau.

### **Amélioration de l'environnement socio-culturel**

417. La connaissance du milieu est importante :

- i. L'environnement socio-culturel à savoir croyances, mœurs, structures foncières doit être suffisamment connu et pris en compte dans les processus du développement des infrastructures.
- ii. Eviter autant que possible l'ingérence de la politique dans l'implantation et la gestion des infrastructures.

- iii. Explorer autant que possible les possibilités d'arrangements locaux pour contourner les difficultés provenant de l'implantation des infrastructures.
- iv. Eviter l'intervention anarchique des ONG et autres structures, mais encourager l'initiative d'un cadre de concertation. A cet effet les ONG seront répertoriées et inscrites dans le GRAND Répertoire. Un grand forum regroupant ONG, bailleurs de fonds et autres sera organisé en vue d'étudier et de jeter les bases d'une véritable coopération, et des modalités d'intervention dans le sous-secteur. Les résultats de ce forum seront consignés dans un document cadre qui servira de guide pour l'intervention dans le sous-secteur des infrastructures de base en république du Bénin.

## **6.8 Communication pour le développement**

418. Dans le document de déclaration de politique de développement rural (1999), il est indiqué que l'Etat s'attachera à améliorer l'environnement du secteur agricole pour permettre un développement harmonieux tant des cultures de rente, des cultures vivrières que les agro- industries (...) En assurant un rôle de médiation entre les différents acteurs en vue d'une meilleure organisation des filières porteuses, en facilitant particulièrement la création de cadres propices de contraintes qui handicapent le développement de ces filières.
419. Ainsi, et dans le même ordre d'idées, afin de promouvoir la transformation primaire des produits et diminuer les pertes post- récoltes et post- captures, la priorité sera accordée à la diffusion des informations sur le stockage des produits d'origines animale et végétale. Ceci afin de favoriser la réalisation d'infrastructures de stockage et de conservation adaptées au contexte et au niveau des circuits d'information sur les prix des observatoires des marchés.
420. Le rôle de l'Etat serait d'assurer une bonne information des acteurs par la mise en place sous l'autorité du Ministère de Développement Rural, d'une politique de communication au profit de ses services et de tous les acteurs du développement rural, par la plus large utilisation des médias, particulièrement des radios rurales, par la diffusion d'information sur les techniques modernes, par la promotion des échanges entre les paysans, comme acteurs de diffusion de l'information.
421. On note, à travers ce diagnostic, l'absence de cohérence au niveau des actions menées, la faiblesse ou l'absence de la coordination au niveau sectoriel ou non. Ajoutons à cela, la faiblesse du niveau d'information, d'éducation, d'éducation et de sensibilisation des populations sur des questions ayant trait au développement, la faiblesse de la circulation des informations liées à la communication pour le développement.
422. L'une des contraintes majeures à l'épanouissement des communautés villageoises est l'analphabétisme tout court, ou l'analphabétisme de retour vécu sur une bonne proportion du territoire national. Il est urgent d'œuvrer pour l'éradication de l'analphabétisme afin d'assurer la participation des organisations paysannes à la gestion du secteur, en les associant au mécanisme de suivi et d'évaluation.

423. Une stratégie intersectorielle de communication est nécessaire pour le développement.
424. Les radios rurales locales et autres de proximité sont des partenaires privilégiés et incontournables des opérateurs et projets de développement. Il est donc nécessaire et indispensable de renforcer les capacités professionnelles des animateurs de ces radios.

### **6.9 Lutte contre l'analphabétisme**

425. La redynamisation des programmes d'alphabétisation et de post alphabétisation s'impose.
- i. L'Etat renforcera les actions des structures compétentes à travers la mobilisation des moyens, la formation et le recyclage des Animateurs, l'introduction dans les structures d'animation et de formation des cours de langue et de littérature nationales.
  - ii. L'implication de plus en plus forte des ONG dans les activités d'alphabétisation des populations rurales sera recherchée.
  - iii. L'appui aux organisations paysannes pour la promotion de l'auto alphabétisation à travers la formation des animateurs alphabétiseurs au sein de leurs groupements.

## **ANNEXES**

### **ANNEXE 1 : PRÉSENTATIONS DES ZONES AGROÉCOLOGIQUES**

#### **ZONE I**

Regroupe les Sous-Préfectures de Karimama, Malanville et le Nord de Kandi dans le Département de l'Alibori. On y rencontre deux types de sol : les sols ferrugineux sur socle cristallin et les sols alluviaux très fertiles du fleuve Niger.

La zone est exposée à une forte érosion.

Les principales cultures sont le mil, le sorgho et le niébé. On y pratique aussi le coton, le maïs, le riz, le néré, l'oignon, le maraîchage le long des fleuves Niger et Alibori. La pomme de terre est une culture qui est nouvellement introduite. Les atouts : vastes étendues de terres cultivables et la culture attelée pratiquée. Les terres en bordure des fleuves permettant de pratiquer en ampleur les cultures de contre saison : maraîchage (piment, tomate). L'existence de deux marchés importants à savoir Karimama et Malanville offre les possibilités de commercialisation des produits agricoles.

- Superficie couverte par la zone : 4057 km<sup>2</sup>
- Pluviométrie / 700 – 900 mm/ an – climat soudanien
- Alternance des saisons : saison sèche de 7 mois (novembre à mai) et Saison de pluie de 5 mois (juin à octobre)
- Réseaux hydrographiques : Niger, Alibori, Mékrou et Sota
- Taux de population rurale : 80 % 1992
- Pourcentage de terres cultivées : 28
- Zone à forte érosion et PCV < 140 jours

L'importance des sols à hydromorphie temporaire (vallées de l'Alibori de la Sota, la rive du fleuve Niger), des ressources en eau tant au niveau des cours d'eau qu'au niveau des réservoirs d'eau souterraine offre un grand potentiel en matière d'irrigation notamment dans les régions de Malanville et de Karimama (90% des 631 ha recensés sous irrigation privée dans le département du Borgou).

De nombreux producteurs installés individuellement ou en groupements s'adonnent dans ce cadre à la culture maraîchère et rizicole.

## **ZONE II**

La zone II couvre les Sous-Préfectures de Kérou et le Nord Est de Kouandé dans le Département de l'Atacora et les Sous-Préfectures de Banikoara, Sègbana, Gogounou et le Sud Kandi dans le Département de l'Alibori.

Le climat est du type soudanien avec une seule saison de pluie (800 à 1200 mm/an). Les sols sont ferrugineux sur socle cristallin.

La culture cotonnière est très développée et insuffle à la zone une dynamique socio-économique. Les conditions agro-écologiques permettent une gamme variée de cultures annuelles : coton, maïs, arachide, sorgho.

- Les cultures pérennes : Le karité et l'anacardier.

Les tubercules que sont l'igname et le manioc y sont pratiqués pour la fabrication des cossettes d'igname et de manioc.

La culture attelée est très développée aussi que la commercialisation des produits agricoles et animaux.

- Superficie : 20930 km<sup>2</sup>
- Alternance des saisons : saison sèche de 7 mois (mi-octobre à mi-mai) et saison de pluvieuse de 5 mois (mi-mai à mi-octobre)
- Réseaux hydrographiques : Mékrou, Alibori et Sota
- Taux de population rurale : 80 %
- Pourcentage de terres cultivées : 39
- Labour : billonnage souvent pratiqué

Des initiatives privées se développent pour la promotion de l'irrigation des fruitiers à partir des cours d'eau de proximité.

### **ZONE III**

La zone III représente le Sud Borgou à l'exception du Sud Tchaourou. Elle s'étend à Péhunco et l'Est-Djougou dans le Département de Donga, le Nord Tchaourou, Parakou, les sous-Préfectures de N'Dali, Perèrè, Nikki, Sinendé, Kalalé et Bembéréké dans le Borgou.

Le climat est de type soudanien avec une seule saison pluvieuse. Les sols sont du type ferrugineux tropicaux. Ils sont de fertilités variables et très sensibles au lessivage.

La végétation est caractérisée par une savane arbustive arborée dominée par *Batyrosperm parkiki* (Karité).

Le système de culture est dominé par le sorgho et l'igname avec une forte extension du coton et du maïs. On y pratique également les cultures de manioc, d'arachide, du riz et de cultures maraîchères.

C'est une zone de grands atouts :

Une agro-écologie favorable aux cultures fruitières et forestières.

La disponibilité en terre.

La pratique avancée de la culture attelée

La facilité d'acquisition de matériels agricoles (COBEMAG)

Les prestations de services agricoles : labour, transport des récoltes

L'élevage relativement développé

La transformation des produits agricoles : gari, huile d'arachide, égrenage – coton, usine de noix de cajou.

La commercialisation des produits agricoles : graines de néré, de karité, les agrumes, le bois

- Superficie : 40.383 km<sup>2</sup>

- Alternance des saisons : saison sèche de 5 mois (Novembre à Mars) et saison pluvieuse de 7 mois (Avril à Octobre)
- Réseaux hydrographiques : Alibori, Sota, Ouémé et Okpara
- Taux de population rurale : 80 à 90% (1992)
- Pourcentage de terres cultivées : moins de 35%
- Labour : sarclo-buttage souvent pratiqué

Comme dans la zone II et III, l'irrigation est orientée dans le développement des productions fruitières à côté de celles du riz et les maraîchers en contre saison.

#### **ZONE IV**

Elle couvre les Sous-Préfectures de Ouaké, Copargo, Boukoumbé, Tanguiéta, Matéri, Natitingou, Toukountouna, Kouandé, Cobly et l'Ouest de Djougou.

Le climat est du type soudanien mais tire vers le Sahélien avec des pluies aléatoires et très irrégulières. Les sols sont de type ferrugineux sur socle profond avec une faible réserve en eau. Ces sols sont peu fertiles sauf au niveau des bas-fonds.

Les systèmes de culture sont basés sur le mil, le sorgho, le fonio, le voandzou, le niébé, l'arachide. Les bas-fonds et certaines poches d'eau offrent des possibilités de cultures de taro, de patate douce, du riz et des cultures maraîchères de contre saison.

Le petit élevage est largement pratiqué.

La collecte et la commercialisation de petits ruminants.

La commercialisation des graines de néré.

- Superficie : 17041 km<sup>2</sup>
- Alternance des saisons : saison sèche de 7 mois (Novembre à Mai) dans l'Atacora Ouest Nord et de 6 mois (Novembre à Avril) dans l'Atacora Ouest Centre et Ouest Sud. La saison pluvieuse est respectivement de 5 mois (Juin-Octobre) et de 6 mois (Mai à Octobre)
- Pluviométrie : 800 à 1000 mm/an (Atacora Ouest Centre) et 1100 à 1400 mm/an (Atacora Ouest Sud)
- Réseaux hydrographiques : Pendjari, Koumagou, Perma, Yéripao, Donga, Térou et Ouémé.
- Taux de population rurale : 90 à 95%
- Pourcentage de terres cultivées : moins de 35%
- Pratiques culturelles : cultures sur diguettes et sur terrasses basses.

## **ZONE V**

C'est une zone soudano-guinéenne à pluviométrie relativement forte (1100 à 1400 mm/an) qui couvre les Départements de l'Atacora, du Borgou, du Mono, de l'Ouémé et du Zou.

Dans l'Atacora ce sont les Sous-Préfectures de Bassila avec beaucoup de terres vierges. Comme productions végétales possibles : ignames, maïs, manioc, arachide, riz, les agrumes et l'anacarde ; collecte et la commercialisation des graines de néré, amandes de karité, igname, maïs et arachide en direction du Togo et de Djougou.

Dans le Borgou la zone V couvre le Sud de la Sous-Préfecture de Tchaourou et les cultures vivrières y sont pratiquées.

La commercialisation des produits agricoles igname, cossette d'igname et le manioc est très pratiquée.

Dans le Mono, le Nord des Sous-Préfectures d'Aplahoué et de Kloukanmè et le Nord Est du Lalo.

Ce sont des Régions de grandes possibilités de productions agricoles : cultures annuelles, fruitières. La collecte et la commercialisation des produits agricoles.

Dans l'Ouémé ce sont le Nord de la Sous - Préfecture de Kétou et le Nord de la Sous-Préfecture de Pobè.

Cette zone V est très favorable à l'agriculture : maïs, niébé, arachide, manioc, igname, coton. La collecte et la commercialisation de maïs, niébé, de l'igname constituent des activités porteuses.

Dans le Zou, la zone V couvre les Sous-Préfectures du Zou Nord et Nord du Djidja.

Les cultures annuelles igname, manioc, coton, arachide, niébé, maïs, le piment sont pratiquées.

Les cultures maraîchères de contre saison et le riz se pratiquent dans les bas-fonds (Dassa, Glazoué, Savalou). La commercialisation des produits vivriers et dérivés est très développée.

- Pluviométrie : 1000 à 1200 mm/an
- Climat : soudano-guinéen à deux saisons pluvieuses au sud (Avril-Juillet) et (mi-septembre –octobre) et une saison pluvieuse au Nord (Mai – Octobre).
- Système de cultures : apparition de la 2<sup>ème</sup> saison pour maïs, niébé et arachide et bouturage de manioc.
- Labour sarclo-buttage et billonnage.

## **ZONE VI**

Cette zone s'étend sur les départements du Plateau, de l'Atlantique, du Mono-Couffo, de l'Ouémé et du Zou.

Elle est caractérisée par un climat de type soudano-guinéen avec deux saisons pluvieuses et des sols de terre de barre dégradés profonds et faciles à travailler.

## **ATLANTIQUE**

Forte pression géographique (230 habitants au km<sup>2</sup>). La disponibilité des terres varie d'une localité à une autre. Les circonscriptions administratives couvertes sont : Allada, Zè, Tori-Bossito et Kpomassè. Zone offrant un vaste réseau de marchés ruraux et urbains d'échanges en produits divers ;

La production végétale concerne la maïs, l'arachide, le niébé, le manioc, le piment, le café, les fruitiers (mangue, agrumes, ananas) le palmier à huile. Les cultures maraîchères, les élevages, l'aviculture, la pisciculture.

La transformation des produits agricoles (gari, huile)

La commercialisation des produits agricoles, maïs, gari, huile d'arachide, de palme.

La production maraîchère

Les transformations de produits : huile d'arachide, gari

Collecte et commercialisation des produits agricoles

La pisciculture

- Pluviométrie : 1000 à 1400 mm/an à l'Est et 800 à 1200 mm/an à l'Ouest
- Système de culture : culture à plat à l'Ouest et billonnage à l'Est.

Des initiatives d'irrigation privée à partir des forages artésiens ou à partir des cours d'eau sont menées avec plus ou moins de succès pour la production en contre saison des cultures maraîchères et rizicoles.

## **ZONE VII**

Elle s'étend sur les Départements de l'Atlantique, du Mono, de l'Ouémé et du Zou.

Elle est caractérisée par un climat de type soudano-guinéen avec deux saisons de pluie. Les sols sont argileux, profonds et humifères. Ils sont fertiles mais souvent hydromorphes et difficiles à travailler. Le système de cultures est dominé par le maïs (en tête de rotation), le niébé, le manioc et les cultures maraîchères, le riz, les essences forestières. Les petits élevages, l'aviculture,

Dans l'Atlantique c'est la Sous-Préfecture de Toffo qui est concernée avec la dépression de la Lama.

Dans le Mono, c'est la Sous-Préfecture de Lalo avec ses sols très argileux, peu perméables, boueux et glissants, très difficiles à travailler. C'est une zone difficile d'accès. On peut y pratiquer la culture du palmier à huile, les essences forestières.

La transformation : huile de palme.

Dans le Plateau les Sous-Préfectures couvertes sont celles de Pobè, et d'Adja-Ouèrè.

Les sols sont fertiles et très lourds avec des risques d'inondation.

Mono-Couffo

Les circonscriptions administratives concernées sont : Djakotomey, Toviklin, Klouékanmè, Bopa, Dogbo-Tota et Houéyogbé.

Les productions végétales sont celles identifiées dans l'Atlantique.

### Ouémé-Plateau

Les circonscriptions administratives concernées sont: Sakètè, Ifangnin Avrankou, Adjarra, Akpro-Missérètè et Porto-Novo

Régions plus au Nord offrent plus de disponibilités de terres que les régions plus au Sud.

Diverses spéculations peuvent être entreprises: maïs, manioc, niébé, cultures fruitières (agrumes, ananas) le palmier à huile.

Les élevages, la pisciculture

La commercialisation des produits vivriers

La production d'huile d'arachide, d'huile de palme, gari

### Zou

Les circonscriptions administratives couvertes: Aglangnizoun, Abomey, Za-kpota, Covè, Zangnanado et Zogbodomey.

Les activités porteuses:

- Productions végétales: maïs, niébé, l'arachide, le manioc, le piment, et accessoirement le coton, les fruitiers (mangues, agrumes).
- Le palmier à huile, les essences forestières, la transformation (huile de palme)
- Pluviométrie: 800 à 1200 mm/an à l'Ouest et 1000 à 1300 mm/an à l'Est
- Système de culture: cultures à plat à dominance avec le maïs en tête de rotation: Maïs - Niébé - Manioc + cultures maraîchères.

En matière d'irrigation, les vertisols caractérisent cette zone.

## **ZONE VIII**

S'étend sur les départements de **l'Atlantique** du Mono et de l'Ouémé.

Le climat est du type soudano-guinéen avec deux saisons de pluie. On y trouve des sols alluviaux très fertiles et des sols sableux peu fertiles sur le Littoral.

Le système de culture est dominé par le maïs (en tête de rotation), le niébé et les cultures maraîchères. Le maïs et le manioc constituent les principales cultures des zones sableuses.

Dans les Départements Atlantique - Littoral, la zone englobe les circonscriptions Urbaines de Cotonou, de Ouidah et les Sous-Préfectures d'Abomey-Calavi et de Sô-Ava.

Elle est caractérisée par une très faible disponibilité en terre; les productions vivrières et maraîchères de contre saison dans la vallée: maïs frais, tomate, piment, légumes sont pratiqués.

Pisciculture - petits élevages Commercialisation des produits agricoles Transformation: huile de palme, gari

Dans le Mono, la zone couvre les circonscriptions administratives de Lokossa, de Comé et de Grand-Popo. Elle est caractérisée par des sols sableux sur le Littoral. Elle dispose des sols colluviaux et alluviaux assez fertiles.

C'est une zone fluvio-lacustre où les risques d'inondation sont grands pour les cultures. Par contre les importantes ressources hydro-agricoles (marais, bas-fonds, plans d'eau) peuvent être aménagées pour la production maraîchère, le riz et la pisciculture.

Dans le Département de l'Ouémé, la zone s'étend aux Sous- Préfectures d'Adjohoun, des Aguégus, de Dangbo, de Bonou et de Sèmè podji.

Les cultures maraîchères dans les zones marécageuses, dans les plaines alluvionnaires très fertiles de Dangbo, d'Adjohoun ; le maïs, le niébé, la tomate et le piment y sont avantageusement pratiqués ainsi que le palmier à huile.

La zone est celle de la pisciculture par excellence

La commercialisation des produits vivriers est très développée.

- Pluviométrie: 1000 à 1400 mm/an
- Labour: cultures sur billons ou à plat

**ANNEXE 2 : SYNTHÈSE DE TRAVAUX DES ATELIERS: CONTRAINTES - SOLUTIONS  
ET ACTIONS RELATIVES AUX INSTITUTIONS RURALES**

N° D'ORDRE	CONTRAINTES	SOLUTIONS	COMMENT ?
1	Des structures du MDR ne sont pas suffisamment fonctionnelles	Corriger les insuffisances et faiblesses mises en relief par le rapport de fin du PRSA. Arrêter une option sur les statuts des CARDER et de l'INRAB : Sociétés d'économie mixte ou Offices d'Etat Revoir la structure des CARDER en rendant les structures décentralisées des directions techniques au sein des CARDER plus fonctionnelles	- Meubler l'organigramme en fonction des profils Il faut un autre atelier pour clarifier la question !
2	L'Etat ne garantit pas le fonctionnement correct des services du MDR	L'Etat doit assurer le financement entier du fonctionnement des services du MDR qui est un objet prioritaire du PAS et du PRSA	Avant l'élaboration du Budget National, l'Etat devra tenir compte des variations des produits et emplois dans les bilans annuels du MDR
3	Les producteurs sont mal encadrés et insuffisamment formés	Revoir le système national de vulgarisation	
4	Les ressources humaines du MDR sont mal gérées	Eviter la forte politisation de l'administration du développement agricole	et Mettre l'homme qu'il faut à la place qu'il faut
5	L'expertise nationale en matière d'ingénierie agricole est limitée	Encourager et favoriser le développement des bureaux d'expertise agricole au niveau du Secteur privé et de l'Etat Faire de la recherche-développement un instrument de promotion du Secteur rural	Mettre de moyens suffisants Impliquer les paysans

6	Manque de coordination et du suivi des actions dans le secteur rural	Renforcer la capacité de suivi de contrôle des services du MDR Créer des cadres de concertation et de coordination à tous les niveaux entre les acteurs du Secteur rural Faire du schéma Directeur du Secteur rural une loi cadre du Secteur	Rendre fonctionnel et équiper les structures de suivi-évaluation à tous les niveaux
7	Faible capacité d'intervention des organisations paysannes	Renforcer la formation professionnelle des OPA et les accompagner de moyens nécessaires  Faire voter par l'Assemblée Nationale la loi sur les coopérations	Etendre la formation des membres des OP à un plus grand nombre de producteurs pour garantir une restitution efficace  Suivre la mise en oeuvre des acquis de la formation
8	Confusion dans les rôles des SPP/UDP/FUPRO, Chambre d'Agriculture et autres organisations professionnelles agricoles	Nécessité d'organiser un forum de clarification des rôles de ces diverses organisations	
9	Faible implication des opérateurs économiques privés dans le développement du Secteur rural : Financement insuffisant	Inciter et encourager le Secteur privé à investir dans le Secteur rural  Rendre effective la responsabilité du Secteur privé dans l'organisation des filières agricoles.  .Contrats de partenariat -opérateurs économiques/producteurs	Créer un partenariat économique producteur- exportateur-transformateur local Encourager le contrat entre opérateur et producteur par l'octroi de crédit de campagne aux producteurs

10	Interventions des ONG ne sont pas coordonnées	Garantir une coordination interne aux ONG et un contrôle-suivi par l'Etat	Catégorisation des domaines d'intervention des ONG sur le terrain Créer un cadre de concertation des ONG
11	Manque d'un véritable cercle de dialogue entre les acteurs des différentes institutions du Secteur Rural	Créer et rendre opérationnelle cercle de concertation comprenant l'Etat, les OPA Opérateurs économiques-partenaires au développement les ONG.	

**ANNEXE 3 : SYNTHÈSE DE TRAVAUX DES ATELIERS: CONTRAINTES - SOLUTIONS  
ET ACTIONS RELATIVES AU GENRE ET DEVELOPPEMENT (GED)**

N° D'ORDRE	CONTRAINTES	SOLUTIONS	COMMENTAIRES ?
1	Concept genre et développement encore mal compris	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser tous les acteurs du secteur agricole sur le concept</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des Cellules GED à la base pour information et mise en œuvre Approche Genre</li> </ul>
2	Exigences du concept Genre et Développement insuffisamment prises en compte par les institutions intervenant au niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer l'approche Genre et développement dans les actions de développement menées au niveau départemental et local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des Cellules GED à la base pour information et mise en œuvre Approche GED</li> </ul>
3	Manque compétence dans structures pour faire analyse différentielle selon genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les compétences.</li> </ul>	
4	Manque de données désagrégées par genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instituer dans chaque Ministère un système de collecte de données désagrégées par genre notamment dans les structures chargées des statistiques, planification, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Initier et renforcer la documentation sur l'Approche GED</li> </ul>
5	Non décentralisation de la cellule Genre et développement au niveau des CARDER	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des cellules Genre et Développement dans les structures déconcentrées et décentralisées</li> </ul>	

6	Insuffisance volonté politique pour intégration approche « GENRE » dans programme de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer stratégie intégration approche "GENRE" par Ministère</li> <li>• Mettre en place mécanisme de suivi évaluation visant intégration approche genre</li> </ul>	
7	Persistance valeurs socio-culturelles entravant application approche « Genre et Développement »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et sensibiliser les acteurs surtout en milieu rural sur nécessité développement équitable et durable</li> <li>• Convaincre divers acteurs sur nécessité réduire déséquilibre et inégalité entre hommes et femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation à tous les niveaux</li> </ul>
8	Absence d'une structure nationale responsable de l'application de l'approche « GENRE »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabiliser le Ministère chargé de la protection sociale en liaison avec autres institutions décentralisées</li> </ul>	

**ANNEXE 4 : SYNTHÈSE DE TRAVAUX DES ATELIERS: CONTRAINTES - SOLUTIONS  
ET ACTIONS RELATIVES AUX CULTURES VIVRIÈRES**

N° D'ORDRE	CONTRAINTES	SOLUTIONS	COMMENTAIRES ?
1	Réduction et vieillissement des agents d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recruter du personnel qualifié,</li> <li>• Recycler le personnel existant,</li> <li>• Recycler les CV A.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En impliquant tous les acteurs (Etat-ONG AD-OP-SI)</li> </ul>
2	Désengagement précipité de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'alphabétisation fonctionnelle et la post-alphabétisation</li> <li>• Traduire les textes et les fiches techniques en langues nationales</li> <li>• Former les producteurs en gestion financière et administrative</li> </ul>	
3	Accès difficile aux intrants (engrais semences)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la baisse des prix des engrais.</li> <li>• Rendre disponibles partout les engrais Spécifiques</li> <li>• Réorganiser et dynamiser la production des semences améliorées et conseillées par la vulgarisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention par l'Etat</li> </ul>
4	Accès difficile aux crédits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les institutions financières rurales actuelles (CREP-ASF)</li> <li>• Favoriser la mobilisation de l'Épargne rurale</li> <li>• Vulgariser les procédures d'octroi des crédits</li> <li>• Vulgariser les procédures d'octroi des crédits</li> </ul>	
5	Destruction des cultures par les	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire conduire les animaux par les bouviers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire appliquer la loi</li> </ul>

	animaux en divagation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre les animaux au piquet ou en enclos</li> </ul>	
6	Pertes post-récoltes importantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulgariser les méthodes améliorées de conservation.</li> <li>• Lutter contre le grand Capucin et les autres parasites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En rendant accessibles les produits de traitement,</li> <li>• Créer des points de vente des produits:</li> </ul>
7	Inorganisation de la commercialisation des vivriers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser la commercialisation des vivriers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser la collecte primaire par les producteurs (GV)</li> <li>• Dynamiser le groupement des commerçants des produits vivriers</li> <li>• Diffuser les tlix pratiqués sur les marchés.</li> </ul>
8	Interdiction de sortie des vivriers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la libre circulation des vivriers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre fonctionnel comité départemental des pistes.</li> </ul>
9	Occupation anarchique des terres dans certaines régions frontalières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer et évaluer les potentialités de ces zones,</li> <li>• Elabore" des plans de gestion de ces zones,</li> <li>• Associer les Organisations Paysannes et les privés à leur exploitation.</li> </ul>	
10	Enclavement des zones de grande production.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfectionner les pistes de dessertes rurales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution des bénéficiaires et des partenaires,</li> </ul>

**ANNEXE 5 : SYNTHÈSE DE TRAVAUX DES ATELIERS: CONTRAINTES - SOLUTIONS  
ET ACTIONS RELATIVES AUX CULTURES MARAICHERES**

N° D'ORDRE	CONTRAINTES	SOLUTIONS
1	Insuffisance d'agents spécialisés pour l'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recruter des agents</li> <li>• Former et recycler tous les agents</li> </ul>
2	Absence d'un cadre de concertation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un cadre opérationnel de concertation</li> </ul>
3	Faible niveau de productivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les producteurs (production-gestion)</li> </ul>
4	Mauvaise gestion des exploitations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les producteurs (production-gestion)</li> </ul>
5	Faible organisation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les organisations professionnelles</li> <li>• Dynamiser les associations existantes</li> </ul>
6	Non accessibilité d'intrants spécifiques, matériel agricole et de transformation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'accès aux intrants recommandés</li> <li>• Réduire les prix de vente des intrants</li> <li>• Former les artisans locaux</li> <li>• Faciliter l'accès aux crédits d'équipement</li> </ul>
7	Techniques de récolte, manutention et conservation non appropriées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les techniques traditionnelles de récoltes et de manutention</li> <li>• Promouvoir des infrastructures de conservation/stockage appropriées</li> </ul>

8	Transformation artisanale hors-norme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des unités semi-industrielles de transformation</li> </ul>
9	Unités modernes d'Etat de transformation non fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabiliter les anciennes usines de transformation</li> </ul>
10	Le non conditionnement inapproprié	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former tous les acteurs aux techniques de conditionnement</li> </ul>
11	Inorganisation de la commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser la commercialisation avec tous les acteurs</li> </ul>
12	Enclavement des zones de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfectionner les pistes de dessertes rurales</li> </ul>
13	Insécurité dans l'exploitation du foncier agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser le foncier agricole</li> </ul>
14	Baisse de la fertilité des sols	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les recommandations du séminaire sur l'IFS</li> </ul>
15	La non maîtrise de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménager les Bas-Fonds</li> <li>• Promouvoir l'utilisation de la petite irrigation</li> <li>• Construire les retenues d'eau</li> </ul>

**ANNEXE 6:** SYNTHÈSE DE TRAVAUX DES ATELIERS: CONTRAINTES - SOLUTIONS  
ET ACTIONS RELATIVES AUX **CULTURES D'EXPORTATION ET DIVERSIFICATION**

N° D'ORDRE	CONTRAINTES	SOLUTIONS	COMMENT FAIRE ?
1	Insuffisance de l'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'encadrement par l'Etat</li> <li>• Faire contribuer les OP et les ONG à l'encadrement</li> </ul>	
2	Insuffisance de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir le financement des autres cultures à l'image coton</li> <li>• Promouvoir les micro-finances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer les opérateurs économiques privés dans le financement des filières sur la base des contrats avec les autres exportateurs, transformateurs et USPP</li> <li>• Valoriser l'épargne privée locale,</li> <li>• Alléger les conditions d'octroi de crédits de la FECECAM</li> </ul>
3	Intrants spécifiques non disponibles / chers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventionner les intrants spécifiques,</li> <li>• Promouvoir des filières porteuses</li> </ul>	
4	Non maîtrise de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les aménagements hydroagricoles des bas-fonds et petite irrigation,</li> <li>• Réhabiliter les anciens périmètres aménagés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance technique et financière des partenaires,</li> <li>• Formation des bénéficiaires pour la gestion et l'entretien des ouvrages.</li> </ul>

5	Sous utilisation des matériels agricoles existants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'utilisation rationnelle de la culture attelée,</li> <li>• Renforcer la capacité de la COBEMAG,</li> <li>• Appuyer les privés pour l'installation des centres des prestations de service pour une grande motorisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation continue des utilisateurs,</li> <li>• Elaborer un plan directeur de la mécanisation,</li> <li>• Solliciter l'assistance technique et financière,</li> <li>• Mise en œuvre des décisions administratives du conseil des ministre du 25 février 1998.</li> </ul>
6	Faible utilisation des semences améliorées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la production des semences améliorées,</li> <li>• Vulgariser l'utilisation des semences améliorées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les centres de production. semencière,</li> <li>• Spécialiser des zones de production semencière,</li> <li>• Promotion d'une recherche participative,</li> <li>• Financer les activités de la recherche.</li> </ul>
7	Faibles taux d'adoption des paquets technologiques vulgarisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer le SNRA pour la production des paquets technologiques améliorées et adaptées.</li> </ul>	
8	Faible productivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les agents et les producteurs sur la gestion des exploitations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En améliorant le taux d'adoption des paquets technologiques</li> </ul>
9	Conservation et transformation difficiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les petites unités de fabrication des matériels de transformation</li> <li>• Appuyer les organisations professionnelles et OP pour construction des magasins de stockage</li> <li>• Réhabiliter les usines de transformations abandonnées</li> </ul>	

10	Inorganisation des filières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et développer les filières porteuses</li> <li>• Rendre opérationnel les services de l'Etat pour la fabrication, les réglementations et le contrôle,</li> <li>• Promouvoir la création des groupements de producteurs par filière,</li> </ul> <p>Créer des cadres de concertation par filière et interprofessionnelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsabiliser le secteur privé pour l'organisation des filières.</li> </ul>
11	Inorganisation de la commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer les OP sur la base d'un contrat avec les exportateurs dans la collecte des produits,</li> <li>• Dynamiser les associations existantes pour la commercialisation,</li> <li>• Etendre les activités des OP aux autres filières autres que le coton</li> </ul>	
12	Accès difficile aux débouchés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les OP sur le marketing,</li> <li>• Renforcer les actions de la CCIB, chambre d'agriculture, du CNEC du CBCE</li> </ul>	

	Inorganisation des filières	<ul style="list-style-type: none"><li>• Former les producteurs et les exportateurs sur les nonnes de la qualité,</li></ul> Renforcer les services compétents chargés du contrôle de la qualité.	
13	Conservation et transformation difficiles	<ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir les petites unités de fabrication des matériels de transformation,</li><li>• Appuyer les Organisations professionnelles et OP pour construction des magasins de stockage,</li><li>• Réhabiliter les usines de transformations abandonnées</li></ul>	

**ANNEXE 7: SYNTHÈSE DE TRAVAUX DES ATELIERS: CONTRAINTES - SOLUTIONS  
ET ACTIONS RELATIVES A L'ELEVAGE**

N° D'ORDRE	CONTRAINTES	SOLUTIONS
1	Approche stratégique développement élevage mal orientée car basée uniquement sur bovin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redéfinir la politique développement élevage en prenant en compte toutes les potentialités animales</li> <li>• Promouvoir les spéculations animales ci-après par priorité: (1) Porcin, (2) Volailles (villageoise et de souches importées), (3) Aulacodes, (4) Lapins; (5) Héliciculture, (6) Bovin</li> </ul>
2	Persistance des maladies animales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux organiser les vaccinations</li> <li>• Adopter des mesures d'éradications des principales épizooties animales (surtout la PPCB)</li> <li>• Sensibiliser éleveurs pour intensifier les traitements chimio thérapeutiques</li> </ul>
3	Persistance, transhumance des animaux du Nigeria avec pour conséquence des conflits et pertes en vies humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les populations surtout frontalières pour rendre fonctionnels les comités de gestion terroir et de transhumance</li> <li>• Appliquer avec rigueur la politique arrêtée de commun accord avec le Nigeria sur la pratique de transhumance internationale</li> </ul>
4	Entrée clandestine de petits ruminants du Nigéria surtout en période de fêtes empêche la vente à prix rémunérateur animaux locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre et renforcer la politique de mise en place de postes vétérinaires le long des frontières.</li> <li>• Doter en moyen humain, matériels et financier adéquats les postes Vétérinaires frontaliers en vue d'un meilleur contrôle et suivi sanitaire aux animaux étrangers</li> </ul>
5	Manque d'infrastructures d'abattage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser éleveur pour conserver les forages</li> <li>• Introduire en milieu éleveur et agro-éleveur la culture fourragère notamment dans le Plateau</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer et mettre en œuvre en liaison avec industries possibilités d'approvisionnement, élevages à cycle court surtout en sous-produits agro-industriels</li> <li>• Poursuivre et renforcer la politique de mise en place de retenues d'eau notamment dans zones concentration animaux</li> </ul>
6	Manque d'infrastructures d'abattage dans les départements de l' Ouémé et du Plateau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doter chaque sous-préfecture d'une aire d'abattage protégée</li> </ul>
7	Manque d'abattoirs appropriés et salubres à Porto-Novo	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire et / ou rénover les abattoirs de Porto-Novo en vue de limiter l'abattage à domicile</li> </ul>
8	Abandon des zones rurales par les vétérinaires privés pour les centres urbains et privant ainsi les éleveurs dites zones d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser la réflexion sur la privatisation de profession vétérinaire en vue de son recentrage</li> </ul>
9	Les Vétérinaires privés se consacrent plus à la vente de médicaments qu'aux traitements des animaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à contribution les diplômés sans emploi en élevage pour assurer un encadrement minimum aux éleveurs</li> </ul>
10	Insuffisance des agents d'élevage des services publics suite à la mise en œuvre PRSA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recruter selon les besoins réels des agents d'élevage</li> <li>• Organiser recyclage pour personnel élevage en fonction</li> </ul>
11	Format du bovin race des lagunes peu adapté à la culture attelée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprendre les travaux de recherche pour la mise à disposition des populations bovins. issus de la race des lagunes à format plus acceptable</li> <li>• Etudier en liaison avec la COBEMAG la mise au point matériel adapté au format de race bovine des lagunes</li> </ul>

12	Manque de moyens financiers pour réaliser, le recensement du cheptel	<ul style="list-style-type: none"><li>• Evaluer et inscrire au budget CARDER des moyens financiers nécessaires pour réaliser le recensement du cheptel</li></ul>
13	Manque de crédit pour développer activités d'élevage	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en place un système de crédit à taux d'intérêt adaptés aux spéculations animales</li></ul>
14	Insuffisance de formation pour les éleveurs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Définir et mettre en œuvre en liaison avec les bénéficiaires un programme de formations adaptées aux besoins et 'aux types d'élevage</li></ul>
15	Persistance vie en liberté bovins dans la vallée, ce qui ne facilite pas suivi sanitaire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre et renforcer suivi sanitaire bovins de la vallée avec appui des populations et des autorités locales.</li><li>• Entreprendre la recherche en vue de la mise au point des techniques adaptées d'élevage aux bovins de la vallée.</li></ul>

**ANNEXE 8: SYNTHÈSE DE TRAVAUX DES ATELIERS: CONTRAINTES - SOLUTIONS  
ET ACTIONS RELATIVES A LA PECHE ET ACQUACULTURE**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>CONTRAINTES</b>	<b>SOLUTIONS</b>	<b>COMMENT FAIRE ?</b>
1	Dégradation continue des écosystèmes aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabiliter progressivement les écosystèmes aquatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecter et mettre en terre les plantules de palétuvier</li> <li>• Recenser les zones dégradées</li> </ul>
2	Prolifération de la jacinthe d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la lutte (mécanique, biologique) contre la jacinthe d'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder aux lâchers des agents biologiques</li> </ul>
3	Baisse des Ressources halieutiques dans plans d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rationaliser l'exploitation de plans d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter l'accès libre aux ressources</li> <li>• Identifier et promouvoir les activités alternatives rentables</li> <li>• Appliquer les textes</li> </ul>
4	mauvaise gestion des ressources halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rationaliser l'exploitation des ressources halieutiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer un meilleur encadrement aux comités de pêche et aux organisations socio-professionnelles</li> <li>• Poursuivre les travaux de réorganisation des pêcheries sédentaires.</li> <li>• Renforcer la participation des communautés de pêche à la gestion des plans d'eau</li> </ul>

5	Erosion côtière très poussée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermer les carrières d'exploitation de sable marin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre des textes adéquats</li> </ul>
6	Manque chronique d'Agents de pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recruter, des agents de pêche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recruter des agents par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat</li> <li>- ONG</li> <li>- OPA</li> </ul> </li> </ul>
7	Manque de formation/recyclage des Agents de pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former et recycler les Agents de pêche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les besoins en formations et planifier</li> </ul>
8	Système de collecte des statistiques peu performant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un système fiable et performant de collecte des données statistiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cibler et former les membres du comité de pêche</li> </ul>
9	Faible capacité technique et de gestion des Pisciculteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les pisciculteurs aux systèmes d'élevage soutenables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les besoins en formations et planifier</li> </ul>
10	Difficultés de transformation et de commercialisation des produits de pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités des femmes en matière de transformation et de commercialisation des produits de pêche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroyer crédit</li> <li>• Promouvoir le four chorkor</li> </ul>

11	Non disponibilité des intrants piscicoles (alevins et aliments) à moindre coût	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabiliter le centre d'alevinage de Houinta</li> <li>• Encourager la mise en place de deux autres centres d'alevinage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rechercher financement Etat/ONG/OPA</li> </ul>
12	Difficultés d'exercice de la pêche maritime artisanale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversifier les engins de pêche maritime et artisanale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroyer crédits d'équipement</li> </ul>
13	Inexistence de système de crédit adapté aux activités de pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un système de crédit adapté aux activités de pêche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les populations</li> </ul>
15	Non respect de la réglementation en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire respecter de la réglementation en vigueur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamiser la police de pêche</li> <li>• Populariser les textes et réprimer</li> </ul>
15	Interférences politiques dans la mise en oeuvre des décisions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre les mesures pour limiter les interférences politiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les populations</li> <li>•</li> </ul>
16	Faible représentation de la pêche au sein du CARDER	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relever le niveau hiérarchique de la pêche au sein des CARDER</li> <li>• Doter les Agents de pêche de moyens matériels et financiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elever le sous-secteur pêche au rang de service</li> </ul>

**ANNEXE 9 : SYNTHÈSE DE TRAVAUX DES ATELIERS: CONTRAINTES - SOLUTIONS  
ET ACTIONS RELATIVES A LA FORET ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES**

N° D'ORDRE	CONTRAINTES	SOLUTIONS	COMMENT FAIRE ?
1	Dégradation des ressources forestières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer strictement les textes relatifs à la gestion et la protection des ressources forestières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• I.E.C</li> <li>• Sanctions</li> <li>• Restauration des zones forestières</li> <li>• Promotion de l'intensification agricole</li> </ul>
2	Insuffisance de connaissance des ressources naturelles (flore et faune)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser, étudier, élaborer et diffuser un recueil des ressources naturelles et leur utilité</li> </ul>	
3	Insuffisance de capitalisation et de consolidation des acquis des programmes et projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capitaliser et consolider les acquis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulgariser les acquis</li> </ul>
4	Insuffisance de Personnel (E.F)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recruter des agents (forestiers)</li> <li>• Former/recycler tous les agents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recourir à la contribution des communautés pour compléter les actions de r Etat</li> <li>• Faire recruter par l'Etat les agents forestiers</li> </ul>
5	Insuffisance de moyens matériels et financiers	* Equiper et financer le fonctionnement de DFPRN	Contribution de l'eau fonctionnement de DFPRN

6	Faible participation des populations et du secteur privé dans la gestion des ressources forestières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et sensibiliser tous les acteurs (1E.C)</li> <li>• Doter les forêts de plans d'aménagement participatifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1E.C (forestières)</li> <li>• Mettre en œuvre l' APNV appliquée à la gestion des Ressources Naturelles dans toutes les localités</li> </ul>
7	Mauvaise perception de l'importance socio-économique des plantations villageoises	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'installation des plantations villageoises</li> <li>• Poursuivre la vulgarisation des systèmes agro-forestiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1E.C</li> </ul>
8	Insuffisance de coordination des politiques de développement Agricole et de protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamiser la coordination des politiques de développement agricoles et de protection de l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulgariser et faire appliquer les textes en vigueur (loi cadre" sur l'environnement)</li> </ul>
9	Manque de coordination et de concertation entre les acteurs du sous-secteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un cadre de coordination et de concertation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre un texte portant création attribution et fonctionnement d'un cadre de coordination et de concertation</li> </ul>
10	Non respect des textes en vigueur en matière d'installation de scierie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulgariser et faire appliquer les textes en Vigueur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Par l'1E.C et application des sanctions</li> </ul>

**ANNEXE 10 : SYNTHÈSE DE TRAVAUX DES ATELIERS: CONTRAINTES - SOLUTIONS  
ET ACTIONS RELATIVES A LA LEGISLATION FONCIERE**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>CONTRAINTES</b>	<b>SOLUTIONS</b>	<b>COMMENT FAIRE ?</b>
1	La Monétarisation de la valeur de la terre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversifier les sources de revenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir des activités artisanales et para-agricoles afin de réduire la pression sur la terre</li> </ul>
2	Achat et maintien en friche d_ grandes étendues de terre pour des fins spéculatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensifier la sensibilisation sur la mise en valeur des terres</li> <li>• Elaborer, diffuser et mettre en application le code foncier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les propriétaires terriens et leur proposer un plan de valorisation de leurs terres</li> </ul>
3	Appauvrissement des terres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restaurer la fertilité des sols</li> <li>• Améliorer des systèmes de production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de programmes de gestion intégrée de la fertilité des sols</li> </ul>
4	Inexistence d'un Plan Foncier Rural.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer et vulgariser le Plan Foncier Rural</li> </ul>	
5	Absence de cadastre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer le cadastre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre</li> </ul>

6	Emiettement poussé des terres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre fin à l'émiettement des terres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du code foncier</li> <li>• Elaboration et mise en œuvre du plan de développement communautaire</li> <li>•</li> </ul>
7	Mauvaise gestion des plans d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer rationnellement les plans d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre et finaliser la réorganisation des pêcheries</li> <li>• Rendre fonctionnels les comités de pêche</li> </ul>
8	Résistance des propriétaires terriens à l'occupation des terres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensifier la sensibilisation sur la mise en valeur des terres, suivi de mesures incitatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir l'approche participative dans les activités d'aménagement des terroirs</li> </ul>
9	Indifférence vis à vis de l'immatriculation foncière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• I.E.C</li> <li>• Combiner le système traditionnel et le Droit moderne pour l'immatriculation foncière</li> <li>• Alléger le coût de l'immatriculation</li> <li>• Réduire les tracasseries relatives à l'immatriculation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application des sanctions</li> <li>• Vulgariser la loi 65-25 du 14 Août 1965 sur les modalités de l'immatriculation foncière</li> </ul>
10	Exclusion de la Jeune fille et de la femme de l'héritage foncier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir compte du Genre dans l'élaboration de la loi cadre sur le Foncier Rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer l'adoption et la mise en œuvre du code de la famille</li> </ul>

**ANNEXE 11 : SYNTHÈSE DE TRAVAUX DES ATELIERS: CONTRAINTES - SOLUTIONS  
ET ACTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT RURAL**

N° D'ORDRE	CONTRAINTES	SOLUTIONS	COMMENT FAIRE ?
1	Difficile accès des producteurs aux crédits à moyen et long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès au crédit à moyen et long terme pour les producteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des Banques de Développement Agricole</li> </ul>
2	Retard de mise en place du crédit vivrier par le Budget National	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place le crédit Budget National avant le démarrage de la campagne (Février-Mars)</li> </ul>	
3	Faible participation du Budget National au	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Etat doit s'engager plus dans le financement des actions vitales du secteur rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation progressive de la participation de l'Etat dans les PIP en faveur du secteur du Développement Rural</li> </ul>
4	Insuffisance des subventions de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroyer des subventions selon des priorités pour aider la promotion des filières et améliorer la compétitivité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La promotion des filières comme - le palmier à huile</li> <li>- le riz</li> <li>- le manioc</li> <li>• Subvention de défrichement par l'Etat tout en tenant compte des textes réglementaires en la matière</li> <li>• L'irrigation et les retenues d'eau pour l'élevage</li> <li>• L'approvisionnement des intrants agricoles de leurs exploitations par les agriculteurs nécessiteux</li> <li>• Aménagement des bas-fonds</li> </ul>

5	Les acquis et les activités d'un projet cessent souvent dès que le financement extérieur est épuisé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concevoir des projets de façon à induire leur durabilité et prévoir la structure de relève avant la fin du projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer les bénéficiaires à s'approprier les acquis des projets.</li> </ul>
6	Le non déblocage des contreparties du Bénin dans le financement des projets empêche la réalisation des objectifs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Etat prendra des engagements en fonction de ses possibilités et les tenir.</li> <li>• La C.A.A. jouera le rôle de coordination</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Etat doit élaborer ses budgets en tenant compte de sa capacité</li> <li>• L'Etat doit prioriser dans le PIP les engagements pris dans les accords internationaux en l'occurrence au niveau du développement rural</li> <li>• Demande de fonds et justifications dans des délais raisonnables.</li> </ul>
7	Les taxes à l'exportation des produits agricoles sont élevées par rapport à celles des autres pays de la sous région	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Etat doit prendre des mesures pour des fiscalités préférentielles nécessaires au secteur agricole.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Etat doit fixer les taxes de manière à rendre compétitifs les produits à l'exportation.</li> </ul>
8	L'accès aux crédits reste plus difficile aux femmes et aux Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès aux crédits pour les femmes et les jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Susciter la création des Banques Locales</li> <li>• Intégrer les femmes au Conseil d'Administrations des Banques Locales</li> </ul>
9	Les crédits FECECAM restent d'accès difficile à une large couche de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité de réaménager le système d'octroi de crédits FECAM pour le rendre plus accessible</li> <li>• Revoir à la baisse le taux d'intérêt</li> <li>• Instaurer des crédits à moyen et long termes</li> </ul>	

10	Faible implication du secteur privé dans le financement du secteur.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter et encourager le secteur privé à investir dans le secteur agricole</li> <li>• Rendre effective la responsabilité du secteur privé dans l'organisation des filières agricoles</li> <li>• Faire signer les contrats de partenariats Opérateurs Economiques/Producteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Que l'Etat crée un environnement qui incite les privés à investir</li> <li>• Susciter la création des Assurances mutuelles agricoles</li> <li>• Signature de contrats de partenariat entre opérateurs et agriculteurs</li> </ul>
11	La part de l'Etat dans le financement du fonctionnement des services du MDR est très faible (moins de 5% y compris les salaires)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relever le niveau de contribution de l'Etat eu égard aux besoins et à l'importance du secteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge par l'Etat à 100% du fonctionnement des services agricoles</li> </ul>
12	Les exonérations des droits de douane sur les intrants agricoles ne concernent que la filière coton.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elargir la mesure aux autres filières agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les taxes d'approvisionnement des intrants agricoles</li> </ul>
13	L'Etat est un écran à l'aide en faveur des acteurs à la base.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager le développement des micro-projets à travers les structures autonomes du secteur privé et du secteur public.</li> </ul>	

**ANNEXE 12 : SYNTHÈSE DE TRAVAUX DES ATELIERS: CONTRAINTES - SOLUTIONS  
ET ACTIONS RELATIVES AUX INFRASTRUCTURES DE BASE**

N° D'ORDRE	CONTRAINTES	SOLUTIONS	COMMENT FAIRE ?
1	Insuffisance d'eau potable pour consommation humaine en milieu rural	Susciter l'adhésion des populations au Programme d'approvisionnement en eau potable	Par l' APNV Approche Participative au Niveau Village
2	Non maîtrise de l'eau pour développer cultures et assurer abreuvement animaux	Valoriser potentialités eau département à travers techniques adaptées tenant compte aspects socioculturels Promouvoir et développer retenues d'eau à but agropastoral	Réaliser les études de faisabilité Dynamiser les unités Agropastorales
3	Insuffisance infrastructures stockage, séchage et transformation produits agricoles Pertes post- récolte Importantes	Valoriser secteur privé en vue relève progressive service Public en gestion périmètre Créer conditions au secteur privé pour mettre en place et gérer grandes infrastructures de stockage	Définir une politique adaptée de mise en place des infrastructures
4	Enclavement persistant plupart villages et zones de production agricoles	Faire respecter décret N°81-452 et cadre institutionnel en associant bénéficiaires à identification, sites et à planification opérations "pistes rurales"	Populariser les différents textes
5	Insuffisance des infrastructures scolaires et sanitaires manque d'entretien des infrastructures scolaires et sanitaires	Pourquoi le programme de réalisation des infrastructures scolaires et sanitaires Doter programme réalisation infrastructures volet entretien impliquant bénéficiaires	Maintenir le système actuel de détermination des priorités Responsabiliser les bénéficiaires

6	Désengagement brutal Etat de la gestion des périmètres hydroagricoles	Promouvoir secteur privé en vue relève progressive périmètres	Former les producteurs à la gestion de leur futur périmètre en attendant établir une convention de gestion des périmètres entre l'Etat et les producteurs
7	Tendance conflictuelle d'origine politique entraînant souvent perturbation mise en place harmonieuses infrastructures	Dépolitiser actions inhérentes au développement harmonieux infrastructures de base	Etablir les critères clairs pour l'implantation des infrastructures Associer les bénéficiaires dans le programme de prise de décision
8	Manque et/ou insuffisance d'énergie pour assurer développement milieu rural moyen ou à long terme	Explorer et développer nouvelles techniques production énergie en milieu rural (confère initiatives privées à Inde en Asie) Tester et développer de nouvelles technologies de production d'énergie pour Atacora et Donga Créer un cadre juridique d'occupation de tels périmètres	Encourager et appuyer suivre les initiatives privées  Mettre en place les programmes de Recherche -Développement Elaborer de nouveaux textes adaptés et les proposer Organiser des échanges d'expériences.

**ANNEXE 13 : SYNTHÈSE DE TRAVAUX DES ATELIERS: CONTRAINTES - SOLUTIONS  
ET ACTIONS RELATIVES A LA COMMUNICATION POUR LE DEVELOPPEMENT**

N° D'ORDRE	CONTRAINTES	SOLUTIONS	COMMENT FAIRE ?
1	Taux d'analphabétisme élevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le programme d'alphabétisation</li> <li>• Généraliser l'alphabétisation fonctionnelle et la post-alphabétisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instituer des cours d'adultes en français fondamental</li> <li>• Renforcer l'alphabétisation en langues nationales et la post- alphabétisation</li> </ul>
2	Insuffisante circulation de l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre la Politique nationale en matière de communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer la Téléphonie rurale Susciter la création de Radios Rurales</li> <li>• Développer Partenariat entre Radios Communautaires existantes et les acteurs</li> <li>• Intégrer dans le programme de la télévision nationale une émission sur le Développement Rural</li> </ul>
3	Manque de coordination	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un mécanisme central de coordination stratégique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instituer un cadre de concertation entre tous les intervenants en milieu rural</li> <li>• Elaborer et mettre en œuvre un Plan de Communication.</li> </ul>
4	Manque de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un système de suivi- évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les indicateurs</li> <li>• Elaborer les fiches</li> <li>• Elaborer les tableaux de bord.</li> </ul>

**ANNEXE 14 : SYNTHÈSE DE TRAVAUX DES ATELIERS: CONTRAINTES - SOLUTIONS  
ET ACTIONS RELATIVES A L'ALIMENTATION ET LA NUTRITION**

N° D'ORDRE	CONTRAINTES	SOLUTIONS	COMMENT FAIRE ?
1	Méconnaissance des principes de base en alimentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• I.E.C</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer et diffuser des affiches et autres supports d'information sur les régimes alimentaires appropriés</li> </ul>
2	Habitudes alimentaires défavorables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• I.E.C               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et diffuser des fiches techniques sur la valeur nutritive des aliments localement disponibles</li> <li>- Elaborer et diffuser des affiches et autres supports d'information sur les régimes alimentaires appropriés</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer et diffuser des fiches techniques sur la valeur nutritive des aliments localement disponibles</li> <li>• Vulgariser les fiches techniques ayant trait aux valeurs nutritives des aliments.</li> </ul>
3	Forte taille des ménages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la planification familiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L.E.C</li> </ul>
4	Faible Niveau de Revenu des ménages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter le revenu des ménages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversification agricole</li> <li>• Promotion A.G. R</li> </ul>

5	Analphabétisme de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'alphabétisation fonctionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instituer les cours de français fondamental</li> <li>• Alphabétisation cours A, B C</li> </ul>
6	Non intégration des objectifs d'ordre nutritionnel dans les divers projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer de manière explicite des objectifs d'ordre nutritionnel dans tous les projets spécifiques ultérieurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
7	Manque de coordination entre les différents intervenants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre des moyens de fonctionnement à la disposition du comité départemental pour l'alimentation et la nutrition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
8	Insuffisance de personnel d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à un recrutement ou à un redéploiement du personnel existant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer la communauté /ONG dans le recrutement et la formation d'agents qualifiés</li> <li>• Faire recruter par l'Etat des agents qualifiés dans le domaine</li> <li>• Donner un contenu au secteur d'activités Alimentation et Nutrition <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production MDR</li> <li>- Education Nutritionnelle (MDR + MSPF)</li> <li>- Hygiène - salubrité des aliments</li> </ul> </li> </ul>

9	Mauvaises conditions hygiéniques et de salubrité des aliments	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L.E.C</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser les nonnes en vue d'exercer un contrôle de qualité des denrées alimentaires</li> <li>• Renforcer la surveillance continue des aliments dans les marchés, écoles et aux abords des rues</li> <li>• Mise en place d'une police sanitaire</li> </ul>
10	Insuffisance des moyens financiers et matériels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer en moyens financiers et matériels le service matérielle service chargé de l'alimentation et de la nutrition.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication des ONG et communautés dans le relais en cas de manque de moyen du service chargé de l'Alimentation et de la Nutrition.</li> <li>• Implication des partenaires au développement dans le renforcement financier et matériel du service chargé de l'Alimentation et de la Nutrition.</li> </ul>
11	Pesanteurs sociologiques (Tabouts)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• I.E.C</li> <li>• Améliorer le taux de scolarisation des enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>